

LE PÈRE GIRARD · ÉDITIONS DU CENTENAIRE
VOL. I SOUVENIRS
VOL. II EXPLICATION DU PLAN DE FRIBOURG
VOL. III DISCOURS DE CLOTURE
VOL. IV PROJETS D'ÉDUCATION PUBLIQUE



PÈRE GRÉGOIRE GIRARD 1765-1850

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION · FRIBOURG 1950

Projets d'éducation publique

par le Père Grégoire Girard, Cordelier



01951/92

ÉDITÉS ET COMMENTÉS PAR L'ABBÉ GÉRARD PFULG

docteur ès lettres

inspecteur des écoles françaises de Fribourg

Frib. ... 17

Introduction

Durant le cours de sa longue vie, le Père Girard a été en relations avec les pédagogues les plus illustres, Pestalozzi, Fræbel, Seguin, Lambruschini, Naville, Perrot, Fellenberg, Wehrli, Rappet, Pillans.

Ce qui d'abord le distingue de plusieurs d'entre eux, c'est qu'il eut en partage un sens extraordinaire du réel, une habileté exceptionnelle dans l'organisation des écoles. Preuve en sont les multiples plans d'éducation qu'il composa en langue française et en langue allemande, pour tous les degrés de l'enseignement : écoles primaires en ville et à la campagne, écoles secondaires, collèges, université, école de métiers, maison de correction.

Plusieurs de ces plans du Père Girard ont été adoptés par les gouvernements et sont contenus dans la législation de la première moitié du XIX^e siècle, entre autres le règlement pour les écoles primaires rurales du canton de Fribourg, établi en 1819, les plans pour l'organisation des études primaires, secondaires et supérieures, promulgués à Lucerne en 1828 et 1830.

Il nous a paru intéressant de rassembler en un volume les textes les plus significatifs du système d'éducation proposé par le Père Girard, en laissant de côté, cependant, le Rapport sur l'Institut de M. Pestalozzi, à Yverdon, qui à lui seul mérite un livre à part, en raison de son importance exceptionnelle. Ces projets sortis de la tête et du cœur du Père Girard ont eu une grande influence sur l'organisation des écoles en Suisse et à l'étranger, car ils ont été établis au temps où l'instruction, faisant de rapides progrès, cherchait à se répandre partout dans le peuple.

La présentation de ces plans n'aurait qu'un intérêt documentaire si leur utilité se bornait à l'époque historique où ils virent le jour, mais ils contiennent tout un enseignement, ils révèlent un esprit, une méthode, un code complet de doctrine pédagogique valable encore pour notre temps. La gloire la plus certaine du Père Girard n'est-elle pas d'avoir réussi à faire passer dans le patrimoine spirituel de l'Occident ses idées, si personnelles à l'époque, sur l'enseignement de la langue maternelle, la géographie partant du milieu local, sur le chant pour la vie, l'éducation de la spontanéité, la discipline préventive, les moyens les mieux propres à stimuler le zèle des élèves ?

Il est facile de découvrir dans ces textes du Père Girard la plupart des idées soi-disant modernes en éducation, auxquelles notre époque a porté une sollicitude particulière. C'est avec raison que M. Pierre Bovet intitula naguère un charmant petit livre dans lequel le Père Girard joue un rôle éminent : Ecoles nouvelles d'autrefois, écoles du Père Girard à Fribourg, école de Naville à Genève, école de Perrot à Neuchâtel. L'appellation même d'Ecoles nouvelles est employée maintes fois par le Père Girard pour désigner les classes où l'on pratiquait l'enseignement mutuel, et le nom de « méthodes actives » désignait les méthodes calculées sur le développement de l'intelligence enfantine et qui donnent à la jeunesse l'amour du travail, de l'ordre et du bien.

Dans ce groupe de pédagogues instituant les écoles nouvelles d'autrefois, le Père Girard a été un des principaux initiateurs ; ses idées si profondes et si exactes excitent l'admiration. A la suite de Rabelais et de Montaigne, à la suite de Comenius, à la suite de Fénelon et de Rollin, le Père Girard a proposé lui aussi une « éducation fonctionnelle » qui prend le besoin de l'enfant, son intérêt à atteindre un but comme levier de l'activité qu'on désire éveiller en lui, selon la définition de Claparède.

Tout comme Rousseau et Herbart, le Père Girard a bien vu que l'art d'éduquer suppose la connaissance de l'enfant ; il a indiqué même et pratiqué la méthode fondamentale de la pédagogie expérimentale.

Dans son école, le Père Girard unissait l'enseignement mutuel, où les élèves s'instruisent en commun les uns les autres, à l'enseignement magistral où l'instruction est distribuée à tous en même temps par le maître. Il avait bien vu que l'éducation est une intervention de l'adulte dans la vie des enfants, une action dont nous savons qu'elle doit être lucidement volontaire. Car on l'a dit, « c'est se payer de mots que de parler sans cesse de la « libre initiative », « des droits » et de la liberté de l'enfant ; nous savons bien qu'il n'est encore, comme le dit Payot, qu'une « anarchie d'appétits et de penchants », non une personne responsable ».

Il savait encore que l'erreur est aussi grave, quoique opposée, de prétendre façonner cette personne ; comme si l'enfant était une chose, une argile plastique sur laquelle on travaillerait plus ou moins habilement. Le maître coopère à former des personnes qui s'appartiennent à elles-mêmes intérieurement et qui sont responsables de ce qu'elles pensent et de ce qu'elles veulent.

L'éducation est un art ministériel, un art au service de la nature. C'est à elle, en effet, que le Père se référait constamment. S'agit-il de choisir une méthode ?

« La pédagogie, dit-il, appréciera le mode conforme à la nature, le mode calculé sur le besoin intellectuel de l'enfant. »

Le Père Girard, enseignant dans son école au milieu de ses enfants, renouvelait les scènes touchantes qu'il avait vécues dans son enfance sous le toit paternel, lorsque ses frères et sœurs s'instruisaient mutuellement sous le regard attentif de leur mère. Comme une mère le fait pour ses enfants, il organisait, pour ses élèves, des pique-niques dans le jardin du couvent et des promenades tout à la fois récréatives et instructives dans la campagne.

Il rappelle aux maîtres le respect qu'ils doivent aux enfants, car ils sont créés à l'image de Dieu et rachetés par le sang du Sauveur.

Le Père Girard, à la fois philosophe et homme pratique, fondait sa pédagogie sur des principes réfléchis et sûrs ; il voulait éviter par-dessus tout l'inconstance dans les méthodes pédagogiques, les essais perpétuels, les formules passagères, en un mot les excès de l'individualisme déréglé.

Il voulait aussi que les enfants fussent heureux dans son école. Il s'ingéniait à créer et à entretenir cette joie ; il fit les plans d'une belle école neuve, commode et gaie ; il composa tous les manuels qui se révélaient nécessaires ; il les voulait simples, agréables, adaptés à l'âge et au niveau intellectuel des enfants. Pour amener ses écoliers au meilleur résultat il avait divisé l'enseignement en une multitude de degrés, situés très proches les uns des autres, qui pouvaient être facilement atteints par les élèves et excitaient leur courage. A la fin de l'année scolaire, on distribuait les récompenses pour le travail accompli, les succès et la bonne conduite. Cependant, malgré cette ambiance si favorable au développement intellectuel, moral et physique des enfants, tous les écoliers ne devenaient pas des savants ni des enfants modèles. Et ce n'était pas le moindre souci que de diriger leur éducation morale et religieuse.

La façon de punir du Père Girard est révélatrice de son grand cœur et doit être rangée parmi les quelques grandes idées qui dirigent sa pédagogie. Bien avant Don Bosco, le saint éducateur de la deuxième moitié du XIX^e siècle, il cherche à prévenir les fautes pour n'être pas dans la nécessité de les punir. Prévenir est un mot qui revient très souvent sous la plume du Père Girard : « Fermeté et douceur doivent marcher de pair, et je cherche à prévenir les fautes, de façon à pouvoir éviter la punition autant que possible... »

L'intuition a guidé le Père Girard, elle lui a fait découvrir des points de vue nouveaux, elle l'a amené à de merveilleuses réalisations. Sa science lui a permis

d'observer, de comparer, d'établir des lois pédagogiques qui répondent aux faits et commandent l'action. Le Père Girard a eu le rare mérite d'unir en lui ces deux hommes : l'intuitif et le pratique, et il eut le privilège de s'exprimer en deux langues et de travailler à des endroits très divers. Comme il était chrétien, il a cherché à développer l'homme tout entier, son âme et son corps, sa vie terrestre et son éternité. Substitution de la spontanéité à la « tyrannie magistrale », substitution d'une attitude préventive et compréhensive à l'attitude répressive ; nécessité de la connaissance de l'enfant, pouvoir suprême de l'amour en éducation sont des notions que le Père Girard a nettement mises en valeur et qui nous font penser aussi aux revendications de l'école moderne, de « l'école active ».

Pour beaucoup de gens, les méthodes actives offrent la séduction d'une chose nouvelle, opposée à la tradition, un peu révolutionnaire et qui doit nous aider à forger l'avenir.

Ne nous y trompons pas ; lorsque Montaigne, au XVI^e siècle, s'élevait contre le régime disciplinaire imposé aux écoliers d'alors, et demandait qu'ils puissent jouir de la vie parce qu'elle est belle ; lorsqu'il les invitait à orner leur esprit en fortifiant leur corps, il opposait déjà le prestige d'une « tête bien faite » à l'illusoire mérite d'une « tête bien pleine ». Nous avons, sans doute, progressé depuis lors grâce à une connaissance plus nette des réalités psychologiques, mais n'oublions pas que les principes sur lesquels s'appuient nos méthodes rajeunies ont été admirablement proposés et défendus par des hommes tels que J.-B. de la Salle, Fénelon, Rousseau, Fräbel, Pestalozzi, Don Bosco ou le Père Girard.

Ce dernier, mieux que tous les autres, a su organiser et diriger l'enseignement à tous les degrés, au moment où l'instruction était mise à la portée du peuple dans les pays d'Occident. Les pages qui suivent en sont une preuve éclatante.

Gérard Pfulg.

Projet d'éducation publique pour la République helvétique ¹

par le Père Grégoire Girard, Cordelier ²

Envoyé au Ministre de l'Instruction publique le 12 août 1798

*L'amour de la patrie l'a dicté
Et c'est à lui qu'il le dédie.*

1

Nécessité d'un institut d'éducation publique et son but

Sortant des mains de la nature, l'enfant n'est d'abord qu'une plante qui végète ; il devient ensuite animal, et il faut en faire un homme. Il faut répandre des lumières dans son esprit, tourner son cœur vers le bien, afin que la société trouve en lui un être social et l'État un citoyen.

2

Cette tâche est sans doute celle des pères et des mères, et il est sûr qu'ils s'en acquitteraient mieux que personne, si la tendresse paternelle avait toujours les lumières, la vertu, la prudence et l'assiduité pour

¹ Lorsque l'ancienne Confédération suisse s'écroula, au moment de la Révolution française, et que, sur ses ruines, s'éleva la République une et indivisible, les questions scolaires prirent une place primordiale dans les préoccupations des citoyens et des magistrats.

Le ministre des Sciences et des Arts, Philippe-Albert Stapfer, avant d'organiser l'Instruction publique dans la Suisse unifiée, adressa un appel à tous ceux qui auraient quelque projet à lui soumettre.

Une vingtaine de projets lui parvinrent. Le premier et le plus étendu était l'œuvre du Père Girard. Cet ouvrage valut au Cordelier d'être nommé archiviste du Gouvernement helvétique à Lucerne.

² Le manuscrit déposé au Musée pédagogique de Fribourg, dont nous reproduisons le texte, compte 31 pages non reliées (335 x 205).

Le manuscrit de la Bibliothèque nationale à Berne, qui ne comporte que quelques variantes, a été publié dans l'*Annuaire de l'Instruction publique en Suisse*. Lausanne 1924, pp. 113-146.

compagnes ; mais elle se trouve si souvent seule, que le Gouvernement ne saurait se reposer sur elle du soin de former la société naissante, il est de son devoir d'établir des écoles, où il appelle toute la jeunesse pour l'élever sous ses yeux.

3

Demande-t-on quels doivent être l'enseignement et l'organisation de ces écoles publiques, il faut d'abord commencer par fixer ses regards sur le but qu'elles doivent atteindre et que le Gouvernement doit avoir en vue dans leur établissement. Ce but ne peut être un autre que de donner à l'Helvétie des citoyens qui soient dignes de ce nom, et par leurs sentiments et par leur conduite.

4

Il faudra donc que l'institut s'occupe de trois choses, dont l'une n'est pas moins essentielle que l'autre :

- 1^o Il éclairera les élèves sur les droits du citoyen de l'Helvétie.
- 2^o Il leur fournira les moyens de les remplir.
- 3^o Il leur en inspirera la volonté.

Sans cette volonté, les moyens deviendraient inutiles et même dangereux, et sans la connaissance des devoirs, la volonté aveugle ne pourrait que s'égarer souvent ; mais si nos écoles parvenaient à réunir ces trois choses dans les élèves, ils connaîtraient le bien, ils sauraient le faire et ils le voudraient aussi. Alors la patrie verrait naître parmi ses enfants cette famille de frères, où toutes les volontés et tous les efforts se concentrent dans le bien général, cette famille qui fut depuis des siècles le vœu, l'espoir et l'idole de tous les sages, et dont l'idée seule donne à l'âme une réjouissance pure et divine.

Sera-t-elle jamais réalisée cette grande, cette sublime idée ? L'on a lieu d'en douter, lorsque l'on considère à quelle distance nous sommes encore de cette unité d'intérêt, de cette *céleste harmonie* des volontés, qui les confond toutes pour n'en faire qu'une, mais quoi qu'il en soit du succès, le but est marqué par nos nouvelles institutions, l'éducation publique doit conduire la jeunesse vers lui et pour peu qu'elle s'en rapproche, nous n'aurons pas à regretter les soins que nous y aurons mis.

Développement des objets que l'institut doit embrasser, et leur importance

Eclairer la jeunesse sur les devoirs du citoyen de l'Helvétie, telle est la première fonction que nous avons assignée à notre institut. Faisons d'abord l'analyse de ces devoirs et nous saurons par là jusqu'où l'instruction devra s'étendre :

1^o Il faut être homme pour devenir citoyen, car *les vertus publiques reposent sur les vertus domestiques et se confondent avec elles*. On commencera donc par faire sentir aux tendres élèves toute la dignité de l'homme, on leur apprendra à la respecter en eux-mêmes, ainsi que dans tous leurs semblables. Viendra ensuite le détail des devoirs qu'elle impose, devoirs des enfants, des époux, des pères, devoirs envers les hommes qui nous entourent, devoirs envers le genre humain.

2^o Cette tâche une fois remplie, on tournera l'attention de la jeunesse sur la société, son but, ses avantages, son gouvernement, ses lois et la fidélité qu'elles exigent. L'amour de la patrie trouvera ici sa place, mais on aura garde de le confondre avec cet *égoïsme national*, qui foule tous les peuples pour *n'en aimer qu'un seul*. Ainsi au tableau de l'homme succédera le tableau du citoyen.

3^o L'on ajoutera encore celui de citoyen de l'Helvétie. Pour le tracer avec ordre, on exposera d'abord les bases sur les quelles repose notre République, la souveraineté du peuple et l'anarchie, la liberté et la licence, l'égalité et l'insubordination seront scrupuleusement distinguées de peur que les passions ne donnent le change à la jeunesse et qu'elle ne se croie autorisée au désordre et au crime. L'unité de la République sera amenée par cette unité d'intérêts et de volontés sans laquelle la première n'est guère qu'un vain nom.

Ces notions générales seront suivies d'un exposé de notre Constitution et des pouvoirs qui gouvernent l'Helvétie, comme aussi des obligations importantes qui leur sont attachées. Enfin, on passera à nos lois, après avoir parlé de l'esprit dans lequel elles doivent être faites par la législature et observées par tous les citoyens.

Une autre fonction de notre institut est de fournir aux élèves les moyens de remplir leurs devoirs envers la patrie, en coopérant au bien général d'après les facultés que chacun d'eux aura reçues de la Providence. Commençons d'abord par un aperçu des besoins réels de l'Etat, et dès lors nous verrons du premier coup d'œil quels sont les talents que nos écoles devront développer dans la jeunesse.

1^o *L'économie rurale et domestique* est sans contredit le premier et le plus pressant besoin de la commune patrie. C'est à l'agriculture à nous procurer la nourriture, l'habillement et toutes les choses de première nécessité, comme c'est à l'économie domestique à les conserver et à régler l'usage que l'on doit en faire.

2^o Le commerce est un autre besoin, qui, à différents égards, peut entrer en parallèle avec les précédents ; le sol que nous habitons ne fournit pas à tous ce qu'exige la vie animale, il faut donc échanger le surplus des productions indigènes que l'agriculture nous aura données et qui auront été ménagées par l'économie domestique, contre les productions étrangères, que la nature refuse à notre pays. Cet échange demande des soins et des connaissances que l'institut ne saurait négliger. Cependant, en éclairant le commerce nécessaire, il ne favorisera point celui qui amène dans nos contrées des objets de luxe *en tout genre* et qui s'aide par là à ruiner les forces de la santé, engloutit les fortunes, alimente les passions, perd la vertu et désole les familles et la société.

3^o L'architecture, les manufactures et les métiers entrent aussi dans les besoins pressants de la patrie, puisque, outre la nourriture, il nous faut des habitations solides, saines et commodes, ainsi que des habillements, des instruments d'agriculture, etc.

4^o Les hommes et les animaux sont sujets à des maladies et à des accidents qui les privent de leurs forces, de l'usage de leurs membres, et les frappent de mort prématurée, si l'art ne vient au secours de la nature ; nous avons donc besoin de remèdes et d'hommes habiles qui sachent nous les donner à propos.

5^o Il nous faut encore des législateurs qui, par des lois sages, amènent l'ordre et la prospérité dans la patrie, des juges qui terminent les différends qui s'élèvent parmi les citoyens, punissent les crimes avec justice et vengent l'innocence outragée, des fonctionnaires et des employés dans toutes les branches de l'administration publique.

6^o Enfin, la patrie peut se trouver en danger, elle a donc besoin de défenseurs éclairés, qui sachent diriger ses armes et repousser l'ennemi de ses foyers, en épargnant les larmes et le sang humain.

Tels sont les besoins de la patrie. Voyons à présent quels sont les moyens que l'institut devra fournir à la jeunesse pour y subvenir. Ces moyens sont en général la science et l'industrie. Il s'agit donc ici de décider si l'institut embrassera l'une et l'autre.

L'on a constamment exclu des écoles publiques l'apprentissage de l'agriculture et des arts mécaniques, d'abord à cause des détails presque infinis qu'il exige, ensuite à cause des difficultés qu'il éprouverait s'il devait se faire en commun, enfin parce qu'il paraissait superflu de s'en occuper dans un institut public, tandis que l'enfant se dresse à l'agriculture sous les yeux de son père et que la société offre assez de moyens à tous ceux qui désirent se consacrer aux métiers. Les mêmes raisons subsistant encore aujourd'hui, je ne vois pas qu'il faille introduire à cet égard un ordre de choses différent. Nous laisserons donc les laboureurs et les artisans faire leur apprentissage auprès de leurs maîtres accoutumés, et il suffira que l'institut s'applique à perfectionner les connaissances relatives à leurs occupations, ainsi qu'à les répandre aussi loin que son influence pourra s'étendre.

Le maniement des armes et la gymnastique en général n'entreront pas, non plus, dans ce plan d'écoles publiques. Ces exercices demandent un institut particulier qui ne s'allierait pas bien avec celui-ci, et quant au dessin et à la peinture, ils ne trouveront de place ici que pour autant qu'ils devront accompagner les études que nous trouverons nécessaires à notre but. On ne doit pas le perdre de vue, ce but, qui doit à chaque instant nous servir de règles, et qui rejette tous les objets de pur agrément et de luxe.

Laissant donc l'industrie de côté, sous les modifications qui viennent d'être énoncées, notre institut cultivera l'esprit des élèves par la science et leur fournira ainsi des moyens de remplir leurs devoirs envers la patrie.

Venons à présent aux objets de *littérature* qui devront trouver une place dans nos écoles. En revenant sur les besoins publics et réels, dont le détail a été donné plus haut, je trouve qu'ils se réduisent aux suivants :

1^o *La physique ou l'étude de la nature.* Ici, je n'entends pas parler de cet amas de subtilités et d'hypothèses, aussi ruineuses qu'inutiles, que l'on décore du nom de science, mais d'une étude sage et modeste, qui se borne à ce que l'homme peut connaître de la nature et ce qui lui importe qu'il connaisse. L'amélioration de l'agriculture, de la médecine, des arts et des métiers sera le but, la règle et la mesure de ses recherches.

2. *Les mathématiques.* Il est aussi des objets de luxe dans le vaste champ de cette science. L'institut les négligera pour ne s'attacher qu'aux

calculs véritablement utiles aux besoins que nous avons indiqués, il donnera des leçons de petite et grande arithmétique, l'une et l'autre sont d'une utilité, pour ne pas dire nécessité générale. La connaissance de la géométrie est indispensable dans la société, même après l'abolition du système féodal, etc.

3° *La géographie.* Elle est nécessaire au commerce, au militaire, à la politique, surtout celle de notre patrie et des pays qui l'avoisinent.

4° *La chirurgie et la médecine.* Ici l'ignorance coûte la vie aux hommes et aux animaux qui partagent notre travail, qui fournissent des vêtements et nous servent de nourriture.

5° *La politique,* ou l'art de gouverner, d'administrer la chose publique ; elle comprend la législation, la judicature, la statistique, etc., et avec toutes les sciences relatives, comme le droit naturel, le droit des gens, etc., il n'est rien dans cette vaste discipline qui ne soit nécessaire et par conséquent étranger à notre institut, si l'on en excepte le droit particulier des peuples, avec lesquels nous n'avons point de rapport.

6° *L'art militaire,* qui comprend la tactique et la fortification, comme aussi la discipline militaire, etc.

Ce sont là, je pense, les branches de littérature qui répondent immédiatement aux besoins publics. Il en est d'autres encore qui, quoique en seconde ligne, ne demandent pas moins d'être cultivées avec soin ; les voici :

7° *L'étude des langues modernes et anciennes.* L'Helvétie est partagée entre l'allemand, le français et l'italien, et *il faut bien que les enfants d'une même famille puissent s'entendre.* Le latin et le grec nous mettent en possession de tous les chefs-d'œuvre et de tous les monuments de l'antiquité ; ils nous lient à ces républiques qui, sous tant de rapports, doivent nous servir de modèles. Le latin en particulier a été jusqu'ici la langue qui unissait les savants de toutes les nations et répandait au loin et avec rapidité les lumières que la différence des idiomes aurait concentrées longtemps au milieu d'un seul peuple.

8° *L'éloquence.* Elle est un puissant ressort du Gouvernement et de l'Instruction publique ; elle était en honneur chez les Anciens, surtout dans les républiques, et elle a fait des merveilles.

9° *La logique.* On l'a appelée la porte et la clef de toutes les sciences ; elle trace la marche du raisonnement, écarte l'erreur et amène à la vérité ; qui pourrait donc se dissimuler son mérite ? Cependant il ne faut pas la confondre avec ce fatras de subtilités qui avait pris son nom aux siècles de la *barbare scholastique.*

10° *L'histoire*. Elle sera d'une grande utilité pour la politique, l'art militaire et, en général, pour toutes les branches de la littérature. Il ne s'agit que de faire un bon choix. Ce n'est pas de l'histoire des hommes seulement que j'entends parler ici, mais encore de l'histoire de l'homme qui recherche les ressorts qui le font agir, les mouvements qui l'agitent, les besoins qui l'entourent et l'art de le gouverner.

9

Il nous reste à parler de la troisième fonction de notre institut, qui est d'inspirer à la jeunesse une volonté constante de servir sa patrie avec toute l'exactitude et le zèle dont elle sera capable. Cette tâche est aussi difficile qu'elle est importante. Il faut pour cela écarter de son cœur tout motif de vanité, repousser loin de lui tout ressentiment, combattre et détruire l'égoïsme et substituer à leur place des sentiments de paix et de fraternité, l'amour du bien général et l'attachement inviolable au devoir. C'est cet attachement au devoir qui est la base du bonheur public. Les lumières ne sont utiles que pour autant que la vertu les accompagne et les tient sous son empire. Si elles ne servent pas la vertu, elles serviront le crime et verseront sur l'humanité des maux incalculables que l'ignorance lui eût épargnés. Où est l'homme raisonnable qui n'aimerait pas mieux vivre au milieu d'une peuplade ignorante et brute, que de couler ses jours dans le sein d'une nation dont l'esprit serait bien cultivé, mais dont le cœur ne le serait pas ?

S'il est un État où la vertu soit nécessaire, c'est la république. Ici les intérêts particuliers ruinent et renversent tout, s'ils ne se réunissent pas autour du bien général. Aussi notre Constitution exige-t-elle impérieusement l'ennoblissement moral des citoyens, oui, même elle le suppose ; car l'homme perdu de mœurs, n'est pas propre aux sentiments de la fraternité ; l'égalité est pour lui le mépris de l'ordre, et la liberté n'est que licence. Il n'est donc pas fait pour être libre, il est fait pour l'esclavage et les fers.

Elles avaient senti bien vivement la nécessité de la vertu, ces inimitables républiques de l'antiquité. L'homme flétri dans l'opinion publique par son immoralité était repoussé avec horreur de toutes fonctions ; et le sage Solon lui défendait de porter la parole dans l'assemblée du peuple. Il montrait par là que la vertu était, à ses yeux, la première qualité du citoyen, qu'elle seule peut répondre de l'emploi des talents et que l'éloquence d'un homme corrompu est comme le poignard dans la main d'un brigand. C'est le mépris de ces grandes vérités qui a creusé le tombeau de Rome et de la Grèce.

Mais comment inspirer à la jeunesse l'amour inviolable du devoir ? Cherchons les moyens, sans en négliger aucun, car nous n'en aurons point de reste :

1^o L'homme porte en lui le discernement du bien et du mal, une loi qui lui interdit impérieusement l'un et lui ordonne l'autre. Elle applaudit à sa conduite et le récompense lorsqu'il est obéissant ; elle le blâme et le punit lorsqu'il ose lui désobéir. La loi morale, c'est notre raison même qui, en nous éclairant, nous dicte des devoirs ; elle est inséparable de nous. De là vient que lorsque nous la mettons dans l'oubli quant à notre propre conduite, nous exigeons cependant que d'autres la suivent ; nous les condamnons, nous nous soulevons contre eux, s'ils osent nous imiter.

Il faudra donc développer dans la jeunesse cette loi divine, qui réglerait toutes nos actions, si des désirs fougueux, provenant de notre dépendance des objets qui nous environnent, ne venaient pas troubler le calme de notre âme ; *si la chair, comme disait un philosophe chrétien, ne luttait jamais contre la raison*. Mais nul mortel n'est à l'abri des passions et de leurs insultes. Il faut donc lui trouver un appui.

2^o Cet appui, c'est la Religion. Pour peu qu'elle soit vive, elle secondera puissamment la loi morale. Quel motif pour faire le bien que de se croire sans cesse sous les yeux d'un Etre juste et puissant, qui récompense la vertu et venge le crime, qui épie ce que le cœur dit tout bas, et qui nous suit là où l'œil de la police ne peut nous découvrir ! Eh ! n'est-ce pas par la religion du serment que tous les peuples sont contenus dans la soumission au Gouvernement, et sans les principes religieux, le serment, qu'est-il autre chose qu'une assertion ridicule et sans poids ? Tous les législateurs de l'antiquité appelaient la religion au secours de leurs lois, et l'expérience a prouvé leur sagesse, tandis qu'elle accuse hautement *d'impéritie ceux qui, de nos temps, ont pensé la bannir de la société*. Ajoutons que leur propre conduite nous démontre encore, en dépit de toute leur philosophie, que *les mœurs ne peuvent exister sans religion, puisque, dès l'instant qu'ils l'ont couverte de mépris, ils se sont rendus coupables des crimes atroces que la nation indignée n'a pu laisser impunis*.

3^o Mais faudra-t-il se borner à cette religion universelle, à laquelle la loi morale et toutes nos réflexions nous conduisent ? Ne serait-il pas permis à l'institut de se servir de l'autorité du christianisme pour donner plus d'influence et d'énergie aux leçons de la droite raison ? Ou bien cette confirmation serait-elle nuisible ou inutile à la moralité ?

Commençons par dire deux mots sur ce dernier point. Si l'on veut confondre le christianisme avec toutes ces décorations gothiques, toutes ces pratiques superstitieuses, ces extravagances, ces maximes intolérantes et impures, que les vices et l'ignorance des hommes y ont ajoutés depuis

sa naissance, alors j'hésiterai de dire s'il ne vaudrait pas mieux le mettre dans l'oubli que de l'enseigner encore. Mais si l'on entend parler du christianisme dans sa simplicité et sa pureté primitives, alors je confesserai hautement que l'écarter de l'enseignement public ce serait porter le coup le plus funeste à la vertu, aux mœurs et à la société. *Depuis dix-huit siècles que nous philosophons et que nous nous enorgueillissons de nos succès, nous n'avons pas trouvé une seule vérité, en fait de morale et de religion, qui ne se trouve pas dans cet Evangile, dont l'invention, comme dit Rousseau, serait un plus grand prodige que le héros qui en fait le sujet. C'est à lui que l'Europe doit toutes ses lumières et sa supériorité sur les autres parties de notre globe.*

C'est dans lui que l'orgueilleuse et l'ingrate philosophie a puisé tout ce qu'elle a de mieux, et comment se pourrait-il après cela que l'écoulement fût salubre et la source empoisonnée ? Ne devrions-nous pas craindre qu'en obstruant la source, nous fassions tarir le ruisseau ?

Quoi qu'on veuille nous en conter, il est constant que le peuple n'est pas fait pour une religion philosophique, uniquement bâtie sur le raisonnement. Le raisonnement lui échappe, ou il ne le saisit pas, tandis que l'autorité est entièrement à sa portée, elle le persuade, elle le touche, elle répond à toutes les objections, elle écarte tous les doutes. Une seule maxime du christianisme est plus lumineuse pour lui et plus convaincante que le plus beau traité de morale. Au reste, ces traités... il ne les lit pas, il n'a pas le temps de les lire, et quand il les lirait, il n'y comprendrait rien. *Le philosophe de Sans-Souci* était bien pénétré de cette vérité. On connaît son calcul dans sa correspondance avec d'Alembert, et son autorité, s'il en fallait une, ne paraîtra pas suspecte... et ces partisans outrés de la philosophie critique qui pensent substituer la religion morale au christianisme et qui veulent cependant qu'on en conserve soigneusement le nom, ne démontrent-ils pas, en dépit d'eux-mêmes, qu'il faut au peuple, c'est-à-dire au genre humain, une religion appuyée sur l'autorité ?

D'ailleurs, lorsqu'il s'agira de trouver un appui à la morale, le christianisme l'emportera toujours sur son élève, la philosophie. Le christianisme n'est pas une théorie comme celle-ci ; c'est une institution divine pour l'ennoblissement moral de l'espèce humaine : il nous présente un exemple touchant et accompli, dont l'influence sur les mœurs ne peut être qu'infiniment avantageuse, car on ne saurait se retracer Jésus-Christ sans l'aimer, et un modèle que l'on aime agit infiniment plus qu'une simple doctrine. Son exemple est surtout remarquable quant à cette douce tolérance, qui est si nécessaire dans une même famille dont les opinions religieuses sont différentes. Il est encore digne d'attention quant aux sentiments vraiment patriotiques : jamais ils ne furent aussi purs que dans l'âme de Jésus. Le christianisme nous offre encore des faits historiques, qui servent à conserver le souvenir de la doctrine, qui lui donnent pour ainsi dire du corps et le rendent plus sensible, au moins pour le peuple ; *la religion du peuple*

l'on fait entrer *ridiculement* dans la partie essentielle d'une éducation libérale. Il est constant que *la poésie orne l'esprit et exerce l'imagination*, mais, à moins d'y être entraîné par un goût prédominant, on ne s'en occupe point dans le cours de la vie, et les avantages qu'on en retire sont très minimes, c'est plutôt *une chose de pur agrément que de quelque utilité*; on pourra donc la recommander aux jeunes gens pour la récréation et l'amusement du loisir, mais l'institut n'en fera point son affaire.

III

Méthode dans l'instruction

Un principe que l'on ne doit jamais perdre de vue, lorsqu'il s'agit de la méthode d'enseigner, est qu'il faut commencer par les choses qui sont le plus à la portée des élèves, et avancer ensuite en besogne à proportion des progrès qu'ils auront faits. On ne peut d'abord donner que des éléments, des matériaux à leur jeune pensée, et s'ils ont l'esprit assez ouvert, on s'occupera à mettre de l'ordre et de l'ensemble dans leurs idées et l'on finira par les réduire en système.

Ce principe est vieux, je le trouve partout, et cependant je mets en fait que dans la plupart de nos écoles on y fait fort peu d'attention. L'on commence ordinairement *par ce qu'il y a de plus difficile à saisir*. Ce sont toujours des notions et théories abstraites que l'on met en tête, tandis que l'on aurait dû finir par là. En physique, par exemple, on débute par *les propriétés générales des corps* et l'on vient ensuite *aux détails*. Ne serait-il pas plus simple et infiniment plus avantageux pour la jeunesse d'observer d'abord les objets de la nature en particulier, et de terminer cette étude par des rapprochements et des observations générales? Il résulte de ces renversements un cercle vicieux qui frappe tout esprit attentif. Pour établir ces notions générales, l'on est contraint d'entrer dans quelques détails que l'expérience particulière fournit, et lorsqu'il s'agit, dans la suite, d'expliquer cette expérience particulière, l'on en appelle gauchement à ces mêmes notions générales que l'on regarde comme des principes et non pas comme des résultats. N'est-ce pas expliquer une chose par la même chose?

16

Nous avons encore dans nos écoles la louable coutume d'élever des barrières entre tous les objets d'instruction que l'on y traite, comme s'il n'existait point de rapport entre eux. Il en arrive de là que l'écolier emploie beaucoup de temps pour apprendre fort peu de choses, et qu'il ne s'habitue point à lier ses idées, ce qui est cependant de la dernière

importance. Pour moi, je ne m'attacherai point à cet usage, quelque respectable qu'il puisse paraître par son antiquité. Je croirai devoir rapprocher, autant que possible, les objets d'instruction dont nous avons donné le tableau. J'exercerai tout à la fois et l'esprit et la mémoire, afin que rien ne reste inculte dans la jeunesse, et que la récolte soit aussi précoce et abondante qu'elle pourra l'être.

Cependant, je ne voudrais pas que cette réunion fût poussée jusqu'à la confusion. Il ne suffit pas de fournir des matériaux aux élèves, il est tout aussi important de les leur présenter avec ordre et de les accoutumer par là à mettre de l'ensemble dans leurs idées. C'est pour cette raison que je ne puis souscrire à la méthode de ces instituteurs qui, pour instruire la jeunesse en l'amusant et lui ménager toujours le charme de la nouveauté, voudraient, par exemple, qu'en traitant l'histoire, on passe *dans une même leçon à la géographie, au calcul, au dessin, à la physique, etc.*, d'après les occasions que le récit fournirait. Il est d'autres moyens de s'attirer l'attention de la jeunesse, sans qu'il soit nécessaire de le faire aux dépens de l'ordre et de la solidité, et de livrer pour ainsi dire au hasard l'instruction dont ils ont un si pressant besoin.

17

Si, dans le tableau que je viens de tracer, il est quelque étude qui ne puisse pas être rapprochée d'une autre, il en est une qui doit se lier et se confondre avec toutes, c'est celle de la religion et de la morale. Elle aura aussi son tour en particulier, mais je *demandrai, au nom de la patrie, qu'elle soit l'étude de tous les jours et de toutes les heures, qu'elle accompagne, anime et ennoblisse toutes les autres.* Inspirer à nos élèves l'amour du devoir, c'est, comme nous l'avons dit, la fonction la plus difficile et en même temps la plus importante de l'éducation. Il n'est donc pas un instant où l'on doive la perdre de vue. D'ailleurs, la morale et les idées religieuses qui en sont le soutien s'allient facilement avec toutes les connaissances humaines, elles sont le plus souvent nécessaires à leur parfait développement. Les détails qui suivront bientôt justifieront cette assertion qui, au reste, ne paraîtra pas étrangère à l'homme qui sait penser.

18

Je dirai encore au sujet de la méthode, ce qui a été dit souvent, et souvent sans fruit, que, dans toutes les études, il faut ajouter *toujours l'exemple à la règle* et au principe. L'exemple sert à l'un et à l'autre d'explication et d'appui, et il aide encore à les imprimer dans la mémoire des élèves. Otez l'exemple, la règle et le principe seront le plus souvent une énigme indéchiffrable pour eux, et il est naturel que, n'y ayant rien compris, ils l'oublient aussitôt. Ici, ma pensée se porte sur l'étude des

mathématiques. C'est toujours théorèmes sur théorèmes. On nous en remplit la tête, on nous en surcharge la mémoire, mais il est bien rare que l'on daigne nous en faire voir l'utilité dans la pratique. Or, que me sert-il d'avoir démontré qu'une ligne, un arc est le quart, la demi et le double d'une autre, si j'ignore ce que je ferai jamais de mon sublime calcul ? J'abandonnerai et l'arc et la ligne à ceux que l'on forcera de s'en occuper à leur tour, et je me vengerais de la contrainte que j'aurai éprouvée en mettant l'un et l'autre dans l'oubli.

La pratique et l'exemple marcheront donc à côté de la règle et du principe, dussions-nous renverser par là les bornes que nos écoles ont élevées entre une science et l'autre ! En physique, l'on a déjà senti la nécessité de réunir le calcul à la théorie. Nous suivrons cet exemple partout où l'avantage des élèves l'exigera, et nous préférerons déplacer quelque chose dans l'ancien système d'instruction que de traiter à part des objets qui demandent à être rapprochés.

Voilà quelques principes sur la méthode que je regarde comme incontestables, comme aussi dignes de toute notre attention. Je les aurai sans cesse devant les yeux, dans les détails qui vont suivre, et je croirai n'avoir pas tout à fait manqué mon but si je suis assez heureux pour en faire l'application qui convient.

IV

Trois différentes écoles

19

Tous les enfants ne sont pas susceptibles de la même culture, d'abord parce qu'ils ne naissent pas tous avec les mêmes dispositions, ensuite parce que l'état et la fortune de leurs parents n'offrent pas à tous les mêmes moyens de s'instruire, enfin parce que leurs inclinations et leurs vues ne sont pas les mêmes ; il serait donc inutile de vouloir les assujettir tous aux mêmes études. On forcerait les uns d'apprendre des choses pour lesquelles ils n'auraient point de goût, point de talent, en un mot point d'aptitude. Au surplus, l'on arracherait souvent à une famille indigente des aides qu'elle réclamerait justement, puisque souvent l'âge et les forces ne sont pas encore là, que la reconnaissance et le besoin appellent l'enfant auprès des auteurs de ses jours pour soulager leurs peines et les consoler.

20

Au reste, en supposant les mêmes talents à toute la jeunesse, les mêmes ressources et les mêmes inclinations, l'on peut mettre en question

s'il serait avantageux à la patrie qu'ils parvinssent tous au même degré de culture. Pour moi j'oserai le nier, parce que je suis intimement convaincu que l'uniformité sur ce point renverserait l'ordre au lieu de l'établir plus solidement. Il est différentes places à remplir dans la société, et il est sûr qu'il y en aurait bien des vacantes si l'esprit de l'un était tout aussi cultivé que celui de l'autre. C'est la Providence qui a voulu cette diversité de talents, de ressources et d'inclinations. Si c'est en vain que nous chercherions à la faire disparaître, c'est aussi contre nos intérêts que nous tenterions de l'entreprendre ; en voulant tout confondre, nous finirions par tout perdre. L'on ne contrarie jamais impunément l'ordre établi par la divine sagesse.

Il suffit à la prospérité d'une nation qu'il se trouve dans son ensemble une masse suffisante de toutes les connaissances vraiment utiles, déposée d'abord auprès de ceux qui en sont pour ainsi dire l'âme, et qu'ensuite elle se répande de là sur tout le corps social d'après le besoin particulier de tous les membres qui le composent.

21

C'est l'état que professeront les élèves qui doit décider de la culture qu'il faudra leur donner. C'est assez qu'ils connaissent ce qui est relatif aux fonctions qu'ils rempliront dans la société, et il serait superflu qu'ils connaissent davantage. De même encore, c'est la différence des états, je ne dis pas des conditions, qui doit déterminer le nombre des écoles que l'institut devra embrasser, ainsi que le genre et le degré de culture qu'elles devront donner à leurs élèves.

En partant de ce principe, j'essayerai de ranger tous les états de la société en quelques classes, non pas, sans doute, par rapport aux droits qui leur sont attachés, toute différence à cet égard a disparu du sol de l'Helvétie, mais seulement par rapport aux lumières qu'ils demandent, et je crois que sous ce point de vue, on peut les réduire à trois classes principales.

La première et la plus étendue renferme les laboureurs, les artisans et les ouvriers de toute profession. Leur état exige plus de force et d'adresse que de connaissances. En fait de sciences, il ne leur faut que des éléments, et pas plus. La seconde est composée des commerçants et des gens de plume, tels que les employés dans les bureaux des finances, dans ceux du Gouvernement politique, civil, militaire et municipal. Leur état demande plus de culture que celui du simple laboureur ou artisan. La troisième comprend les législateurs, les juges et les médecins, les instituteurs, les ministres du culte, les savants, destinés à augmenter et à répandre la masse des connaissances utiles. Il faut à leur état des lumières plus étendues que n'exige celui du commerçant et de l'homme de plume. La science lui est nécessaire, quoique dans des genres très différents.

Ce n'est pas cependant que je prétende par là élever une barrière entre ces différentes classes : il est des hommes qui appartiennent à l'une et à l'autre en réunissant leurs occupations, et notre *république aura sans doute aussi ses Cincinnatus qui sauront manier et la charrue et les rênes du gouvernement*. Cependant, il était nécessaire d'établir quelques points de différence, et je ne crois pas m'être grandement trompé en les marquant ainsi.

22

Trois classes différentes, par rapport au degré de culture qu'elles doivent apporter dans leurs occupations, veulent, à mon avis, l'établissement de trois écoles pareillement différentes. Elles s'appliqueront toutes trois également à former le cœur de la jeunesse et à lui inspirer l'amour du devoir, mais elles différeront dans l'instruction qu'elles donneront aux élèves.

La première fournira les connaissances élémentaires des choses les plus nécessaires à la vie et à l'état du citoyen de l'Helvétie, et les élèves qui seront destinés à l'agriculture, aux métiers et à d'autres occupations semblables pourront se borner à ces premières études, et la patrie se sera acquittée de sa dette envers eux.

La seconde étendra et perfectionnera ces connaissances élémentaires, en leur ajoutant tout ce qui est relatif à l'état des gens de plume et des commerçants.

La troisième enfin sera consacrée à l'étude des sciences et des belles-lettres dont le tableau a été tracé plus haut, d'après les besoins de la commune patrie.

La plupart de nos collèges asservissent toute la jeunesse aux mêmes études. Quiconque y met le pied y apprendra et le grec et le latin, il donnera des années à ces langues, qui, dans le fond, ne lui serviront à rien dans la suite. J'espère que personne ne sera tenté de perpétuer cet abus.

23

Cependant, en assortissant l'instruction de nos trois écoles à la classe des élèves à laquelle elles sont particulièrement destinées, j'exigerai qu'il se trouve entre elles une gradation suivie, de manière que la première serve d'introduction à la seconde et celle-ci à la troisième. La première, comme école élémentaire, recevra toute la jeunesse sans aucune distinction, et tandis que celle qui désire se vouer à la culture des champs et aux métiers ira paisiblement à son travail, l'autre, qui aspire à des connaissances plus étendues, passera à la seconde école et de là à la troisième, si tant est que ses talents, ses vues et ses ressources l'y appellent.

Cette gradation peut et doit être inviolablement observée, et je m'appuie ici sur le développement successif de nos facultés. Notre esprit

n'est d'abord susceptible d'autre chose que de saisir les éléments les plus simples des connaissances humaines, et c'est la première école qui les fournira. A l'aide de ces premiers matériaux et de l'exercice, il est entré dans la voie de faire de nouvelles acquisitions. Avec de nouveaux soins ses facultés se développeront davantage. Il est vrai qu'il ne sera pas encore à même de s'élever à de sublimes méditations et d'embrasser l'ensemble d'une science, mais son coup d'œil s'étendra sur de nouveaux objets, la mémoire fortifiée en conservera le souvenir, le jugement les discernera et les combinera avec plus de pénétration et de netteté. Il ne s'agira pour cela que de lui fournir de nouveaux matériaux et de diriger sa marche ; et c'est la seconde école qui sera chargée de cette partie. Enfin arrivera l'époque où, sous les auspices d'une bonne méthode, il pourra parcourir avec fruit la carrière des sciences que nous avons assignées à la troisième école . . .

J'observerai ici tout en passant que l'enseignement d'une grande partie de nos collègues n'est point du tout assorti à cette progression successive des connaissances humaines. Par exemple, après avoir exercé la mémoire et l'imagination de la jeunesse par l'étude des langues, de la poésie et de la mécanique de l'art oratoire, on la lance tout à coup dans la logique et la métaphysique la plus abstraite, sans l'avoir préparée à ce nouveau genre d'études. Il faut avouer que la méthode en est belle ! Elle ne prouve guère en faveur des connaissances psychologiques de ceux qui l'ont tracée.

Je vais à présent crayonner à grands traits le plan particulier des trois écoles que je propose. Je ne m'arrêterai pas à faire des remarques sur l'accord des détails avec les principes établis jusqu'ici. Je laisserai ce soin à la pénétration du lecteur, comme aussi celui de redresser les défauts qui m'aurent échappé dans ce travail.

V

Plan de la première école

24

Son but est de donner à toute la jeunesse les éléments des connaissances les plus nécessaires à la vie et à l'état du citoyen de l'Helvétie, de même que de former son cœur à la vertu. Son enseignement doit être particulièrement adapté aux besoins des élèves, qui se voueront à l'agriculture et aux métiers, et préparer en même temps à de nouveaux progrès ceux qui aspireront à une culture plus distinguée. Voici un aperçu des objets sur lesquels elle donnera des leçons :

1^o Les éléments de la religion et de la morale ¹ d'après les principes les plus simples et les plus lumineux du christianisme et de la droite raison. Ce n'est pas seulement dans la mémoire des élèves, mais surtout dans l'esprit et le cœur qu'il faudra les graver.

2^o L'essentiel de notre état civil, ainsi que des droits et devoirs du citoyen de l'Helvétie. La morale aura tracé les devoirs de l'homme et de l'homme en Société. Cette instruction achèvera le tableau, en ajoutant les devoirs du citoyen de l'Helvétie.

3^o Quelques traits d'histoire propres à développer le sens moral et les sentiments religieux dans la jeunesse. On sait qu'elle est singulièrement portée à l'imitation ; il ne faut pas négliger ce penchant, dont on peut tirer le parti le plus avantageux dans l'éducation. Ici je recommanderai l'exemple de Jésus comme le modèle le plus touchant et le plus accompli.

4^o Une teinture d'histoire naturelle par rapport à l'économie rurale et domestique, de même qu'à la conservation de la santé et aux différents préjugés populaires qui entravent la vertu et le bonheur.

5^o L'écriture, la lecture et les premières opérations du chiffre avec leur usage dans les différentes affaires de la vie. Ces objets sont d'autant plus nécessaire, que dans nos nouvelles institutions tout citoyen est appelé à coopérer à l'administration de la chose publique.

Je voudrais encore que dans l'exercice de la lecture et de l'écriture on prît quelque soin de la langue, car il est sûr que le patois de nos campagnes, soit allemandes, soit françaises, fut toujours un grand obstacle à l'instruction. *Cependant, je ne crois pas que les règles abstraites de la grammaire puissent entrer dans cette première école.*

En général, l'on se rappellera qu'il ne s'agira ici que de donner des éléments simples, clairs et précis, et que la métaphysique, dans tous les genres de littérature, doit être réservée pour l'avenir. Il faut encore que tout l'enseignement soit très étroitement lié avec l'expérience journalière. C'est le seul moyen de le faire bien comprendre et de le graver dans le souvenir.

25

Quant à l'arrangement de cette école, je pense, que pour le bien de la chose, il faudrait partager les élèves en trois cours, et voici comment je m'y prendrais :

Premier cours. Dès son entrée dans l'école l'enfant apprendra à lire et à écrire. Ayant prononcé un caractère, ou un mot, il le tracera à

¹ Ou de la morale et de la religion : je ne suis pas encore décidé sur l'ordre qui sera le plus avantageux.

l'instant sur le papier, afin d'abrégé la besogne, de la rendre plus intéressante et d'aider à la mémoire. On lui inculquera aussi les tout premiers éléments de la morale et de la religion, et l'on ajoutera quelques traits historiques à sa portée, qu'on lui fera ensuite rendre à sa façon, sans l'assujettir aux mots qu'il aura entendus.

Second cours. Lorsque l'enfant aura fait quelques progrès dans ce premier exercice, on lui mettra le livre élémentaire entre les mains. Le maître en variera les objets pour mieux réveiller l'attention. Il expliquera chaque chose avec netteté, et fera rendre de mémoire ce qui aura été lu, expliqué et compris, sans s'attacher aux expressions du livre, parce que, dès que l'on fait *jouer la mémoire d'une manière mécanique*, tout est perdu pour l'esprit et le cœur et souvent même pour le souvenir.

Troisième cours. Ici les élèves déjà formés par la lecture apprendront à écrire sous la dictée du maître. Il leur fera aussi coucher leurs propres idées sur le papier en leur insinuant, selon le besoin, quelques règles d'orthographe. Ces leçons seront entrecoupées par le calcul, et pour donner de l'intérêt et de l'utilité à cet exercice, l'on ne commencera pas par une règle sèche, qui est toujours obscure, mais on proposera un problème, puisé *dans les sphères des occupations journalières*, et alors, ayant réveillé leur curiosité, on leur montrera la manière de le résoudre par l'une ou plusieurs des quatre règles.

Ces trois cours n'auront point de temps fixé, le progrès seul décidera du passage de l'un à l'autre. Si la dure nécessité appelle les élèves au travail avant qu'ils soient suffisamment formés dans le troisième, ils pourront se rendre auprès du maître dans les saisons et les jours où ils ne seront pas empêchés.

Pour gagner du temps et faire en sorte que les élèves des trois cours soient pris séparément, ce qui à différents égards serait très avantageux ; ils seront tenus de faire leurs écritures chez eux, hors le cas où la présence du maître sera nécessaire, d'après ce qui vient d'être dit.

Enfin le maître ne se bornera pas à instruire, il veillera à la discipline des mœurs, il épiera les passions naissantes des enfants, et s'étudiera à les ranger sous l'empire de la morale, d'où il résulte qu'il ne saurait être un homme commun : il lui faut de la méthode dans l'instruction, des lumières et la connaissance du cœur humain, ce qui nécessite une école normale où les instituteurs soient eux-mêmes formés aux fonctions importantes qu'ils auront à remplir.

Plan de la seconde école

Son but est de donner aux élèves un genre et un degré de culture qui soient assortis à l'état de l'homme de plume et du commerçant et soient en même temps un milieu entre les connaissances élémentaires de la première école et les sciences de la troisième. L'enseignement renfermera les objets suivants :

1^o Les principes de la langue maternelle.

2^o La langue allemande dans la partie française et italienne de la République, et la langue française dans la partie allemande. L'on concevra aisément pourquoi je donne la préférence à l'allemand et que je désire en faire notre langue nationale.

3^o La géographie et avant tout celle de notre pays, avec des notions historiques relatives aux mœurs, aux lois, aux usages, au commerce.

4^o La grande arithmétique avec la manière de tenir les livres de commerce, quelques principes pour ce dernier objet et pour le change.

5^o La correspondance et la méthode de dresser un acte, coucher un récit et autres choses pareilles.

6^o La logique mise à la portée de cette école et dans le goût de celle que Sailer nous a donnée, où, en enseignant les règles de la pensée, il relève les préjugés, les travers, les sophismes de nos temps et cultive à la fois et l'esprit et le cœur.

7^o Un exposé court et simple, mais raisonné de la morale et de la religion, où les éléments de la première école seront rapprochés en système, sans cependant s'élever à la sublimité de la science, qui est réservée pour un autre temps.

L'homme de plume et le commerçant doivent connaître leur langue d'après les principes, et il leur en faut plus d'une où plusieurs sont en usage. La géographie est nécessaire au commerçant, elle n'est pas inutile à celui qui est placé dans les bureaux du Gouvernement. Tous deux ont un besoin pressant d'être au fait de la grande arithmétique et de la correspondance. La logique et l'exposé de la morale et de la religion sont aussi de la plus grande importance pour eux. D'abord, parce que leurs fonctions demandent plus de justesse et de netteté dans la pensée que celles du simple laboureur et artisan, ensuite, parce qu'ils appartiennent à une

classe sur laquelle les passions et le libertinage d'esprit et de cœur ont plus de prise. D'ailleurs, toutes ces études prépareront les élèves aux sciences de la troisième école.

27

Il ne faudra que deux années pour parcourir cette école, et je ne demanderai que deux maîtres, qui, l'un et l'autre, enseigneront la même chose et suivront leurs élèves du commencement à la fin. De cette façon l'enseignement recommencera tous les ans et tous les ans de nouveaux élèves pourront entrer dans l'école.

Première année. A leur entrée on leur donnera les principes de la langue maternelle ; je la supposerai ici allemande, pour plus de clarté dans les détails qui vont suivre. Ces principes ne sont d'abord que les éléments de la langue, la déclinaison, la conjugaison, le régime et autres choses de cette nature ; l'on aura assez d'occasions, dans la suite, de perfectionner cette instruction, sans inspirer aux élèves de l'ennui et du dégoût par un amas de règles qui ne finissent pas.

Ces principes posés, on passera à la langue française ; je ne voudrais pas que l'on s'arrêtât beaucoup à la prononciation et l'écriture, puisque tous les exercices suivants serviront à perfectionner l'une et l'autre. On en viendra à la déclinaison et conjugaison et, sans tarder, on mettra un livre français entre les mains de l'élève, pour le lui faire interpréter et analyser. C'est le maître qui interprétera et analysera le premier, ensuite l'élève essayera devant lui, non pas par écrit, l'écriture sera réservée pour la maison, afin d'épargner le temps, mais de bouche et sous la conduite du maître. Après l'analyse des mots, qui ne devra pas durer longtemps, viendra l'analyse de la construction, qui développera insensiblement, comme sans peine, la syntaxe allemande et française.

Le livre dont nous parlions tout à l'heure sera la géographie, comme elle a été dépeinte plus haut. Je pense que ce sujet rendra l'étude de la langue intéressante et fera connaître à l'élève les mots et les tournures les plus usités dans le commerce de la vie, tout en l'instruisant sur des choses qu'il lui est bon de savoir.

Cette étude sera quelquefois interrompue par des leçons de calcul ; on s'occupera des fractions, des opérations par parties aliquotes, de la règle de trois, de cinq, etc.

28

Seconde année. Ici, l'étude des langues prendra une tournure opposée. L'élève allemand, qui aura déjà des mots et des constructions françaises dans sa mémoire, essayera de traduire l'allemand en français ; le maître l'aura précédé dans ce travail, et les essais se feront sur le même pied que dans la première année. La comparaison des deux langues aura toujours lieu dans l'occasion.

30

Seconde année. Ici, l'écolier essayera de rendre en latin un précis d'histoire moderne, où il n'entrera rien qui ne soit utile. Au reste, la méthode pour les deux années sera précisément celle que nous avons indiquée plus haut pour les langues allemande et française.

L'étude du grec sera plus resserrée que celle du latin, puisqu'il ne s'agit que de l'entendre. Peut-être n'y aurait-il pas d'inconvénient d'entrelacer quelquefois des leçons de grec aux leçons de latin.

b) Les mathématiques

Les leçons de mathématiques commenceront là où la seconde école les aura laissées. L'on ne se contentera jamais de la théorie, mais la pratique marchera toujours de pair avec elle, et s'il est besoin de quelques plans et de quelques dessins relatifs à la planimétrie et à l'architecture, on les ajoutera. Par contre, on omettra ici tout ce qui pourra être placé plus à propos dans les leçons de physique et d'art militaire.

c) La physique

Son but est de perfectionner l'agriculture et les arts en fixant l'attention de la jeunesse sur le spectacle intéressant et instructif de la nature.

Voici la marche que je propose :

1^o Au lieu de débiter par des notions générales et des hypothèses aussi inutiles que chancelantes, elle donnera un précis d'histoire naturelle, de ce détail elle s'élèvera insensiblement à la contemplation de l'ensemble qui règne sur notre globe et dans l'univers, et ajoutera partout les expériences, les calculs et les réflexions que le sujet amènera. Ce sera là la partie théorique.

2^o Elle se tournera ensuite vers la pratique, en revenant sur les objets dont on peut tirer parti pour l'amélioration de l'économie rurale et domestique, de l'architecture, de la mécanique, etc. Elle donnera en même temps connaissance des découvertes les plus marquantes et les plus utiles en ce genre et amènera l'attention des élèves sur celles qui restent à faire.

Toutes ces leçons peuvent avoir lieu dans le cours d'une année. C'est la lune qui, en physique comme ailleurs, a consommé jusqu'ici le plus de temps. J'avouerai cependant qu'une étude de la nature qui entrerait dans tous les détails demanderait des années et même plus d'une vie, mais ce n'est pas dans les écoles que l'on peut traiter les sciences dans leur entier ; elles ne sont destinées qu'à mettre les élèves sur la voie de se former eux-mêmes, et non pas à leur donner un fonds de science qui ne leur serait que d'une fort mince utilité, en même temps qu'il serait peu digne de l'homme.

d) La philosophie

Son but est l'ennoblissement moral des élèves, comme il a été dit plus haut, et elle se servira de toutes les ressources qu'une raison cultivée peut former pour conduire à la sagesse... Elle embrassera :

1^o La logique comme introduction à ce qui doit suivre. Cette logique sera plus relevée que celle de la seconde école, mais cependant, elle n'entrera pas dans les subtilités des temps passés et présents. Ce n'est pas sur cette voie que l'on rencontre la sagesse.

2^o La morale, d'après les principes purs et évidents que le philosophe de Königsberg a tirés de l'oubli. Je désirerais que l'on suivît la marche que Schmid a tracée dans l'ouvrage intitulé : « Grundriss der Moralphilosophie für Vorlesungen. »

3^o La religion comme résultat, complément et appui de la morale.

Cette étude peut être très facilement réduite au cours d'une seule année et ne demande qu'un seul professeur.

e) La théologie

Le christianisme est une institution divine pour l'ennoblissement moral de l'humanité, et la théologie en est l'exposé scientifique. Elle n'a pas rempli son devoir si elle ne parle qu'à l'esprit pour le persuader et l'instruire ; elle doit encore parler au cœur en faveur de la vertu.

Dans l'instruction, elle doit tracer l'état *pitoyable* du genre humain à la naissance du christianisme et faire sentir combien il était nécessaire que la Providence s'en mêlât. De là elle passera :

1^o à l'exposition des faits qui ont précédé, accompagné et suivi l'établissement du christianisme ; de la doctrine morale et religieuse qu'il a répandue sur la terre ; des mesures prises par Jésus-Christ pour en conserver le souvenir et l'influence, c'est-à-dire du culte et de ses ministres ;

2^o à la preuve de la vérité et de la divinité du christianisme, qui résulte particulièrement de l'ensemble et de l'harmonie admirable de toutes ses parties. Elle répondra aussi aux objections que l'on a faites, surtout dans ces derniers temps, et finira par observer combien la foi est consolante, raisonnable et nécessaire à notre race.

En retranchant toutes les choses superflues que l'on nous a souvent données sous le nom de christianisme, cette étude pourra être réduite au cours d'une année.

f) La politique

Je sens qu'il est au-dessus de mes forces de donner un plan d'instruction pour un objet aussi vaste, aussi compliqué et aussi peu assorti à mon état que celui-ci ; cependant j'essaierai d'en dire quelque chose :

1^o Politique générale. On y traitera d'abord de l'égalité naturelle des hommes, de la Société en général, de son but et de ses avantages, du Gouvernement et des trois différents pouvoirs qu'il renferme, des différentes formes qu'il peut avoir, de la loi et du respect qui lui sont dus, de la manière de gouverner les hommes, d'après le raisonnement et l'histoire, de la nécessité des mœurs publiques et du culte, ainsi que des rapports de l'autorité civile avec la religion, enfin du droit des gens et des obligations mutuelles entre les sociétés.

2^o Politique helvétique. On exposera d'abord la Constitution helvétique, ses bases, son esprit, les attributions et les devoirs des différentes autorités. Le code de nos lois avec les principes sur la législation, la judicature et l'administration.

g) L'éloquence

L'art sublime de persuader et d'émouvoir ne doit point être confondu avec cette puérile rhétorique de nos écoles où l'on apprend à compasser les mots et les phrases, où l'on s'évertue à faire des périodes et des figures, et où l'on force l'élève à parler en habile orateur avant qu'il ait appris à penser et qu'il ait quelques connaissances du cœur humain qu'il doit émouvoir ; dans le plan que je propose ici, l'éloquence ne viendra qu'à la suite des études que je viens de décrire, toute autre part elle serait hors de sa place. Voici une esquisse de cette étude intéressante :

1^o Le but de l'éloquence ; les moyens qu'elle a pour persuader et pour émouvoir ; l'emploi de ces moyens.

2^o L'éloquence du barreau et l'éloquence de la chaire ; leurs différences dans les moyens et leur usage.

3^o Analyse des modèles dans les langues latine, allemande et française, avec une critique où l'on fera sentir les beautés et les défauts.

4^o Après cela les élèves feront eux-mêmes des essais, et la censure en sera publique, quoique l'ouvrage doive se faire en particulier.

Une année suffira pour les principes de cet art, l'écriture et la lecture ajoutant le reste.

h) La médecine et la chirurgie

Ici je ne manifesterai qu'un désir, c'est celui de voir adopter dans notre école la méthode simplifiée de Brown. Combien de temps, de frais, de bévues, de santés et de vies n'épargnerait pas cette doctrine, si elle prenait la place de nos volumineux systèmes qui guérissent si peu et tourmentent tant de monde ! Cependant, il se peut qu'elle soit quelquefois en faute, ce n'est pas à moi à en juger, mais je dirai qu'il est impossible qu'elle soit entièrement fausse, et si elle ne l'est pas, il faut la corriger

et la suivre. Peut-on ramener toutes les maladies à la quantité de l'incitation ou faut-il encore chercher une seconde cause dans la quantité ? Voilà, autant que j'ai pu m'en apercevoir, le point fondamental qu'il faut décider irrévocablement.

J'oserai encore manifester un autre désir ; c'est que la faculté de médecine ne dédaigne pas de s'occuper aussi des animaux. S'il n'est pas dans l'ordre d'avoir de la pitié pour eux, au moins que notre utilité nous engage à les soigner.

1) L'art militaire

Je n'entreprendrai pas non plus de tracer un plan pour les leçons de cet art. Il me suffira de remarquer, qu'après avoir exposé les principes de la tactique, de la fortification, etc., on pourra ajouter à cette théorie le récit de quelques campagnes, batailles, sièges, etc., en faisant chaque fois l'application des principes qui auront été établis.

30

Il saute aux yeux que tous les élèves ne doivent pas être tenus à faire toutes les études de cette école ; ils consulteront l'état qu'ils veulent embrasser et feront ensuite le choix qui leur sera convenable. Chacun d'eux aura sa partie principale qu'il ne perdra point de vue et à laquelle il donnera tous les soins dont il est capable ; mais comme il n'y ferait que fort peu de progrès s'il omettait les études préparatoires qui sont en rapport avec elle, on l'obligera avant tout de les faire. Peut-être ne serait-il pas déplacé que tous commençassent par le latin et l'histoire, que nous avons réunis au même cours. J'exigerai au moins que tous entendent la philosophie, car il est indispensable que les connaissances qui ont rapport à la moralité soient cultivées en juste proportion des autres, sans quoi il arrivera ce que nous voyons malheureusement tous les jours, que les lumières s'acquièrent aux dépens de la vertu. Il faut que tout soit d'accord dans l'homme.

VIII

Emplacement des trois écoles

31

Il me reste encore à parler de l'emplacement de nos trois écoles. J'établirai d'abord un principe dont on conviendra facilement. Le voici : ces écoles doivent être multipliées et réparties dans la République, de manière que les lumières puissent aisément se répandre sur toute l'Helvétie, et cela en proportion du besoin public.

35

Je placerai donc la première école dans toutes les communes qui seront assez peuplées pour fournir un nombre suffisant d'élèves. Cette école est destinée à donner les éléments de toutes les connaissances nécessaires à la vie et à l'état du citoyen de l'Helvétie. Elle serait trop peu fréquentée s'il fallait aller la chercher au loin. Ce qui est nécessaire partout, doit aussi se trouver partout.

32

La seconde école sera placée sur quelques points de chaque canton, et de préférence dans les endroits les plus peuplés. Les connaissances que cette école doit répandre ne sont pas généralement nécessaires ; elles sont cependant indispensables à un grand nombre de jeunes gens, et il serait à souhaiter que d'autres se les procurassent, elles leur seraient utiles en leur particulier, et la patrie en ferait aussi son profit. Il ne suffit donc pas d'établir cette école sur un seul point de chaque canton ; il faut lui en assigner plusieurs, afin que la proximité suggère à la jeunesse le désir de s'y rendre et lui en facilite en même temps les moyens.

33

Enfin, je placerai la troisième école au chef-lieu de chaque canton. J'avais d'abord pensé de ne former qu'une seule académie pour l'Helvétie entière ; je comptais épargner bien des frais à l'Etat et l'idée de réunir dans un seul endroit des élèves de toutes les parties de la République, qui aurait là bien représenté l'unité de famille... Cette idée m'avait séduit, mais la réflexion en a dissipé le charme, et l'épargne que je me proposais est devenue avarice à mes yeux.

Cette académie unique et générale serait tout à la fois trop et trop peu fréquentée. Elle le serait trop peu, parce que l'éloignement de la plupart des élèves serait un grand obstacle à leur fréquentation. Les parents ont toujours de la répugnance à placer leurs enfants loin de la maison paternelle ; ils ne peuvent pas les surveiller comme s'ils étudiaient dans la proximité. L'entretien et les voyages entraînent de plus grands frais, qui les dégoûtent et les mettent souvent dans l'impossibilité de pousser leurs enfants.

D'un autre côté, cette académie serait trop fréquentée, parce que toute l'Helvétie fournirait cependant un grand nombre d'élèves, quoique peu considérable à proportion de son étendue. Or, je regarde les écoles nombreuses comme peu favorables à la culture de l'esprit et encore moins à la formation du cœur. L'instruction ne peut être dans ces écoles que fort générale, et il est impossible de l'assortir aux talents et à la trempe de chaque élève ; il est impossible au maître de s'adresser à chacun en particulier, de prendre connaissance des progrès qu'il a faits, des retards qu'il éprouve, des difficultés qui l'embarrassent, des préjugés qui l'égareront.

36

Il est impossible qu'il descende pour ainsi dire dans son âme, pour y porter la lumière avec tous les ménagements et tous les soins que le bien de la chose exige. Lorsque l'on nous vante l'émulation, qui doit avoir lieu dans les écoles nombreuses par le frottement des talents divers, l'on ne fait pas attention que ce qui est émulation pour les habiles est découragement pour les faibles, et que pour toutes autres choses égales, c'est dans les grandes écoles où l'on apprend le moins, comme l'expérience le prouve suffisamment.

C'est aussi dans ces écoles que règne le plus de dépravation parmi les élèves : un seul suffit pour en pervertir cent, et le mal est d'autant plus grand que l'attention de détail à la discipline des mœurs est impraticable et qu'il ronge de jour en jour plus avant, comme un chancre destructeur auquel il n'est presque point de remède. Cette seule considération doit nous décider pour les écoles moins nombreuses, quoiqu'il soit vrai que l'émulation perdrait au change, car ce serait un affreux marché que de compromettre la morale pour obtenir la science.

En établissant au chef-lieu de chaque canton l'école qui nous occupe, on y placera un dépôt d'instruction qui entretiendra dans l'arrondissement le goût des lettres en facilitant les moyens de les cultiver. Tout ce qui l'entourera se sentira animé à la recherche de la vérité et du bien par la présence des maîtres et des élèves, ainsi que par les exercices scholastiques. Par contre, si on la concentre sur un seul point, ce qui l'environnera immédiatement pourra s'en ressentir, mais son influence diminuera à mesure de l'éloignement où se trouvera chaque partie de la République. Je me représente ici un flambeau, il jette une vive lumière autour de lui, mais la clarté va en diminuant à proportion de la distance.

34

Cependant il est deux objets dans cette école que je réserverai à un ou deux cantons. C'est l'art militaire et la médecine. Le nombre des élèves ramassés de toute la République ne sera pas trop considérable pour exclure l'instruction individuelle et le détail des mœurs, et cette mesure favorisera l'émulation en épargnant les frais et en augmentant les moyens de s'instruire.

Père Girard, cordelier de Fribourg.

Rapport de la classe de morale et d'éducation fait à la Société économique¹

le 5 février 1815 sur la nécessité d'améliorer
les écoles populaires du canton²

*Populus intelligens et sapiens,
gens magna. Deut. IV.*

Monsieur le Président et Messieurs,

Vous avez chargé votre classe de morale et d'éducation de vous soumettre ses idées sur le perfectionnement de nos écoles populaires : Vous avez ordonné, Messieurs, et vous serez obéis.

Le sujet cependant est si vaste, si compliqué, il est d'une importance si grande, que nous avons cru devoir diviser notre travail en plusieurs parties, et ne vous les offrir qu'une à une pour leur donner plus de développement. Nos recherches embrasseront l'organisation intérieure d'une bonne école populaire, d'après les besoins, le génie, les ressources du peuple fribourgeois ; puis l'éducation des instituteurs, ensuite la police générale des écoles du canton, enfin l'introduction du nouveau système que nous conseillerons. Il nous a paru que cette division sortait du sujet même que nous avons à traiter, et qu'elle le présentait sous tous ses rapports.

¹ La Société économique de Fribourg, dont le Père Girard était l'un des fondateurs, était une société d'utilité publique établie en 1813. Elle était divisée en plusieurs sections dont l'une des plus actives était appelée *la classe de morale et d'éducation*, présidée par le Père Girard qui en était également le rapporteur.

En 1815, les écoles de la ville de Fribourg étaient florissantes, mais la campagne n'était pas entièrement conquise et, en ville même, certains désapprouvaient le principe de l'éducation populaire. Ils auraient voulu réserver à leurs enfants les bienfaits de l'instruction. C'est contre cette tendance que s'élève le Père Girard.

Le texte reproduit ici est celui d'une copie manuscrite du Musée pédagogique de Fribourg qui compte 24 pages non reliées (330 x 210). Une partie du texte a été publiée dans l'*Emulation* I, 1841-1842, n° 3 p. 3.

² L'attitude généreuse du Père Girard en faveur de l'éducation du peuple est dans le même ordre de préoccupations que l'action entreprise récemment par l'UNESCO dans les pays où règne encore l'analphabétisme.

Mais serait-il nécessaire d'améliorer nos écoles populaires ? C'est là, Messieurs, la question préliminaire que nous examinerons aujourd'hui. Il n'est sans doute personne parmi nous, qui ne sente le besoin de perfectionner l'instruction commune ; mais dans les choses d'une si haute importance, il ne faut rien entreprendre sur de simples aperçus, toujours trop vagues, trop obscurs, trop voisins de l'erreur : il est nécessaire d'analyser le sentiment que l'on a et de le raisonner.

Le vœu, Messieurs, que vous avez exprimé dernièrement pour l'amélioration de l'éducation commune suppose trois choses : d'abord qu'il est bon que le peuple soit instruit, ensuite que l'instruction convenable ne peut lui être donnée que dans des écoles publiques, et qu'enfin celles de notre canton ne remplissent pas le but que l'on doit se proposer. Voyons, Messieurs, si tout cela est dans l'exacte vérité.

I

On a dit, Messieurs, qu'il n'appartenait qu'aux tyrans et aux imposeurs de décrier l'instruction populaire, parce que nul autre ne peut avoir intérêt à courber le vulgaire sous le joug de l'ignorance et à serrer sur ses yeux le bandeau de l'erreur. D'autre part, on nous crie que les lumières sont un poison pour le peuple et qu'il n'appartient qu'aux perturbateurs du repos de la terre, aux novateurs, aux philosophes, aux illuminés de recommander l'instruction et de vouloir la répandre. Et c'est ainsi que les passions des hommes, toujours aveugles et toujours injustes, s'emparent des discussions les plus importantes et que pour toutes raisons l'on n'entend plus que des injures.

Pour ne pas se perdre en vaines déclamations, il faut, Messieurs, s'entendre avant tout sur le mot d'instruction populaire, et voir ensuite avec calme en quels rapports elle se trouve avec les grands intérêts de l'humanité.

Depuis que des hommes célèbres ont appelé l'attention de l'Europe sur le triste abandon du peuple dans son instruction, certains esprits, peu mesurés et peu sages, ont cru ne pas pouvoir instruire assez ce même vulgaire que l'on n'instruisait point : cette nouvelle espèce de luxe a été mise à la mode en certains endroits, et, les uns renchérissant sur les autres, peu s'en est manqué qu'on ne voulût ériger en université toute école villageoise. Du moins pensa-t-on y introduire les éléments de toutes les sciences et de tous les arts. Est-il donc vrai que les hommes ne se plaisent que dans les extrêmes ?

Il est pourtant bien sensible que ces académies champêtres ne peuvent avoir d'existence que dans le pays des fables et des illusions. Le laboureur et l'ouvrier sont toujours pressés de courir au travail, parce qu'il leur faut du pain : ils n'ont point de temps à donner à nos sciences, filles de l'abondance et des loisirs. Et pourquoi, d'ailleurs, voudrait-on leur faire

apprendre des choses qui leur sont complètement inutiles, qu'ils n'ont nulle envie de savoir, et qu'ils ne sauraient jamais, encore qu'ils voulussent s'en occuper à leurs dépens ? Si la classe laborieuse pouvait jamais se lancer dans la carrière des études, l'Etat serait perdu. Elle voudrait lire et penser au lieu de cultiver la terre et d'en façonner les productions. Au lieu de la bêche et du rabot, elle voudrait manier la plume et la parole, nos champs resteraient incultes, nos ateliers déserts et toutes les harmonies de l'ordre social seraient anéanties.

Mais ce n'est pas de cette profusion de connaissances que parlent les hommes raisonnables, quand ils insistent sur l'instruction populaire. Les quatre choses les plus communes : parler, lire, écrire, calculer, voilà toute la science qu'ils réclament en faveur du peuple ; mais ils veulent que ces exercices de l'enfance roulent sur des objets immédiatement utiles à la multitude, qu'on les débarrasse de leur air suranné et dégoûtant, que l'on suive des méthodes actives et inspirantes, et que tout dans l'organisation des écoles soit calculé sur le développement de l'intelligence, de la raison, de la conscience surtout, et soit propre à donner à la jeunesse l'amour du travail, de l'ordre et du bien.

Elevée de la sorte vers le grand but de l'éducation, et circonscrite dans des bornes si modestes, l'instruction populaire trouverait-elle encore des ennemis ?

Il est des personnes à petites vues, à idées obscures, à indélébiles préventions qui s'animent et s'irritent au seul mot d'instruction et qui, faites pour écouter en silence, prétendent cependant qu'on les croie sur parole. Elles ont toujours deux grands mots sur les lèvres : le salut de l'Etat et le bien de la Religion. Vous demandez des preuves ? On vous cite en gémissant les orages politiques que nous avons vus, le renversement de l'autel et du trône.

C'est-à-dire que, n'entendant rien à la nature humaine, et ne sachant pas se rendre compte des événements, ces personnes que nous aimons à croire honnêtes et bien intentionnées, accusent l'esprit où il faudrait accuser le cœur, et appelant du nom d'instruction ce qui véritablement est ignorance, erreur, mensonge, et renversant ainsi les choses, comme le langage, elles disputent aux pauvres humains le seul remède qui puisse guérir leurs maux.

Non, ce n'est pas l'instruction qui, en France, a perverti le peuple ; car elle y était nulle. La classe ouvrière, partout si foncièrement bonne et si naturellement sage, y a été la victime de son ignorance. Elle est tombée dans les pièges les plus grossiers, parce qu'elle ne les voyait pas. Crédule en proportion de sa simplicité, elle s'est laissée prendre aux plus absurdes mensonges. Au nom de la liberté, le peuple roi s'est mis aux fers, et il s'est vu, sans s'en apercevoir, transformé en machine de guerre, en instrument de désolation ou de faste. Les sages, en France, ne trouvent pas d'autre origine au grand bouleversement que l'ignorance

commune et pas d'autre remède au mal que l'éducation populaire. Qu'il nous soit permis de rapporter les paroles d'Alexandre, comte de Laborde, dans son Plan d'éducation pour les enfants pauvres. (Paris 1815.)

« Ouvrons, dit-il, les fastes de cette révolution terrible, qu'y trouvons-nous ? Quelques individus sortis de la classe moyenne de la société, plus habiles, plus entreprenants que les autres, qui connaissaient leurs contemporains et que leurs contemporains ne connaissaient pas. Ces hommes se sont dit : les grands de la terre sont occupés de leurs plaisirs, les malheureux de leurs besoins : tous sont étrangers au mouvement qui les conduit et aux rapports habituels qui existent entre eux : les uns seront faciles à vaincre parce qu'ils sont heureux, les autres plus faciles à séduire parce qu'ils sont ignorants ; et c'est avec l'ignorance que nous combattons la faiblesse. Alors, ils ont fait entendre ces discours séducteurs, ces déclamations insidieuses qui sont venus frapper l'oreille du pauvre et troubler par des espérances le repos dont il jouissait dans ses peines. Le laboureur a arrêté sa charrue, le marteau est tombé des mains de l'ouvrier ; une lueur trompeuse a égaré des hommes simples et confiants ; la civilisation a, quelque temps, suspendu sa marche, et c'est l'expérience seule qui a fait connaître au peuple ses torts et ses erreurs. Loin donc de lui nuire, ce sont au contraire les lumières qui l'ont tiré des maux, où l'avait entraîné l'ignorance. Auraient-ils été si facilement séduits, ces hommes naturels et bons, s'ils avaient été élevés au même degré de connaissance que leurs conducteurs infidèles, s'ils avaient connu leurs devoirs réels, lorsqu'on venait leur parler de droits imaginaires ; et ceux qui comptaient ainsi sur sa facilité, auraient-ils espéré de l'entraîner, s'ils n'avaient point eu sur lui une apparence de supériorité ? » Ainsi raisonnent les sages dans le silence de la méditation, affligés de ce qui s'est passé, et consacrant leurs veilles au retour de l'ordre et du bien. Sans cesse ils se sentent ramenés vers cette parole du consul romain : « Quel plus grand et meilleur présent à faire à l'Etat que d'élever et d'instruire la jeunesse, surtout dans ces temps malheureux où les mœurs ont tant souffert : c'est à les corriger par l'instruction que nous devons employer nos efforts. »

Mais telle est l'incurable prévention de certains esprits, qu'ils ne sauraient se réconcilier avec l'instruction. Il faut bien qu'ils attachent à ce mot quelque signification étrangère qui leur fait peur. Appellera-t-on peut-être de ce nom ces mauvaises doctrines forgées dans les ateliers du philosophisme, goûtées d'abord par les classes supérieures, parce qu'elles étaient corrompues, propagées de là parmi les valets, et pénétrant dans cet amas de gens sans aveu et sans vocation, qui se montre ou se cache dans les grandes cités, et que l'on fait agir et parler pour quelques sous ? Ces doctrines sont de véritables ténèbres, les plus épaisses et les plus noires qui puissent couvrir le genre humain ; et lorsque les gens honnêtes parlent d'instruire le peuple, on ne devrait pas, par la plus lourde méprise, leur faire dire l'opposé de ce qu'ils pensent et de ce qu'ils disent. C'est

Justement pour effacer jusqu'aux dernières traces de ces désolantes doctrines, c'est pour en prévenir le retour et les succès, pour guérir des plaies qui saignent encore, que les hommes réfléchis et bienveillants s'intéressent au perfectionnement de l'instruction populaire. Elle est de toute manière le premier besoin de l'humanité.

Demander s'il est bon que le peuple soit instruit, c'est demander s'il convient que le vulgaire s'élève au-dessus de la stupidité de l'animal et retrace en soi la dignité de l'homme ; c'est demander s'il faut étouffer les germes d'intelligence et de raison que le Créateur a placés dans les hommes du commun comme dans les classes supérieures. Il faut assurément de fortes préventions, il faut un bien grand courage pour oser condamner la multitude, c'est-à-dire, le genre humain à l'abrutissement, à la dégradation, et ne pas s'apercevoir que l'on n'est point dans les conseils du souverain Maître.

Demander s'il est bon que le peuple soit instruit, c'est demander s'il est avantageux que celui qui conduit la charrue soit aussi stupide que les chevaux qui la tirent, et que l'ouvrier exerce les arts mécaniques comme une simple machine. L'art des arts, celui qui sort de la terre, l'aliment de l'homme, et sur lequel repose l'état comme la vie, exige, pour prospérer, une foule de combinaisons. C'est le défaut de discernement, c'est l'opiniâtre ignorance qui consacre les routines et les pratiques vicieuses. Si l'on daignait cultiver l'enfance de l'homme des champs, il mettrait plus d'intelligence dans son travail, il se prêterait avec plus de souplesse aux avis des classes supérieures, tandis qu'il ne veut rien écouter, parce qu'il ne comprend rien ; plus docile, il trouverait son profit et l'Etat acquerrait plus de force et plus de prospérité. De même, avec une instruction plus soignée, tous les genres d'industrie obtiendraient plus de succès, et il serait plus rare de voir l'ouvrier à la misère et ses enfants à la mendicité. L'oisiveté et l'inconduite font ici de grands ravages, mais ces deux vices ne viennent souvent que du défaut d'éducation.

Demander s'il est bon que le peuple soit instruit, c'est demander s'il importe que la classe laborieuse sache mettre de l'ordre dans ses affaires domestiques, soigner ses intérêts dans les transactions particulières, et exercer convenablement les fonctions subalternes qui lui sont remises dans l'ordre social. Dans les ménages il faut de la prévoyance et de la sagacité, et le peuple n'en a pas lorsqu'il a été habitué dès l'enfance à vivre au jour le jour comme la brute et à s'endormir comme elle, après avoir satisfait au besoin du moment. Refusez au vulgaire les éléments des connaissances humaines, vous le forcerez de se confier au premier venu, qui souvent le trompera et le rançonnera toujours.

Enfin vous ne trouverez pas d'hommes capables de remplir ces emplois populaires, d'où dépendent cependant l'ordre et le succès des affaires sociales, les propriétés et l'état civil des citoyens. Il est assez surprenant que l'on se plaigne à cet égard de l'ignorance du peuple sans s'occuper

du remède et que, parmi ceux qui en déplorent les effets, il se trouve des détracteurs de l'instruction commune.

Demander s'il est bon que le peuple soit instruit, c'est demander s'il est à désirer que le peuple entende raison quand la loi lui parle, et qu'il ait quelque sentiment des bienfaits de l'ordre social. « Il s'est trouvé, dit un grand prince, de faux politiques, resserrés dans leurs petites idées, qui, sans approfondir la nature, ont cru qu'il était plus facile de gouverner un peuple ignorant et stupide qu'une nation éclairée. C'est vraiment puissamment raisonner, tandis que l'expérience prouve que plus le peuple est abruti, plus il est capricieux et obstiné, et la difficulté est bien plus grande de vaincre son opiniâtreté que de persuader des choses à un peuple assez policé pour entendre raison. Le beau pays que celui où les talents demeurent éternellement étouffés, et où il n'y aurait qu'un seul homme moins borné que les autres. Un tel Etat peuplé d'ignorants ressemblerait au Paradis perdu de la Genèse, qui n'était habité que par des bêtes ¹. » Ainsi pensait Frédéric de Prusse qui, bien sûrement, s'entendait à gouverner les hommes.

Les princes sont, sans doute, les pasteurs des peuples, comme l'antiquité les a nommés ; mais ce n'est pas un troupeau de moutons qu'ils ont à conduire. La Providence leur a confié une société d'hommes, une portion de la grande famille humaine qui doit être humainement gouvernée. On peut, par la force et par la terreur, pousser la multitude et la retenir, mais à part l'outrage, tout ce qui est violent ne dure pas et les choses ne se font qu'à demi. Faites que les peuples entendent raison, et leur soumission à la loi sera d'autant plus parfaite qu'elle sera plus volontaire. Supposons — car les exemples frappent toujours davantage —, supposons une ville en pleine révolte, et un magistrat s'acheminant vers elle pour la ramener à l'ordre. Une partie de la ville est habitée par des hommes instruits, l'autre est le repaire d'une populace ignorante et brutale. A qui s'adressera le magistrat ? Où croira-t-il trouver plus d'attention, de docilité, d'égards, de sûretés ? Nous n'avons pas besoin de répondre à cette demande.

Enfin, demander s'il est bon que le peuple soit instruit, c'est demander s'il est à propos que la multitude comprenne les leçons de religion et de morale qu'on lui donne à l'église, qu'elle sache les appliquer avec quelque intelligence aux cas particuliers de la vie, et qu'elle puisse s'édifier en famille ou dans nos temples par la lecture de quelque bon livre. Ici les ennemis de l'instruction populaire se rendent coupables de la plus lourde inconséquence : ils demandent que la multitude ait des mœurs et ils lui refusent tous les moyens d'en avoir.

Le premier moyen est l'intelligence de la langue dans laquelle sont conçues les leçons de morale et de religion. Ou croit-on peut-être que pour devenir honnête et bon, il suffise d'entendre de simples paroles

¹ Discours sur l'utilité des sciences et des arts dans un état, lu à l'Académie de Berlin 1773.

sans y attacher de signification ? Notre canton mérite en cela une attention toute particulière : il n'a pour ainsi dire point de langue, il n'a que des jargons. Nous avons, comme certains peuples, un idiome forcé qu'il faut apprendre à part et dès l'enfance, si nos temples ne doivent pas retentir de vaines paroles.

La doctrine sainte, au reste, est la doctrine de la plus sublime raison, de la raison divine, et l'on voudrait qu'elle fût saisie, goûtée et mise en pratique par une multitude dénuée de toute culture ? C'est jeter une précieuse semence sur une roche aride et dure. Veut-on que la prédication prospère, il faut développer de bonne heure l'intelligence du peuple, la raison et surtout cette conscience morale qui est l'oracle de Dieu au sein de l'homme, oracle qui nous tient un langage clair, imposant, solennel, repousse nos vains prétextes, nos fausses interprétations, exerce sur nous une police secrète et terrible et sait encore se faire respecter lorsqu'on lui refuse l'obéissance.

Souvent on est surpris que la moralité d'un peuple ne soit pas en raison de son enseignement religieux. Doctrine sainte, mœurs impures et profanes. D'où vient le contraste, Messieurs ? De la mauvaise volonté sans doute, mais primitivement de l'ignorance dans laquelle on laisse croître les générations qui s'élèvent. On leur fait répéter de mémoire les plus belles leçons ; mais il n'en reste de trace ni dans l'esprit ni dans le cœur, parce qu'on n'a pas pris la peine de les cultiver pour la morale. Alors la religion, fondée pour calmer les passions et ennoblir le caractère, devient un instrument inutile qui cesse d'agir, ou pour mieux dire, qui prend une direction tout opposée au but sublime qui la fit descendre des cieux. On s'attache à l'écorce ; on se jette sur les pratiques religieuses ; celles-ci serviront de supplément à la vertu et de voile aux désordres les plus révoltants ; la conscience dès lors se donne le change et le remords est étouffé. L'Italie, Messieurs, en est la preuve frappante, et plût à Dieu, qu'il n'en existât pas d'exemple plus proche de nous ! En vain les ministres de la religion chercheront-ils à répandre parmi la multitude les belles et touchantes vertus du christianisme, aussi longtemps que l'instruction populaire ne viendra pas au devant du ministère saint. C'est à elle à préparer les catéchumènes pour les amener ensuite dans le sanctuaire, une fois qu'elle aura ouvert au bien leur esprit et leur cœur. Levons les yeux sur nos campagnes, Messieurs, qu'y voyons-nous ? Des temples placés de loin en loin ; à côté du temple un presbytère et, pour pendant, une école de la jeunesse. Tout vient d'une même source ; tout ne fait qu'un et ce même Evangile, qui est venu dresser des autels au Dieu vivant, des chaires à la vérité, a établi dans leur voisinage les écoles du peuple. Il veut donc que le peuple soit instruit, et ceux qui ne le veulent pas ne sont ni dans ses conseils ni dans ses intérêts. Le christianisme a pour principe cette parole de Salomon : « Où il n'y a point de science, il n'y a point de bien pour l'âme. »

Suède et l'Empereur de Russie a pris, pendant son séjour à Londres, des mesures pour propager ce système dans ses vastes Etats. Les nouvelles écoles ont été portées en Asie, en Afrique, dans le nouveau monde. Elles sont ouvertes au sauvage et à l'esclave. L'homme au teint de cuivre, au visage foncé, y accourt avec le nègre : ce sont véritablement les écoles du genre humain¹. Dernièrement, elles viennent de s'établir dans la capitale de la France, pour se répandre de là par toute la face du royaume, le régénérer et le consoler. L'institution fait de rapides progrès. Paris compte déjà cinq écoles depuis quelques mois. *La Société pour l'enseignement élémentaire* s'étend, se consolide, prospère et un *journal d'éducation* paraît chaque mois, depuis le 15 octobre dernier, comme un compte rendu à la France et un moyen de propagation.

Puisse cette salutaire commotion arriver jusqu'à nous. Puissent tous les Fribourgeois, qui aiment sincèrement leur patrie, porter leur attention sur notre premier besoin, sur le perfectionnement de nos écoles populaires.

II

Cependant, Messieurs, n'est-il pas d'autres moyens d'instruire le peuple que de *ramasser avec peine*, et à grands frais, toute la jeunesse du canton dans des écoles que l'enfant n'aime guère et que ses parents, quelquefois, aiment encore moins que lui. La mère, semble-t-il, pourrait achever l'éducation qu'elle a commencée : elle a fait le plus difficile, elle fera bien le reste avec quelques secours qu'on pourra lui donner, et personne mieux qu'elle ne saura s'insinuer dans l'esprit de l'élève qu'elle a mis au monde et qu'elle a nourri de son lait.

Il est réservé, Messieurs, à notre compatriote, le vieux Pestalozzi, de vouloir remplacer les écoles publiques par *l'instruction maternelle*, et de ramener ainsi l'état de nature au sein de la civilisation. Il annonça son projet dans *Léonard et Gertrude*, roman populaire qui devait introduire et recommander sa pensée. Il pensa faciliter et régulariser son école domestique dans une autre production, intitulée : *Comment Gertrude instruit ses enfants* (Zurich 1801). On trouva l'ouvrage décousu, obscur et peu propre à guider les institutrices du genre humain ; la chose, en outre, ne paraissait pas praticable parmi ce peuple que l'on avait en vue.

Il est des esprits qui aiment à s'ouvrir des routes nouvelles : tout chemin battu leur déplaît. Le désir de la célébrité en est souvent la cause ; car on n'est pas remarqué quand on parle et quand on agit comme tout le monde. D'autres fois, cependant, ce n'est pas la gloire, c'est l'amour du bien joint avec un peu de singularité. On est mécontent de ce que l'on voit ; on pense au remède, on le cherche ; on prend une direction

¹ De Lasteyries, *Nouveau système d'éducation pour les écoles primaires*, Paris 1815, et Labarde cité plus haut.

nouvelle et plus on s'éloigne des opinions communes, plus on croit s'approcher du bien.

Pestalozzi déplorait depuis longtemps l'abandon où se trouvaient les écoles dans son pays. Il eut pitié de la classe ouvrière, si négligée et si misérable, faute d'éducation, et ne pouvant rien dans les affaires publiques, il imagina de placer au sein des familles ce que l'Etat ne fournissait pas ailleurs. Devenu instituteur à Berthoud depuis le grand changement, il s'entourna de quelques aides intelligents et zélés. La *première pensée était de lui* ; le reste était remis à ses compagnons ; car on a toujours remarqué que cet homme ne pouvait pas se rendre un compte bien détaillé et bien clair de ses propres idées. Ainsi, dans ce cercle d'amis de l'enfance, on combine, on essaie, on écrit des livres élémentaires. Tout y prend, chose singulière ! une allure mathématique, même ce *manuel des mères*, qui devait être jeté dans les chaumières et dans les ateliers les plus sombres. Le public court à Berthoud, il considère, il admire, il crie à la merveille, souvent sans avoir rien vu. Les feuilles publiques de la Suisse retentissent d'éloges. Elles consignent les annonces les plus pompeuses et, il faut le dire les plus originales et les plus choquantes. « Je le répète — c'est Pestalozzi qui parle —, je le répète, le fond de mes idées est pratique et si parfait, que l'instruction donnée dans les formes qui résultent de mon système, doit nécessairement devenir un *métier purement mécanique*, et je puis assurer qu'avec les moyens que je possède maintenant, chaque mère pourra produire dans son enfant les connaissances qui découlent de l'organisation de ma méthode, sans en avoir elle-même la moindre idée¹. »

Au premier abord, Messieurs, le maître avait eu l'air de vouloir remettre à la mère le soin de l'instruction par respect pour la maternité, par la confiance que lui inspiraient la tendresse, la douceur, la patience, l'instinct et le génie maternels. Ceci nous faisait souvenir que les parents sont les *instituteurs* nés de leur famille. Mais, avec le temps, toute cette confiance et tout ce respect vinrent se reposer sur le mérite de l'inventeur, sur la bonté de ses méthodes, et cette mère, si importante d'abord et si unique, ne devait plus être *qu'une machine à instruction*. C'était prostituer en même temps la mère et ses leçons.

De toute part, les voix s'élevèrent contre le détracteur de l'instruction publique, on lui criait que son système supposait dans les mères du peuple une capacité qu'elles n'ont pas, des loisirs qui leur manquent et une volonté qui, le plus souvent, est en défaut.

Il est vrai que *l'inventeur du célèbre carré* ne demandait que trois mois pour mettre une personne du commun au courant de ses méthodes, c'est-à-dire, trois mois pour monter sa *machine enseignante*, s'il est permis de parler ainsi. Mais le résultat quel était-il ? le livret dans la tête, le compas

¹ Republikaner.

dans l'œil, une précision mathématique au bout des doigts : voilà tout ce que pouvaient produire des exercices raides, longs et passablement dégoûtants. Est-ce là l'éducation que nous destinons à nos peuples ? Ce n'est que la moindre partie de ce qu'on lui doit, et encore, pour montrer ces choses, il faut un talent naturel, de la souplesse dans l'esprit, du tact, puisqu'il faut aller prendre l'enfant où il est, le conduire où il doit aller, et par le chemin qu'il peut suivre. *Les métiers les plus bas demandent un apprentissage, et l'art de former l'enfance n'en demanderait point* ; quelle absurdité ! Laissons à la mère vulgaire le soin d'apprendre à marcher à son enfant, de lui mettre les premiers mots sur les lèvres ; de lui faire nommer et remarquer les objets qui l'environnent, de régler ses premières volontés, de réveiller en lui les sentiments humains par le sourire et l'amour maternel : voilà ce que fait la dernière des femmes ; car elle le tient de la bonne nature : le reste est au delà de sa portée.

D'un autre côté, Messieurs, une mère de famille, dans la classe ouvrière, n'a pas le temps d'instruire ses enfants comme ils doivent l'être. Occupée du matin au soir des détails du ménage, comment donnerait-elle chaque jour quelques heures de leçons ? et ces heures, il faudrait les multiplier en proportion des enfants, en sorte que là où les soins domestiques demandent plus de temps, l'instruction, à son tour, en exigerait davantage. En vérité, c'est puissamment calculer, c'est s'entendre à merveille aux besoins des ménages et à l'économie publique ! Essayons un calcul, Messieurs, supposons 30 mères de familles donnant chacune 4 heures de leçons dans la journée ; voilà 120 heures par jour prises sur le travail ; c'est beaucoup. Réunissez maintenant tous les élèves dans une école publique bien organisée. Un seul maître, en 4 heures, obtiendra autant et plus de succès que toutes les mères ensemble, et vous aurez chaque jour 116 heures de plus pour l'économie domestique, la prospérité des familles et de l'Etat. Si vous étendez ce calcul à une paroisse populeuse, à un arrondissement, à tout un canton, vous trouverez que l'introduction du système maternel entraînerait une dépense énorme de temps, bouleverserait tous les ménages et les appauvrirait. Non, les mères n'ont pas plus de loisir que de capacité pour instruire leurs enfants.

Il faut dire encore qu'en général elles n'en ont pas la volonté. L'enfant est-il petit, vif et bruyant, la mère se presse de le conduire à l'école avant le temps et vous dit en toute sincérité que c'est pour s'en débarrasser. Est-il en âge de pouvoir être de quelque utilité à la maison ou aux champs ? Adieu l'école : l'enfant ne sait rien encore, mais il est assez instruit pour des parents que le travail et le besoin pressent. *Le vulgaire sent peu la nécessité de l'instruction*. S'il la sent, c'est un sentiment passager, que dissipent bientôt les sollicitudes de la vie, et quand le choix se présente, il n'hésite pas de courir au plus pressé. *Pour la multitude, qui se ressemble toujours et partout, l'instruction est un insigne bienfait, mais il faut un peu de violence pour le lui faire accepter.*

De grâce, que les esprits supérieurs et bienveillants ne perdent pas leur temps à inventer des théories pour les hommes tels qu'ils pourraient ou qu'ils devraient être ; c'est un travail ingrat, inutile, souvent nuisible ; qu'ils prennent devant eux les hommes de la pratique, les hommes tels qu'ils sont et qu'ils daignent ensuite chercher des ressources à leurs besoins et des remèdes ¹.

III

Nous arrivons, Messieurs, au dernier objet de nos recherches. Si le peuple doit être instruit, si son instruction exige des écoles, les nôtres sont-elles aussi bonnes qu'elles peuvent et qu'elles doivent l'être ?

Nous n'avons nulle envie de censurer ce qui a pu se faire et ce qui se fait chez nous ; encore moins sommes-nous tentés de publier la honte de notre patrie, si elle avait à rougir de négligence, de méprises, de vices même dans la grande affaire de l'éducation commune. Nous nous souvenons de cette parole si vraie : la critique est aisée et l'art est difficile, et notre classe de morale n'ira pas vous donner le scandale de la médisance qui passe sur le bien, qui aime à peser sur le mal et à se faire une réputation de la honte d'autrui. Cependant la cause sacrée que nous avons à plaider exige que nous examinions avec scrupule, quoique avec bonté, l'ensemble de notre instruction populaire et que nous en relevions sincèrement les défauts. Connaître le mal c'est le premier pas vers la guérison.

Dans cette partie, comme dans toutes les autres, on ne fait jamais si bien, qu'on ne puisse faire mieux et qu'on ne le doive. Le genre humain n'est point stationnaire. Il est entraîné par le temps qui change tout, comme par un torrent plus ou moins rapide, et il faut que l'éducation marche de pair avec lui. Tel système, qui eût été bon dans une époque plus reculée, devient vicieux dans la suite, par la seule raison qu'il s'arrête quand tout se porte en avant ou prend au moins une direction nouvelle. Nous ne sommes plus ce qu'étaient nos pères, et ce qui pouvait leur suffire ne se raccorde plus avec nos besoins. Ce n'est donc pas insulter à leur mémoire que de trouver leurs institutions peu propres à nos temps modernes : *leur mérite se trouvait dans leur harmonie avec les idées et les mœurs du passé ; le mérite des nôtres dépendra de leur accord avec ce que nous sommes.*

Au reste, Messieurs, nos écoles ne sont pas les seules qui aient besoin de réforme : toute l'Europe, étonnée de son oubli et de sa négligence sur ce point essentiel, vient de fixer ses regards sur la grande et pressante instauration. Ernest de Gotha, petit mais immortel souverain, l'a commencée en Allemagne au siècle passé ; mais son exemple a été faiblement suivi. En Hollande il fit des merveilles. Il y a trente ans que dans cette république

¹ Dans la copie du manuscrit il manque à cet endroit les pages 10 et 11.

les petites écoles ressemblaient à celles de tous les pays ; une société fondée, animée, dirigée par un seul homme, refondit ces établissements et les amena à un degré rare de perfection. On peut en voir l'esquisse dans le rapport du savant et sage Cuvier, présenté en 1812, à cet homme que l'Europe vient enfin de jeter sur un rocher lointain. Le puissant du jour moissonnait les peuples ; il ne pensait point à les instruire. Et d'ailleurs cette France si glorieuse de sa civilisation était bien inculte et sauvage sous le rapport qui nous occupe. L'Angleterre, peu satisfaite de ce qui existait chez elle, surtout dans ses villes, vient d'exécuter un grand travail. La Suisse avait partout des écoles au moment de l'orage politique, mais les tableaux dressés pour le Gouvernement central ont mis au jour de bien grands vices et notre canton n'y joue pas le moindre rôle.

Les Conseils d'éducation, institution que presque toute la Suisse a sauvée du naufrage de la République une et indivisible comme un effet précieux et cher ; institution sage et bienveillante, éminemment belle et humaine, également réclamée et par les progrès du temps et par ses vices ; institution enfin qui avait pour elle l'assentiment et le cœur de tous ceux qui aimaient sincèrement leur patrie, de quelque opinion qu'ils fussent d'ailleurs ¹.

Une bonne école, Messieurs, demande un bon maître, et n'en déplaise à notre Pestalozzi, ces machines à instruction sont bien l'idée la moins heureuse que jamais cerveau humain ait pu imaginer. *Un instituteur éclairé, adroit et ami de l'enfance est lui-même la meilleure méthode*, il sait mettre de la vie dans des formes qui par elles-mêmes sont toujours mortes ; il les plie aux besoins particuliers de ses élèves, avance, s'arrête, revient en arrière selon les circonstances, et proportionne tout, enseignement, discipline, conduite d'après l'exigence du lieu, du temps, des personnes, tandis qu'un idiot, ne sachant s'orienter nulle part, gâte tout ce qu'on lui met entre les mains. A cet égard il ne faut pas demander ce que font nos régents, mais ce qu'ils peuvent être dans leur abandon. En certains endroits, des ecclésiastiques instruisent l'enfance et, d'après les études qu'ils ont faites et la dignité de leur caractère, nous devons croire qu'ils mettent dans leur travail de l'intelligence et du zèle, quoique l'on puisse être très instruit et ne rien connaître du tout à l'instruction de l'enfance. *L'art d'enseigner n'est point une science infuse et il ne doit pas être bien avancé dans un pays où le premier venu saisit la baguette magistrale sans aucune préparation. Le tableau de nos écoles nous présente de simples agriculteurs appelés tout droit de la charrue à l'enseignement, d'anciens soldats, des journaliers même, et sans doute que leur éducation ne promet pas grand-chose à la jeunesse. Et que peut-on attendre là où la place d'instituteur se mise au rabais, où l'enchère se répète tous les ans, où la multi-*

¹ Dans la copie du manuscrit il manque à cet endroit les pages 14 et 15.

tude est jugée du talent, où l'indemnité descend jusqu'à 15 écus et même beaucoup au-dessous ? Il faut être ou bien inepte ou bien misérable pour entreprendre à ce prix des fonctions attachantes et pénibles.

Une bonne école exige au surplus un local convenable ; il faut de l'espace, de la lumière, de l'air, de la propreté et même une certaine décence. Le succès des études en dépend, la santé des élèves et le bon ordre. Or, sur ce point, notre tableau est bien loin d'être satisfaisant. Maison délabrée, bâtiment en mauvais état, local obscur, trop petit, sont des notes qui reviennent souvent. D'ailleurs combien d'écoles sans emplacement particulier, jetées çà et là dans quelque chambre de laboureur au milieu des lits, des nippes, des comestibles et des berceaux ! *Oh ! muses de l'enfance, où l'on vous a réduites !* Disons cependant, à l'honneur de la bienfaisance fribourgeoise, que des particuliers, sans rétribution quelconque, prêtent à l'école la seule chambre qu'ils ont. Disons encore que l'insuffisance de nos emplacements vient des progrès de la population et ne doit former aucun reproche contre nos pères.

Enfin, Messieurs, il faut à nos écoles populaires une police qui les embrasse toutes dans sa surveillance, qui, l'organisation étant faite, en procure l'exécution, réprime dès leur naissance les abus qui s'introduisent si aisément dans les affaires humaines, dirige les régents, les encourage et prenne part à leur choix comme à leur déplacement. Cette police générale des écoles était inconnue à nos pères, qui, sans doute, ont voulu respecter la liberté suisse et qui, en d'autres temps, ne sentaient pas les besoins que nous sentons de nos jours. Toutefois nos écoles n'ont jamais été sans quelque surveillance. Toujours les pasteurs les ont visitées, et cela est dans l'ordre, puisqu'il y va de l'intérêt de l'Eglise qu'elles prospèrent et soient diligemment fréquentées. Les communes encore, dans la plupart des endroits, ont eu soin de nommer des inspecteurs d'écoles, tenus de les surveiller en tout temps et d'en faire la visite deux et même quatre fois dans l'année, pour en référer à la paroisse assemblée. Mais cette surveillance et cette direction tout à fait locales et bornées sont nécessairement insuffisantes : on en a vu les fruits. De là l'incohérence de nos écoles, leur air suranné et rebutant aux yeux mêmes de l'enfance, qui ne pense pas, mais qui sent peut-être d'autant mieux. De là les bizarreries dans l'enseignement et la distribution du temps pour les études et les vacances. De là la difficulté, l'impossibilité même de se procurer le matériel convenable à l'instruction, de là encore tant de maîtres inaptes, et les plus chers intérêts de la patrie remis à des mains inhabiles, souvent impures et toujours trop occupées à d'autres travaux.

Nous serons justes, Messieurs, car nous voulons l'être. C'est l'école vulgaire que nous venons de crayonner. Il en est sur divers points du canton qui se sont notablement améliorées. Les villes, comme de raison, ont donné l'exemple et cet exemple gagne de proche en proche, lentement à la vérité et d'une manière décousue et dispendieuse. A la longue,

on pourrait espérer de plus grands succès, mais jamais vous ne les verriez s'étendre bien loin dans nos localités. Il ne faut pas abandonner aux faibles lumières de la multitude, à ses petits intérêts, à ses caprices ce qui, pour prospérer, doit être établi, surveillé et régi par la raison publique et aidé des ressources communes. Le peuple est un pupille immortel, il faut tout faire pour lui, mais le plus souvent il faut faire sans lui.

Votre classe, Messieurs, se plaît à entrevoir dans l'avenir l'image de nos écoles régénérées. Elle n'y voit rien de bruyant, rien de pompeux, mais de la simplicité et de la modestie à côté du bien. Partout où l'on a eu le bon esprit d'améliorer l'éducation commune, on y a vu changer les mœurs et les habitudes du peuple. Souffrez que nous vous en citions quelques exemples. Il y avait en Ecosse, en 1698, deux cent mille individus allant mendier de porte en porte et, parmi ceux-ci, cent mille au moins vivant sans lois, sans religion, sans morale, souvent coupables de vols et de meurtres, hommes et femmes toujours ivres, blasphémant, jurant et se battant. Tableau hideux tracé par un contemporain. Que fit alors le parlement de ce pays ? Il pensa prendre le vice dans sa racine, organisa des écoles et changea le mode d'éducation. L'Ecosse est devenue depuis lors le pays de l'Europe où il se commet le moins de crimes en raison de sa population et la différence est tout à fait frappante ; car sur dix criminels que fournit l'Angleterre, l'Ecosse n'en compte qu'un seul. Le même système d'éducation fut établi à la baie de Massachusetts dans le nord de l'Amérique, par un acte passé en 1692, et il a eu le même succès. Maintenant, en Angleterre, depuis l'établissement des nouvelles écoles, les mœurs du peuple gagnent visiblement. Aucun enfant sur cent mille, à peu près, n'a été repris pour une faute grave, ni traduit devant les tribunaux, comme il arrivait sans cesse autrefois. Même changement dans la Hollande depuis que la charité publique a recueilli dans de bonnes écoles ces enfants qui, en d'autres pays, traînent leur misère sur les grands chemins pour y faire le métier de mendiants, en attendant qu'ils aient la force de faire celui de voleur. Les étrangers nomment encore la Suisse avec distinction, ils décrivent le bien que l'on remarque dans nos mœurs publiques, les soins que nous donnons à l'éducation commune, tandis qu'en d'autres lieux on laisse croître les hommes à peu près comme les champignons des bois. Que serait-ce si l'on s'attachait à mieux faire, ce que l'on fait toutefois, mais pas encore d'après le vœu de la sagesse et de la bonté ?

La famille fribourgeoise, nous voulons dire, tout ce qui dans notre patrie a un esprit pour penser, un cœur pour sentir, d'abord les ministres de la religion entendus et zélés, ensuite les pères de famille dans les cités et dans les campagnes, car il en est beaucoup de nos jours, et il en est partout, qui savent apprécier le bienfait de l'instruction, la famille fribourgeoise demande que le Gouvernement remplisse à son égard la plus belle fonction d'un père ; qu'il jette un regard d'intérêt sur la génération nais-

sante, et qu'il veuille bien lui donner la vérité et des mœurs. Une demande si juste et si belle pourrait-elle déplaire ? pourrait-elle se refuser ?

Les intentions de notre Gouvernement sur les écoles du peuple ne sont plus un mystère. Il veut ramener sous la loi ce qui, après quelques moments d'espérance, a été lâché de nouveau à la multitude. Il va ressaisir le plus puissant ressort de l'administration publique. Il va se montrer père en étudiant sa famille. Hommage à la paternelle intention ! Succès et prospérité à la plus belle entreprise !

Au nom de la classe :
Grégoire Girard, Rapporteur.

Rapport de la classe de morale et d'éducation

sur la meilleure manière d'organiser une école de garçons
dans nos campagnes ¹

« Mettez un enfant dans la bonne voie, et
quand il sera avancé en âge, il ne s'en
écartera pas. » (Salomon, Proverb. XXI.)

Monsieur le Président, Messieurs,

Votre classe vous a exposé dans un premier rapport la nécessité d'améliorer les vieilles et respectables écoles du peuple fribourgeois ; aujourd'hui, poursuivant son important sujet, elle essaiera de vous tracer le tableau d'une bonne école villageoise d'après nos besoins, nos ressources et notre génie national.

Les écoles primaires des villes resteront provisoirement dans l'oubli. Il est vrai que l'instruction commune a partout le même but, partout le même fond ; mais la nuance, les détails et les développements ne sauraient être les mêmes partout. Une école primaire, pour qu'elle soit bonne, doit être sagement calculée sur la position respective des élèves. Son grand mérite n'est-il pas d'apprendre à l'enfant ce qu'il devra savoir et pratiquer quand il sera homme ? Or l'homme des champs n'est pas l'homme des villes, et vouloir les confondre dans l'éducation c'est commettre une faute tout à fait grossière.

Une chose d'ailleurs qui saute aux yeux, c'est que les campagnards, en général, ont moins de temps à donner à leur école. Ils y viennent plus tard ;

¹ En 1816, les écoles municipales de Fribourg, définitivement établies, étaient devenues célèbres.

Les préoccupations du Père Girard se tournent vers la campagne où les écoles demandaient à être réorganisées.

Les *Commissions d'écoles*, dont le Père Girard faisait partie, s'en occupaient activement et de même la *Société économique*.

Notre texte a été établi sur le manuscrit autographe du Musée pédagogique qui compte 38 pages non reliées (330 × 210).

Les sous-titres, dans les marges, ne sont pas de la main du Père Girard, mais ils semblent être l'œuvre d'un contemporain. Il ne sont pas reproduits ici.

ils la fréquentent moins assidûment et ils en sortent plus tôt que la jeunesse des villes. Nos petits citadins s'éveillent bien vite au milieu du bruit et sur la scène variée et mouvante où ils se trouvent placés dès le berceau. Ici tout leur parle, tout les agace et les développe, peut-être plus rapidement qu'on ne devrait le désirer. A la campagne, tout est plus monotone, plus silencieux et l'enfant y mûrit plus tard pour l'instruction. Il est rare d'ailleurs dans notre pays qu'il trouve ses leçons tout près du toit paternel et il faut bien qu'il attende des forces pour pouvoir soutenir des voyages et cheminer à travers les boues et les neiges. Ce même éloignement produit de fréquentes absences, l'intempérie de l'air en est l'excuse bien légitime ; car pourriez-vous exiger que le laboureur chassât son fils sur la route quand la crainte lui fait retirer son bétail dans l'étable ? D'autres fois, les travaux rustiques se pressent, s'accumulent, et le père de famille, en peine de trouver assez de bras, confie aux petits écoliers quelques menus détails qui sont à leur portée. Aussi nos écoles villageoises se vident-elles souvent dans la bonne saison, et négligeant les muses qui donnent rarement à manger, les élèves font l'apprentissage du grand art qui nourrit les hommes. Nos enfants des villes ne sont point distraits par de semblables travaux et comme ils ne sont pas propres à nos occupations avant l'âge de 14 ans environ, on peut les retenir à l'école jusqu'à cette époque. Pourrait-on arrêter si longuement la jeunesse villageoise ? Impossible ; le travail appelle et il faut y courir.

Il serait donc peu sage, Messieurs, de vouloir copier servilement dans les campagnes les institutions de nos villes. Au village il faut abrégé l'instruction, il faut la restreindre notablement et il faut au surplus lui donner une teinte différente, celle des champs. Et tel est le motif de la séparation que nous avons faite dans notre travail. Nous nous sommes bornés davantage ; car nous ne voulons vous entretenir que de l'école villageoise des garçons. Toutefois nous n'avons pas oublié qu'à l'exception de quelques endroits, les deux sexes chez nous se trouvent partout confondus dans une même école ; mais lors même que la réunion devrait subsister à jamais, l'éducation des filles demande de grandes modifications que l'on a beaucoup trop négligées jusqu'à ce jour. Nous nous en occuperons en particulier après que nous aurons établi l'école des garçons.

Cette école, Messieurs, si l'on veut la proportionner au besoin, doit se composer de deux institutions bien distinctes quoique intimement liées l'une à l'autre. Nous appellerons l'une l'école *journalière*. Elle recevra les petits garçons et les instruira régulièrement chaque jour jusqu'à l'âge où les travaux rustiques les réclameront. Nous nommerons l'autre l'école de *répétition*. Elle donnera une instruction périodique aux grands garçons qui partagent déjà les occupations paternelles et qui, ne pouvant plus suivre les exercices de tous les jours, ont pourtant besoin d'être maintenus et fortifiés dans les leçons qu'ils ont reçues à l'école journalière.

Nous allons, Messieurs, vous soumettre nos vues sur ce double éta-

blissement. Nous ne vous indiquerons que l'essentiel, car les détails nous mèneraient trop loin ; ils ne peuvent d'ailleurs offrir de l'intérêt qu'aux hommes du métier.

Ecole journalière

Nous commençons par l'école journalière, l'école des petits ; c'est la première en dignité comme en ordre, car elle doit débrouiller l'esprit de la jeunesse des campagnes, faire sur son cœur les premières impressions et lui fournir tous les éléments que l'on destine à la multitude.

Pour composer dignement cette importante institution, il faut d'abord saisir fortement le but que l'on doit se proposer et voir ensuite à lui adapter les moyens d'après les circonstances particulières des élèves. L'opinion vulgaire ne voit autre chose dans les écoles primaires que des leçons de lecture, d'écriture et de calcul avec la simple récitation du catéchisme ; mais l'opinion vulgaire est une indigne pensée et nous ne saurions assez nous éloigner d'elle. *Toute école de l'enfance doit être un véritable institut d'éducation* ; elle doit former le cœur en formant l'esprit et tout en donnant au jeune âge quelques talents utiles, elle doit produire et nourrir les bonnes habitudes, celle du travail, celle de l'ordre, de la subordination, de la décence, de la sociabilité. L'école, pour nous servir des mots de l'Écriture, l'école doit mettre l'enfant dans la bonne voie et espérer ensuite qu'avancé en âge il ne s'en écartera pas.

D'après ce début, Messieurs, vous pourriez imaginer que nous avons quelque chose d'absolument neuf et de tout à fait extraordinaire à vous proposer, et cependant nous resterons à peu près dans les bornes consacrées par l'usage ; nous choisirons plus scrupuleusement nos moyens d'instruction, nous remplirons quelques vides, nous ennoblirons par un meilleur emploi des éléments trop souvent stériles et nous mettrons de la vie dans les formes raides, vides et bizarres qui dégoûtent la jeunesse au lieu de la cultiver.

Dans une école, tout peut se réduire à cinq parties principales, qui sont : 1^o les objets d'enseignement ; 2^o la division du travail et des élèves ; 3^o le mécanisme de l'instruction ; 4^o la discipline ; puis 5^o le matériel de l'école.

I

Objets d'enseignement

a) Ce que nous apprendrons avant tout à nos petits villageois, c'est la *langue*, la langue de nos temples, la langue des lois, la langue des livres et des lettres. Cet enseignement ne doit-il pas être regardé comme la base et la condition de toute culture intellectuelle, morale, religieuse et indus-

campagnes ne sera pas familiarisée avec la langue et qu'elle ne comprendra que ses jargons romands et tudesques, on aura l'air d'instruire le peuple et on ne l'instruira pas. L'enfant apprendra avec répugnance comme sans fruit un catéchisme à mots inconnus ; il le récitera avec peine quand il y sera forcé, il l'oubliera avec plaisir, et ce qui aurait dû le diriger dans la vie, le rendre bon et le consoler, n'aura guère été autre chose que l'inutile tourment de son jeune âge. On prêchera sur nos chaires les vérités chrétiennes et elles ne seront pas saisies ; le ministre de l'évangile y sera pour ses peines, l'auditeur pour son ennui et il se trouvera toujours quelqu'un qui, sortant de l'église, demandera sérieusement dans quelle langue le prédicateur s'est donc exprimé. Vous voudrez mettre entre les mains du peuple les évangiles du dimanche qui pourtant lui furent destinés ; vous voudrez lui remettre quelques livres de piété pour prier dans nos temples, ou pour s'édifier en famille dans les soirées de l'hiver et des jours saints ; mais on ne lira pas ce que l'on ne saurait comprendre et si l'on pouvait s'amuser à déchiffrer péniblement des signes inintelligibles, quelle en serait l'utilité ? Enfin vous proclamerez les lois de l'Etat, et la multitude qui pourtant doit obéir n'en prendra point connaissance. En tout ceci, Messieurs, nous ne faisons que répéter ce que des Pasteurs judicieux, humains et zélés se disent tous les jours et vous vous rappelez avec plaisir les observations profondes, en même temps naïves et touchantes, que vient de nous transmettre l'un de nos membres correspondants, M. Dumas, très révérend curé de Grolley. Serait-ce un projet bien ridicule que de penser à faire petit à petit disparaître nos jargons vulgaires en insistant sur l'enseignement de la langue dans nos écoles villageoises ? Un canton voisin a pu incorporer à la Germanie des districts qui naguère ne lui appartenaient pas. Notre ville a été alternativement allemande et française au gré de nos relations politiques. Nos vieux se souviennent d'avoir vu le long de la montagne maintes paroisses allemandes qui ne le sont plus de nos jours. Assurément, l'expérience nous le dit, rien n'empêcherait qu'avec quelques soins la troisième génération dans nos campagnes ne parlât la langue de la religion, de la loi, des lettres, et comme l'instruction serait alors facile et fructueuse ! Il y aurait encore un autre profit pour l'humanité. Nos jargons sont nés dans des temps barbares ; ils ont une rudesse qui perpétue dans notre pays une espèce de grossièreté que l'on aimerait à détruire, non pas sous le rapport de l'élégance, dont on peut aisément se passer, mais sous le rapport du sentiment et de la morale que l'on ne doit jamais perdre de vue.

Quoiqu'il en soit de ce résultat lointain que les pusillanimes et les incrédules pourraient appeler un beau rêve, nous bornerons nos prétentions à l'intelligence de la langue. Cependant, nous la ferons parler à l'école, parce qu'on ne saurait la bien comprendre sans essayer de s'en servir, et si nos enfants font de lourdes et nombreuses fautes, nous nous rappellerons l'axiome : *errando discimus*. On remettra donc aux écoliers un petit voca-

bulaire et le mot de la langue sera interprété au besoin par celui du jargon. Ils traduiront dans la suite et contretraduiront des phrases comme on le fait dans les bonnes études classiques et ils seront tenus, non de réciter, mais de rendre compte à leur manière de toutes leurs leçons ; on comprend que nous ferons grâce à nos petits villageois des hautes abstractions et des subtilités de l'art de parler ; ils n'ont point de temps pour cette espèce de luxe ; mais nous aurons une grammaire des campagnes, quelques paradigmes simplifiés, dont le but immédiat sera l'intelligence de la langue.

b) Le second objet d'enseignement dans notre école des petits sera *la lecture*. Toutefois, quelques personnes délicates semblent se faire un scrupule de mettre le peuple à la portée de lire tous les livres possibles. Ceux qui sauront en lire de bons, disent-ils, pourront en lire de mauvais, et le danger se trouverait à côté de l'avantage. Mais avec ce beau raisonnement, Messieurs, on prouverait tout aussi bien que la mère ne doit apprendre à son enfant ni à parler, ni à marcher, ni à faire quelque usage de ses organes et de ses membres, car il pourra abuser de tout cela. Et pourquoi la lecture serait-elle plus dangereuse pour le peuple que pour les conditions relevées à qui l'on voudrait réserver exclusivement le droit de lire ? Ce n'est pas l'habitant des campagnes qui lit tous les livres possibles ; il n'en a ni le temps ni les moyens et il n'a surtout pas la volonté d'en lire de mauvais. Il lira ce que vous lui donnerez, et quelques livres d'histoire sainte et de piété formeront toute sa bibliothèque. Trois, quatre générations iront à la file puiser dans cet antique et modeste recueil quelques salutaires pensées et quelques consolations. Voudrait-on leur en ôter le moyen ? Nous voulons d'ailleurs que l'écolier villageois apprenne à lire, afin qu'il parvienne à l'intelligence de la langue et qu'il la conserve par quelque lecture : on ne saurait y réussir autrement. Nous voulons qu'il apprenne à lire, afin qu'il prenne connaissance d'un catéchisme qui a été imprimé pour lui ; afin qu'il puisse se servir d'un livre à l'église et ne soit pas condamné à répéter les mêmes formules sans fruit comme sans attention. Mais nous faisons beaucoup trop d'honneur à un misérable sophisme ; on a toujours lu dans nos écoles populaires et on lira toujours. Il ne s'agit que de régulariser cet exercice.

Nous ôterons d'abord de nos campagnes ce maigre, cet aride syllabaire, qui n'a de mérite que dans la modicité de son prix. Nous le remplacerons par des éléments analytiques, gradués et raisonnés, qui donnent la chose signifiée avec le signe, et apprennent à lire dans le moins de temps possible. Les élèves ne peuvent pas suivre longuement leur école ; il faut donc se dépêcher et d'ailleurs ils ont autre chose à faire qu'à s'occuper d'un simple moyen d'instruction, puisqu'il faut en effet les instruire ; qu'il nous soit permis de citer ici une anecdote, qui prouve combien l'on pourrait obtenir dans nos campagnes avec de meilleures méthodes. Le maître d'école d'Arconciel, pressé par le révérend curé, adopta dans l'hiver de 1815 l'abécédaire des écoles françaises de Fribourg. L'année n'était pas encore écoulée qu'il revint plein de joie et triomphant : « A la campagne, disait-il,

auxquels j'ai montré les premières lettres, lisent déjà ! » C'était pour lui un prodige ; on peut en faire de plus grands quand on sait se proportionner à la tendre enfance. Mais revenons à notre sujet.

Du syllabaire, l'enfant doit passer à la lecture de quelques sentences détachées, très peu étendues, composées de mots courts et expressifs, d'une tournure vive et d'un grand sens moral. Retenant sans peine de semblables maximes, l'enfant se fera en jouant, et sans s'en douter, une provision utile, qui servira un jour de règle à sa conduite. La Société formée à Paris pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire a fait imprimer un beau recueil de pareilles sentences, sur de grandes feuilles en forme de placards et l'on s'en sert maintenant à notre école de Fribourg.

Après la lecture des phrases isolées viendra le texte suivi ; à l'exemple des nouvelles écoles nous irons le prendre dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, et la religion avec sa morale deviendra la base de notre établissement.

« Il faut, dit Fénelon (de l'*Éducation des filles*, chap. VI), il faut ignorer profondément l'essentiel de la religion, pour ne pas voir qu'elle est tout historique ; c'est par un tissu de faits merveilleux que nous trouvons son établissement, sa perpétuité et tout ce qui doit nous la faire pratiquer et croire. Il ne faut pas s'imaginer qu'on veuille engager les gens à s'enfoncer dans la science, quand on leur propose toutes ces histoires ; elles sont courtes, variées, propres à plaire aux gens les plus grossiers. Dieu qui connaît mieux que personne l'esprit de l'homme qu'il a formé, a mis la religion dans des faits populaires qui, bien loin de surcharger les simples, leur aide à concevoir et à retenir les mystères... Quoique les histoires semblent allonger l'instruction, elles l'abrègent beaucoup et lui ôtent la sécheresse des catéchismes, où les mystères sont détachés des faits ; aussi voyons-nous qu'anciennement on instruisait par les histoires. La manière admirable dont saint Augustin veut qu'on instruisse tous les ignorants n'était point une méthode que ce père eût seul introduite ; c'était la méthode et la pratique universelle de l'Eglise. » Ainsi s'exprimait le modèle des instituteurs et des Evêques, peu de temps après que le catéchisme historique de Fleury ait été mis au jour. Nous donnerons donc à notre école villageoise, comme livre de lecture, une Histoire sainte rédigée pour l'enfance. On y conservera le ton simple et naïf des divines Ecritures, toutes ces peintures qui font image et entrent si profond dans l'âme des petits. Nous laisserons au récit tout ce qu'il a de dramatique ; nous laisserons parler tous nos personnages, et les enfants qui ont l'imagination vive croiront les voir et les entendre. Ce sera pour eux un spectacle délicieux qui les charmera et qui en les charmant ira porter dans leur intérieur la piété, la foi avec tous les sentiments honnêtes et bons. Après la lecture de chaque trait historique, les élèves seront invités à raconter ce qu'ils auront entendu lire, sans contrainte cependant pour ne pas jeter du dégoût sur ce qui doit toujours les

intéresser. Il s'en trouvera qui s'y porteront d'eux-mêmes ; l'exemple entraînera les autres à faire au moins quelques faibles essais que l'on aura soin d'encourager. Il est entendu que le maître, se servant du jargon vulgaire, servira constamment de vocabulaire et d'interprète.

On pourra aussi faire lire de temps à autre dans le catéchisme, mais cet abrégé devant être confié mot pour mot à la mémoire, ne présente pas la même utilité pour former à la lecture ; les enfants liraient en partie par cœur, ce qu'il faut éviter. Il nous paraît que le catéchisme doit être lu et appris à la maison, récité à l'école et expliqué à l'église.

Hélas ! nous voudrions qu'il fût plus à la portée de l'enfance : il serait plus utile.

c) On écrit dans toutes les écoles primaires du canton ; écrira-t-on dans celles que nous pensons créer ? A Dieu ne plaise que nous voulions ôter aux villageois le moyen de fixer sur le papier une pensée fugitive pour la retrouver au besoin, ou de correspondre avec les absents ; ils ont aussi loin d'eux des parents et des amis ; ils ont aussi des affaires qui demandent des écritures et nous ne voulons pas qu'ils soient à la merci du premier venu. Il est d'ailleurs dans nos Institutions des fonctions populaires, très graves, très importantes, qui demandent qu'un laboureur sache écrire ; il faut bien se mettre en accord avec elles.

Pour faire écrire l'enfant, nous n'attendrons pas qu'on puisse lui confier une plume, de l'encre et du papier. Dès le premier jour, il imitera sur l'ardoise le caractère qu'il aura appris à prononcer et s'élèvera ainsi des lettres aux mots, des mots aux phrases. On lui fera écrire ce qu'il aura lu, ces mêmes sentences religieuses et morales, ces mêmes traits de l'Histoire sainte, qui par là se graveront d'autant mieux dans son esprit. Et c'est ainsi que nous ferons rentrer l'écriture dans le grand but de l'école.

Nous serons moins délicats sur la calligraphie, l'élégance des lettres ; une écriture lisible, voilà ce qu'il nous faut, et nous pensons que le caractère anglais est le plus convenable, parce qu'il est plus régulier, plus simple, outre qu'il est le plus beau. Quant à la correction de l'écriture, nous recommanderons l'orthographe de vive voix, qui se pratique aux écoles de Fribourg. On fait écrire de mémoire aux enfants tout ce qu'on leur fait lire depuis la syllabe jusqu'à la phrase. Cet enseignement simultané est d'une rapidité étonnante. Il apprend sans peine et sans dégoût cette orthographe si longue à venir et si incertaine dans les méthodes ordinaires ; au surplus il vient à l'appui de la lecture. Vous comprenez, Messieurs, qu'ayant épargné à nos écoliers villageois les subtilités de la grammaire, nous ne les astreindrons pas aux raffinements orthographiques, que bien des gens de lettres négligent, parce qu'ils ne les connaissent pas. Il suffit que l'écriture de nos petits soit lisible sous tous les rapports et peigne la pensée qu'ils ont dans l'âme.

Pour obtenir ce résultat, il faut s'y prendre de bonne heure et nos écoles villageoises qui remettent l'écriture à la fin des leçons, presque à

l'époque où l'enfant va les quitter, n'ont pas le temps d'apprendre à écrire. Les grands font d'inutiles essais et les petits languissent dans le désœuvrement ; tandis qu'en jouant avec l'ardoise et le poinçon, ils pourraient dès le premier jour se former à l'écriture.

d) Le quatrième objet de notre école journalière sera le *calcul*. Il se trouve déjà établi dans la presque universalité de nos Institutions villageoises, et il doit y rester. Il est vrai que, pressés par le besoin, nos campagnards s'aident à leur manière au moyen de *croix et de barres* et souvent par des opérations très compliquées et purement intérieures qui ne s'écrivent que sur la toile délicate du cerveau. Ce calcul est admirable, mais c'est celui des sauvages et il ne faut pas qu'au sein de la civilisation nos laboureurs soient privés des soulagements qu'elle leur a préparés. Il faut même, par un enseignement facile et régulier, propager dans nos campagnes l'esprit de calcul, afin de mettre plus d'ordre dans les ménages, afin d'accréditer les bonnes pratiques agricoles et produire une plus grande aisance. N'oublions pas que la misère est une forte tentation pour l'homme et qu'une honnête médiocrité fut toujours la position la plus avantageuse pour la pratique du bien. Dès lors, ce calcul, qui paraît si étranger au but moral de nos écoles, vient cependant s'y rattacher à son tour. Et si vous considérez qu'il est une excellente gymnastique de l'esprit lorsqu'on le fait bien, qu'il donne à la pensée de l'aplomb et de la rectitude en lui donnant de la pénétration, vous sentirez de plus en plus qu'il doit occuper une place distinguée dans nos écoles villageoises.

Mais ce calcul doit se montrer tout autrement qu'on ne le fait jusqu'ici, nous ne disons pas dans les obscures écoles de nos campagnes, mais dans ces établissements améliorés de Hollande, d'Angleterre et de France qui se sont acquis tant de réputation et à si juste titre. D'abord, on y apprend les règles et après les règles l'application. Faisons l'inverse, Messieurs, que l'enfant apprenne à calculer à l'école comme il sera appelé à le faire dans le cours de la vie. Donnons-lui d'abord le problème et qu'il essaie ensuite d'en trouver la solution. Montons ainsi de problème en problème, du simple au composé, de ce qui est plus aisé à ce qui l'est moins. Prenons dans cette échelle graduée, épuyons tous les usages de la vie commune et rurale, nous suivrons en cela la méthode des inventeurs et assurément qu'elle est ici à sa place. Cette manière contient le calcul dans les bornes de l'utilité et nous n'avons pas le temps d'aller au delà ; elle n'est jamais abstraite, puisque son objet est toujours réel et sensible ; elle ne saurait jamais dégénérer en pur mécanisme, parce que le problème étant donné il faut toujours que l'intelligence s'applique pour en trouver la solution ; elle a toujours de l'attrait pour les enfants parce qu'ils sont curieux d'arriver à la réponse et qu'à chaque pas ils sentent l'utilité de leur travail. Elle est enfin totalement et éminemment pratique, tandis que dans la méthode reçue, les règles s'oublient vite et que le plus souvent on ne sait point en faire l'application. On sait que dans une célèbre institution de Suisse, les élèves étaient amenés,

comme par prodige, jusque dans les hautes mathématiques et que, revenant ensuite dans la maison paternelle, ils se trouvaient embarrassés des plus petits calculs de ménage. C'est ce qui fit concevoir aux instituteurs de l'école primaire de Fribourg le dessein de renverser la méthode qu'ils avaient suivie avec la foule, et de commencer au problème au lieu de finir par lui ; on peut en voir les résultats.

e) Enfin, à la langue, à la lecture, à l'écriture, au calcul, nous ajouterons encore des leçons de chant. Ce qui n'est point une nouveauté chez nous, puisqu'elles sont déjà en usage dans plusieurs écoles du pays. Au reste, qu'une chose soit vieille ou nouvelle, elle n'en vaut ni plus ni moins : son mérite dépend de sa nature et de son utilité, et ceux qui se récrient contre tout ce qui s'établit à neuf sont tout aussi déraisonnables que les détracteurs des temps passés qui courent après toutes les innovations et s'extasient devant elles. Notre classe, Messieurs, a de bonnes raisons pour les leçons de chant qu'elle vous propose. D'abord elle désire donner au cultivateur une jouissance innocente et pure, et sans doute qu'il mérite bien quelque dédommagement pour ses pénibles et utiles travaux. Elle voudrait ensuite ménager à la morale un puissant ressort, tout en détruisant *un grand scandale*.

Le laboureur chante devant son feu ou sa lampe en hiver ; il chante assis devant sa chaumière dans la belle saison ; il chante au milieu de ses champs, sur la route, au cabaret ; mais que chante-t-il ? Le plus souvent ce sont des chansons triviales, ridicules, viles, indécentes même, qui s'héritent d'âge en âge et perpétuent un vieil esprit, sans doute, mais qu'il faut pourtant rendre nouveau, parce qu'il faut le rendre raisonnable et bon. Nous voudrions faire oublier à la génération naissante toutes ces paroles qui respirent les passions avec la bêtise et la grossièreté, et pour cela nous apprendrons à nos enfants des chansons pures qui élèvent l'âme en la récréant. Une mélodie simple, douce et inspirante en relèvera le mérite et portera au cœur ce qu'elle fera entendre à l'oreille, et c'est ainsi que, par la magie du chant, nous chercherons à atteindre le grand but que se propose la nouvelle école. Ce but est relevé, difficile à obtenir et il ne faut négliger aucun moyen. Nous sommes surpris de voir que les écoles du nouveau système n'en aient fait aucun usage ; tout comme nous nous souvenons avec plaisir que nos scholarques du XVI^e siècle y aient pensé ; mais c'était, semble-t-il, le temps des projets, beaucoup plus que de l'exécution.

Si nous ne vivions pas dans un pays où des gens tout à fait modernes osent titrer de nouveautés profanes les respectables usages de la vieille et bonne antiquité, nous donnerions à nos leçons de chant une destination vraiment auguste. Nous les ferions servir à la solennité du culte dans nos églises. Il est des contrées même dans notre voisinage où tout le peuple chante à la messe et chante dans la langue qu'il entend et qu'il parle. Qui s'est jamais trouvé au milieu de ce chœur composé de tout âge, de tout sexe, de toute condition ; qui a pu voir le recueillement général et la dévotion générale ; qui a entendu l'harmonie de toutes ces voix, annonçant

l'harmonie de tous les cœurs devant le Père commun ; qui a pu voir et entendre ces enfants choisis, placés au milieu de la commune fidèle, entonnant l'hymne des anges, ou faisant la bienvenue au Dieu-Homme qui daigne descendre sur nos autels ? — Où est-il celui qui a vu et entendu sans être pénétré d'un sentiment indéfinissable, mélange de surprise, de joie, de piété et d'une sainte frayeur ? — Serait-ce un crime, Messieurs, que de vouloir jouir chez nous de ce qu'il faut aller chercher ailleurs ? Serions-nous bien coupables, si nous pensions amener le chant à l'école du peuple pour le passer ensuite dans nos temples ? Dans nos campagnes, on chante encore quelquefois des cantiques en langue vulgaire qui réjouissent tous les cœurs parce qu'on peut les suivre au moins par la pensée. Que ces restes de l'antiquité nous vengent du reproche d'innovation que pourraient nous faire certaines personnes si elles nous entendaient.

Indépendamment de ce but immédiatement sacré, nos leçons de chant conserveront leur mérite dans l'éducation de la jeunesse villageoise. Il est entendu que l'on s'en rapportera plus à l'oreille qu'à la note, quoique celle-ci ne doive pas être entièrement négligée. Il est sorti de l'école de Pestalozzi une méthode de chant assez simple pour pouvoir trouver place dans les campagnes et à l'égard des parolés on ne trouvera aucun embarras. D'autres ont travaillé avant nous et ils ne se fâcheront point, si nous mettons leur travail à profit.

Et c'est ici, Messieurs, que je termine l'instruction élémentaire que nous destinons à notre école journalière à la campagne. Cette instruction, composée de leçons de langue, de lecture, d'écriture, de calcul et de chant, n'a rien de neuf quant aux objets d'enseignement, puisque dans plusieurs écoles du canton vous les trouverez tous réunis ; mais à cela près, tout est changé ; tout a pris une autre marche, un autre tour, une autre signification, si on ose le dire, et de la dignité. On apprendra aux élèves ces arts communs, que l'on pourrait appeler les arts de la vie, parce que dans la vie on en a toujours besoin ; on les apprendra même d'une manière plus aisée, plus active, plus insinuante et dès lors plus fructueuse ; mais tout est tourné au profit de la religion et de la morale. Au lieu des almanachs, des gazettes, des livres gaulois ou du moins inintelligibles pour l'enfance parce qu'ils raisonnent et dissertent, quand il faut peindre et toucher, nous avons placé l'Histoire sainte dans notre école, une théologie et une morale en action, la seule qui puisse convenir aux petits et aux grands enfants. Les élèves liront cette instruction qui leur est si bien proportionnée ; ils la traduiront pour la comprendre ; ils en rendront compte, ils l'écriront, ils la chanteront même et tout sera ramené à la piété et aux bonnes mœurs. En même temps, l'intelligence se développera, car le résultat des bonnes méthodes est d'ouvrir l'esprit de la jeunesse, tandis que les routines le dégoûtent et le bouchent.

Cette instruction, Messieurs, n'est ni trop resserrée ni trop étendue. Nous n'aurons pas sans doute ces académies champêtres que certains esprits

intempérants ont voulu créer ; nous n'aurons que le nécessaire, et le défaut de temps nous défend de passer au delà. L'enfant, dans nos campagnes, ne vient guère à son école avant l'âge de 7 ans, 8 ans ; vers la douzième année, il ne peut plus la suivre chaque jour et il appartient dès lors à l'école de répétition que nous pensons établir. Ainsi cinq ans au plus pour l'instruction journalière et l'on pourrait demander si nous ne l'avons pas trop chargée dans notre projet, surtout sous le rapport de la langue, qu'il faut apprendre à neuf. Les hommes de la routine pourraient désespérer du résultat, mais ceux qui connaissent les bonnes méthodes par expérience savent où elles peuvent conduire et nous ne craignons pas qu'ils nous reprochent d'avoir conçu de vaines espérances. Passons maintenant aux autres détails de notre organisation. L'essentiel étant fait, nous pourrions nous resserrer davantage.

II

Division de l'enseignement et des élèves

L'enseignement de l'école villageoise étant donné, il faut en régler la marche et classer les élèves. Les succès dépendent si essentiellement d'une bonne division, qu'il n'y a rien de bien à espérer là où les enfants sont jetés pêle-mêle au milieu d'une instruction désordonnée. C'est peut-être en ce point que je trouve le plus grand vice de nos institutions élémentaires.

La division du travail et des élèves a été faite différemment en divers endroits. En Hollande, on a partagé les enfants en trois classes. La première n'apprend qu'à lire et à prier ; la seconde ajoute l'écriture, et la troisième, continuant de lire et d'écrire, reçoit des leçons de calcul. Nous retrouvons cette division dans la plupart des écoles fribourgeoises, sauf que la tranche entre les trois classes n'est pas partout bien saillante et rigoureusement observée.

Ce partage, qui paraît très ancien, présente au premier abord une progression aussi recommandable que simple par là même qu'il multiplie les objets en proportion de l'âge et de la capacité. Mais abandonnez ce point de vue, et tout le charme disparaît. Ce n'est pas par le nombre des objets d'enseignement qu'il faut différencier les classes, mais par la progression de leurs développements : la raison en est sensible.

L'enfant qui fait son entrée à l'école, peut apprendre à tracer ses lettres, ses syllabes et ses mots à mesure qu'il apprend à les lire. On ne peut pas lui confier du papier, de l'encre, une plume, parce qu'il est encore trop faible, trop gauche, trop étourdi ; mais il peut faire ses premiers essais

sur l'ardoise, avec un poinçon, et l'on voit des enfants de sept ans écrire non seulement lisiblement, mais déjà avec quelque élégance. Ils tracent sous la dictée des mots difficiles, des phrases même, lorsque l'on a eu soin de faire marcher de front la lecture et cette orthographe de vive voix que nous avons si fort recommandée.

Les petits encore, s'ils ne sont pas propres à un calcul relevé, peuvent du moins apprendre à compter dès le premier jour, puis à connaître les chiffres, à lire les nombres, à les écrire et à faire quelques petites opérations de tête, qui préparent de loin un travail plus sérieux.

Mais, Messieurs, s'il est possible d'initier les commençants au calcul, à l'écriture, à l'orthographe, pourquoi tarderait-on à le faire ? Nos écoles de villages ont généralement peu de succès dans ces parties, précisément parce qu'elles s'y prennent trop tard. L'instruction ne peut entrer que goutte à goutte dans les jeunes têtes ; il faut donc mettre le temps à profit et faire tout de suite tout ce qu'on peut faire ; autrement l'école aura fini et l'élève ne saura rien comme il faut. Ne craignons pas d'ailleurs de trop charger l'enfance en multipliant sans délai les objets de son instruction. C'est justement l'âge le plus tendre qui a le plus grand besoin de leçons et d'exercices variés. Les petits ne sauraient supporter la monotonie ; ils sont inconstants, légers, volages, jusque dans leurs jeux, et vouloir les renfermer dans les bornes d'un abécédaire pendant des mois, des années entières, c'est leur faire une cruelle violence et leur inspirer un invincible dégoût pour leur école et pour toute instruction. Servons-les d'après leur goût ; ils aiment le changement ; changeons leurs exercices dans chaque leçon. Qu'ils récitent un peu de catéchisme, passent de là à la lecture, de la lecture à l'orthographe, de l'orthographe à l'écriture, de l'écriture au calcul, du calcul au chant ; on fera peu à la fois ; mais ce peu sera quelque chose qui préparera le succès des études suivantes, et loin de rebuter les enfants, vous les attacherez à leur école par l'attrait de la variété. La variété des mets aiguise l'appétit de l'estomac ; croyez, Messieurs, qu'il aiguise aussi l'appétit de l'âme.

Ainsi, dans notre école villageoise nous admettrons le principe de l'enseignement simultané, c'est-à-dire que tous les objets marcheront ensemble et que les commençants feront en petit tout ce que les plus avancés feront en grand. Nos écoles de Fribourg ont été établies sur cette maxime dès leur réforme en 1804 et elle se sont bien trouvées de l'avoir suivie. C'est aussi le système des écoles anglaises, que nous regrettons de n'avoir pas connues plus tôt, pour en faire notre profit ; mais il vaut mieux tard que jamais.

Au sujet de la division de l'enseignement et des élèves, il se présente une seconde question. Autant de tranches dans l'instruction progressive, autant de classes d'élèves placées à la file et par échelons ; cela est évident : mais combien de tranches et de classes établira-t-on ? En faut-il peu, en faut-il beaucoup ? Voilà ce qu'il importe de décider.

Les écoles du nouveau système divisent l'enseignement élémentaire en huit, dix, douze portions et partagent les écoliers en autant de classes. Il n'est pas besoin, Messieurs, d'être instituteur pour sentir l'avantage de ces fractions multipliées. Toute classe qui a une longue carrière à parcourir renferme nécessairement trois espèces bien distinctes de disciples : des forts, des faibles, des médiocres. Il est de règle en pareil cas que l'instituteur doit s'attacher de préférence à la portée moyenne qui, pour l'ordinaire, est la plus nombreuse. Mais ici deux inconvénients sont inévitables et gâtent le succès de toute l'instruction. Tandis que l'on instruit posément et par de fréquentes répétitions le gros des enfants, les forts, sachant vite leurs leçons et ayant vite achevé leur travail, restent d'avord les bras croisés, puis ils jouent, s'inquiètent, et l'inquiétude se propageant de proche en proche traverse tout le petit peuple mobile aux dépens des études, du bon ordre et de la subordination. Les faibles, à leur tour, ne pouvant pas suivre la portée moyenne parce qu'elle est trop haute pour eux, se dégoûtent et se livrent à la paresse et sortent souvent de l'école à peu près tels qu'ils y étaient entrés.

Il n'y a de remède à ce mal, si général et si ancien, que dans une plus grande subdivision des élèves et un mouvement continuel dans leur classification. Partagez l'instruction primaire en huit ou dix portions ; formez autant de classes progressives ; élevez à une classe supérieure tout enfant qui a saisi l'enseignement du degré où il se trouve sans mettre une époque à son avancement autre que celle de ses progrès ; renvoyez enfin à la classe inférieure l'élève qui faiblit quelque temps par dissipation ou négligence ; alors tous les inconvénients seront levés, et vous aurez dans toute votre école de l'émulation, de l'activité, de la vie et de l'ordre.

Dans ce système chaque élève a son niveau, qu'il soit fort, médiocre ou faible, c'est-à-dire d'autres enfants qui ont besoin des mêmes leçons, qui en savent à peu près autant que lui et avec lesquels il peut se mesurer. Avancé dans l'ordre des classes en proportion de leurs progrès, les enfants ingénieux et diligents ne souffrent aucun retard de leurs camarades ; ils vont sans perte de temps à une instruction plus relevée qui leur offre le double attrait de la nouveauté et des difficultés à vaincre. Les plus bornés restent longuement à la même place ; mais pourtant ils finissent tôt ou tard par faire quelques pas en avant et par arriver au terme d'une instruction qui s'est toujours proportionnée à leur capacité. Le renvoi à une classe inférieure est encore un excellent moyen pour activer les études, et il n'est point d'efforts que les enfants ne fassent pour éviter cette humiliation ou pour l'effacer par un prompt retour au travail, mais il n'est compatible qu'avec une grande subdivision, autre part il renverrait l'élève trop en arrière et ne lui ferait pas retrouver son niveau.

Ainsi, Messieurs, dans notre école à enseignement simultané, nous multiplierons les classes autant que le nombre des élèves le permettra, et nous adopterons un mouvement continuel dans la classification.

« Voilà, nous direz-vous peut-être, voilà une excellente organisation, mais le moyen de l'exécuter dans nos campagnes avec un seul maître et dans une même salle ? Nos régents n'ont déjà que trop de peine de conduire deux ou trois divisions et comment pourraient-ils suffire à l'instruction de huit à douze classes, qui demandent chacune des leçons particulières ? » Nous allons lever cette difficulté par le mécanisme de l'instruction.

III

Mécanisme de l'instruction

Prétendre qu'un seul maître instruisse par lui-même, dans un même local, et aux mêmes heures, dix à douze classes d'enfants, c'est exiger une chose absolument impossible. Il peut bien à la rigueur enseigner deux ou trois sections différentes, pourvu qu'elles ne soient pas nombreuses. Le moyen est d'assigner à chacune un travail particulier et d'établir une rotation régulière. Par exemple : tandis qu'il explique à l'une quelque leçon, il peut faire écrire les autres ou calculer ou apprendre de mémoire, et les appeler ensuite, tour à tour, pour revoir ce qu'elles ont fait ou leur donner de nouvelles explications.

C'est ainsi, Messieurs, que l'instruction avait été entreprise à l'école primaire de notre ville. Chacune des quatre salles comprenait deux ou trois ordres d'élèves avec progression d'enseignement et de portée. Cependant, dès le premier abord, les instituteurs rencontrèrent beaucoup de difficultés dans cette carrière. Il leur était difficile d'attacher à son travail une jeunesse vive, espiègle et pétulante, qu'il faut toujours avoir sous les yeux, toujours tenir en haleine, si l'on veut en tirer quelque parti. L'instruction était embarrassante et pénible et ne produisait pas le fruit désiré. Plus tard, elle devint impossible. Le nombre des élèves augmentant de mois en mois, on vit croître dans la même proportion la dissipation et le désordre, et il fallut se résoudre à fondre les divers ordres pour n'en laisser qu'un seul dans chaque salle. On le fit avec regret, mais entre deux maux on crut choisir le moindre.

Il y avait un moyen tout simple de retenir l'ancienne subdivision, de la porter même beaucoup plus loin pour le profit des études et de la discipline. Le moyen était connu, il était en usage, mais on ne savait pas en tirer parti. De tout temps, les instituteurs, conduits par le simple besoin, avaient confié à des élèves choisis quelques détails de l'instruction et de la discipline. Ils voyaient que les enfants pouvaient être instruits par d'autres enfants. Il ne fallait donc qu'étendre la mesure et la régulariser ; faire instruire chaque subdivision par un élève distingué, assigner à tous les cours une place parti-

culière dans la salle commune, les mettre tous ensemble à l'ouvrage, réservant à l'instituteur la surveillance et la direction générale ; alors loin de restreindre le nombre des classes on l'aurait augmenté, et nous aurions eu chez nous cette *instruction mutuelle* qui fait le triomphe des écoles anglaises. Elle nous est venue de Madras, en passant par Londres et Paris, et cependant elle pouvait se trouver tout près de nous !

L'*instruction mutuelle* est un véritable présent du ciel. Il n'appartient qu'à elle de donner au peuple ces connaissances et cette teinture religieuse et morale qui toujours lui fut nécessaire, mais surtout après les convulsions que nous venons d'éprouver. L'ancien système qui remet au maître tout l'enseignement ne peut point s'allier avec une école nombreuse, qui rassemble toutes les portées et où il faut montrer aux uns les éléments de la parole écrite et parlée, aux autres les derniers développements de l'instruction et parcourir en même temps tous les degrés intermédiaires. C'est bien ici le cas de dire que dans cette méthode on fait de tout un peu avec infiniment de peine et qu'en dernier résultat on ne fait presque rien. Il faut entendre là-dessus nos régents de villages : il n'y a qu'une voix, parce qu'il n'y a qu'un sentiment, celui de l'expérience journalière.

Mais les enfants sont-ils donc propres à devenir instructeurs d'une classe ? Ne doit-on pas craindre de leur gâter le cœur par la vanité ou de nuire à leurs propres études en les appliquant à l'instruction d'autrui ? Les enfants savent-ils se subordonner à de jeunes maîtres qui partagent leurs jeux et leur enfantillage ? Cette école, enfin, partagée en groupes divers, qui parlent tous à la fois, peut-elle être autre chose que l'image vivante du chaos et de la dissipation la plus complète ? Telles sont, Messieurs, les objections que l'on a faites contre le système de l'instruction mutuelle et nous allons y répondre en peu de mots. Nous aurions l'occasion de placer dans un plus grand jour ce que nous n'avons fait qu'indiquer jusqu'ici.

Et d'abord comment demander si les enfants sont propres à exercer l'emploi d'instructeur, quand il est de fait qu'ils instruisent dans une infinité d'écoles et qu'ils s'acquittent très bien de leur tâche ? Pierre de la Valle raconte dans son voyage du Malabar que, se trouvant sous le portique d'une pagode, il observa plusieurs enfants qui répétaient eux-mêmes leurs leçons. Surpris d'un spectacle tout nouveau pour lui, et ne pouvant pas se figurer une école sans régent et sans férule, il demande où est donc le maître ? Etonnés à leur tour, les petits répondirent qu'ils s'apprenaient eux-mêmes et qu'ils n'avaient pas besoin de précepteur pour répéter ce qu'ils avaient entendu une fois. C'est ce que vous répondront tous les enfants, si vous daignez mettre quelque confiance en leurs petits talents. Sans doute que l'enfant ne saura pas montrer ce qu'il n'a pas appris lui-même ; mais il peut communiquer ce qu'il sait et il s'en acquittera mieux que la plupart des maîtres. En voici la raison. L'enfant vient de surmonter lui-même la difficulté qu'il doit vaincre dans les autres ; il la connaît ; elle lui est encore présente ; il saura donc comment s'y prendre ; tandis qu'un maître qui

n'est pas observateur, ne se rappelle plus comment il est parvenu à savoir. Ignorant le grand art de se proportionner à la taille des petits, il marche d'un pas de géant à côté d'un pygmée, et regarde, et s'étonne, et se fâche même souvent de ce que l'enfant reste en arrière de lui. L'élève-instructeur ne fait pas mieux sa leçon que le maître, mais il la fait d'une autre manière, une manière enfantine, dans la proportion de son âge, de son intelligence, et c'est de cette manière qu'il faut instruire les enfants. L'élève, au reste, montre avec autant de charmes qu'un précepteur ordinaire trouve de dégoût à répéter sans cesse ce qu'il sait depuis si longtemps, et ce qui se fait *con amore* se fait toujours mieux.

Ainsi, Messieurs, point de méfiance dans la capacité de nos petits instructeurs de classes. Doit-on craindre peut-être de leur inspirer de la vanité ou de les retarder dans leurs propres études ? Il n'est pas douteux que l'enfant en général n'éprouve du plaisir à enseigner ce qu'il vient d'apprendre et que ce plaisir ne vienne du sentiment de sa supériorité ; mais de là il y a bien loin jusqu'à l'orgueil qui méprise et jusqu'à la vanité qui s'enfle de vains avantages. L'estime de soi-même est un sentiment naturel et l'on ne détruit pas la nature. Vous la chassez avec une fourche, dit le poète, et elle revient toujours à la charge. Cette estime est, en soi, un sentiment innocent, aussi utile qu'actif et profond ; tout dépend de la direction qu'on lui donne. Dans l'intention du Créateur, elle est un appel vers tout ce qui est beau, grand, noble et sublime, le plus puissant ressort du monde moral, qui produit l'héroïsme de la vertu quand il est bien dirigé, et entraîne l'homme sur les traces de son divin auteur. Il faut au contraire désespérer de tout être dégradé qui a renoncé à l'estime de soi-même et qui peut se mépriser sans se déplaire et se haïr. Et que fait sous ce rapport le système de l'instruction mutuelle ? Il tourne la pensée des petits vers le mérite réel ; il la tourne vers l'utilité d'autrui. Peut-on faire mieux dans l'éducation ? Oh ! plutôt à Dieu que par cet innocent artifice on pût arracher à l'ambition des enfants tous les jouets et tous les fantômes qu'on lui donne pour la dévoyer ? Plût à Dieu que l'on pût rattacher tous les jeunes cœurs à l'amour du bien général, qui est la vertu, et à l'imitation du Père commun, qui est la vraie religion de la vie !

L'âme de l'instruction mutuelle est une noble émulation : rien de mieux sous le rapport moral comme sous le rapport des études. Ici rien ne languit. L'instructeur travaille pour conserver son grade ; celui qui ne l'a pas désire l'obtenir, et l'instructeur redevenant incessamment disciple, souvent dans la même leçon, ne peut point se ralentir et il trouverait un correctif dans cette alternative, s'il en fallait un.

Ses études, au reste, ne sauraient souffrir des moments qu'il donne à l'instruction de ses petits camarades d'école. Il est toutefois clair qu'en répétant avec d'autres ce qu'il sait déjà, il interrompt pour un temps ses propres études, mais il se confirme si bien dans les connaissances qu'il transmet à d'autres et qui d'ailleurs approchent beaucoup de ce qu'il doit

apprendre pour son propre compte, qu'il se trouve bientôt au fait des exercices de sa classe. Il y apporte plus de solidité, plus d'ouverture, plus de force d'esprit et gagne en effet quand il paraît perdre. Il apprend d'ailleurs l'art d'enseigner et de conduire, ce qui est précieux dans la vie, et ce qui doit faire partie de toute éducation bien entendue. C'est ainsi encore qu'il prend de l'assurance, de la présence d'esprit et qu'il perd cette timidité si naturelle aux enfants et qui, n'ayant point été vaincue à temps, laisse de fâcheuses traces dans un âge plus avancé. Mais revenons à nos difficultés.

On craint que les élèves ne répugnent à se soumettre à leurs semblables, et que l'on ne puisse obtenir de l'ordre dans une école où l'autorité repose en partie entre les mains des enfants. On n'a donc jamais vu les enfants « jouer au voleur » ou « faire aux soldats » ; on n'a donc pas vu comme ils savent respecter leur petit commandant et lui obéir ? La vérité est que dans les écoles du nouveau système les enfants plient sous des enfants et plient de très bonne grâce. C'est le mérite qui fait l'instructeur et les enfants reconnaissent et honorent le mérite. Il faudrait d'ailleurs le leur apprendre, s'ils ne le savaient pas de naissance, car c'est ici encore une bonne leçon pour la vie. Dans une école régie en détail par des enfants, la surveillance est plus active, parce qu'elle est plus individuelle et l'ordre est mieux observé. Passant par les enfants, l'autorité du maître prend un air moins austère, elle est adoucie par les individus qui l'exercent sans rien perdre de sa force. Le maître, dans l'instruction mutuelle, n'est plus un seul contre tous ; il est soutenu par tous ceux qui partagent ses fonctions et qui ont intérêt à ce que l'autorité soit respectée. Prenez en masse une école nombreuse, elle se sent forte et elle peut être difficile à contenir ; divisez-la en plusieurs groupes ; le sentiment de la force s'échappe avec l'espoir de l'impunité, et de simples élèves peuvent la régir.

Ces groupes, il est vrai, parlent tous à la fois, mais il n'en résulte aucune confusion, parce qu'on les fait parler à mi-voix et que l'on modère à l'instant celui qui fait trop de bruit. Entrant dans la salle, vous entendrez un bourdonnement qui vous frappera au premier abord et peut-être aurez-vous peine à croire que ce soit là le bruit du travail ; mais approchez-vous de l'un des cercles de répétition, prêtez l'oreille pendant quelques moments et vous n'entendrez autre chose que ce qui se dit dans votre voisinage. C'est ainsi que l'enfant attaché à sa leçon apprend à fixer son attention sur un point séparé, à se rendre étranger au bruit qui l'entourne, pour être tout entier à ses affaires : assurément une bonne habitude qu'il convient de nous donner dès l'enfance.

Ainsi se dissipent, Messieurs, toutes les difficultés que l'on élève contre l'instruction mutuelle et ce qui paraît devoir la discréditer ne sert qu'à en relever le prix. Plus on approfondira ce mécanisme admirable, plus on se sentira pressé de le voir établi dans toutes les écoles du canton.

Maintenant tout dépend de la capacité des maîtres et de leur zèle, parce que tout vient d'eux, tout repose sur eux et que c'est à eux seuls

qu'ils font tout. Il arrive de là que les écoles sont comme les maîtres et que celle qui avait eu quelque mérite sous la conduite d'un homme tant soit peu entendu, tombe tout à coup au-dessous de la médiocrité, dès qu'il se retire. Le nouveau système donne de la stabilité aux bonnes institutions, parce qu'elles sont confiées à la jeunesse même qui se perpétue en se renouvelant. Il s'établit une tradition immortelle, tradition de pratique, capable d'instruire le maître même et de le diriger, pour peu qu'il ait de l'intelligence et de la modestie.

Et qui ne voit pas qu'une école où l'instruction mutuelle a été bien établie, devient une pépinière de maîtres qui ne s'épuise jamais. Sans doute que l'art d'enseigner est autre chose que la science ; sans doute que cet art est un talent naturel qui n'est pas donné à tout le monde ; mais d'après les calculs faits en d'autres pays et que le nôtre ne démentira pas, sur dix élèves il s'en trouve au moins un capable de devenir régent. Or, le petit instituteur qui s'élève de degré en degré, instruisant toujours ses compagnons d'études et les dirigeant, fournit successivement toute la carrière de l'école et arrivé au terme, il a fait un excellent apprentissage, le seul peut-être qui mérite ce nom. Voilà donc notre école normale toute trouvée et sans la moindre dépense. Que si la proportion d'un sur dix devait présenter des maîtres au delà du besoin, il ne sera jamais inutile d'avoir averti dès l'enfance le talent d'enseigner partout où il se trouve ; il est utile partout, jusque dans les chaumières.

D'un autre côté, l'instruction mutuelle vient au secours des maîtres, et certes ces hommes de l'enfance méritent bien que l'on pense une fois à leur alléger des fonctions attachantes et pénibles, qui partout sont si minciement rétribuées. Tous ceux qui veulent faire leur devoir se plaignent de ne pas pouvoir le remplir, et comment pourraient-ils soigner en même temps toutes les portées ? Les enfants, dans le nouveau système, les déchargeront du détail et les précepteurs pourront d'autant mieux avoir l'œil pour l'ensemble et le régler. Ils ne seront plus que *les surintendants de la petite fabrique intellectuelle*, soulagés en même temps et élevés à un grade supérieur, promotion qui leur fera goûter leur dignité et leur donnera un nouveau courage, au profit de l'instruction populaire.

Nous avons d'abord proposé l'instruction mutuelle comme le seul moyen d'instruire en même temps une multitude d'élèves de toutes les portées. Ce moyen est une précieuse ressource pour notre canton en particulier dans les circonstances présentes. Partout la population s'est considérablement accrue. Des écoles qui n'avaient naguère qu'une vingtaine d'élèves en comptent aujourd'hui cinquante et au delà, attendu encore qu'elles sont plus fréquentées qu'elles ne l'étaient autrefois. Attachés à l'ancien système, nos régents ne peuvent pas suffire du tout à cette multitude qui les écrase. Que font-ils ? Ils pensent à la diviser en deux portions et, là où ils ont quelque crédit auprès des communes, d'une école il s'en forme deux : l'une du matin, l'autre de l'après-midi, et l'instruction se réduit

de moitié, quand il faudrait penser à l'étendre. Vous l'étendrez, Messieurs, par l'instruction mutuelle. Dans l'ancienne méthode, il n'y a qu'un seul enfant qui lit, récite, rend compte, explique sa leçon ; dans la nouvelle, toutes les classes travaillent simultanément, et l'on fait six, huit, dix fois plus d'ouvrage dans un moment donné selon le nombre des classes que l'on a établies. Calculez d'après cela l'utilité qu'aura l'ingénieux mécanisme dans ces écoles de villages, où l'on vient tard, où l'on vient peu, et d'où l'on se retire si tôt.

Nous ajouterons une dernière considération. Il est dans notre pays maintes paroisses qui ont deux, trois, jusqu'à quatre écoles, et pour toutes un seul régent. Quelle odieuse tâche pour ces maîtres ambulants, qui passent une partie de la journée sur les chemins et par tous les temps ? Est-ce donc en voyageant que l'on instruit la jeunesse ? Et qu'elle est chétive cette instruction qui ne revient au plus qu'une fois le jour et ne dure que quelques quarts d'heures ! A peine le commençant peut-il dire deux ou trois de ses lettres. Il serait difficile, Messieurs, de multiplier les maîtres, quand l'unique qui existe n'a pas de quoi vivre du produit de toutes les cotisations ; et si l'on exige de grands sacrifices de la part des communes, l'instruction deviendra onéreuse et on la détruira. Introduisons l'instruction mutuelle dans ces écoles et tous les intérêts seront conciliés. Le régent conservera la surintendance ; les leçons seront soignées par les petits instructeurs ; deux des plus sages et des plus intelligents feront à tour de rôle l'emploi de suppléant en l'absence du maître, et l'école, comme une horloge montée, marchera d'elle-même. Mais nous reviendrons dans la suite à ces précieuses ressources. Ce que nous avons dit suffira, sans doute, pour vous décider en faveur du système que nous proposons.

Quelques personnes peut-être, habituées à trouver mauvais tout ce qu'elles n'ont pas imaginé, tout ce qu'elles n'ont pas vu ou pratiqué dès l'enfance, crieront à la nouveauté. Nous pourrions leur dire que de nouveaux besoins demandent de nouveaux moyens ; qu'au reste l'instruction mutuelle n'est que le développement heureux de cette pensée qui autrefois avait établi des décurions dans nos écoles, ou de l'usage général qui confie aux élèves quelques détails de l'enseignement et de la discipline ; mais les réflexions et les raisonnements touchent peu les gens de cette trempe. Nous nous dispenserons d'un effort inutile et nous les prierons simplement de ne pas trouver mauvais que l'on soulage les maîtres, que l'on fasse le bien de leurs élèves et que l'on emploie, pour y réussir, le moyen que la Providence vient de nous présenter.

Pour l'ami de l'enfance qui observe et qui sait lire l'avenir dans le présent, il n'y a point de spectacle qui égale une école où les enfants s'instruisent mutuellement. Cette graduation du travail unie à l'activité générale ; ces élèves passant régulièrement d'une occupation à une autre, alternativement en marche, debout ou assis ; ces études de l'enfance assaisonnées de la variété et tournées en véritables jeux ; ces petits instructeurs en souci

pour leurs disciples, faisant hommage de leurs premiers talents à l'utilité publique et instruisant avec une grâce touchante et une inimitable naïveté : tout cela, Messieurs, parle vivement à l'esprit et au cœur quand on en a.

Ce spectacle, Messieurs, peut se voir, depuis quelques mois, à l'école française de notre ville. Elle est la première en Suisse qui ait mis l'instruction mutuelle en pratique, et nous apprenons que Genève et Lausanne vont en faire l'essai. C'est par l'un de nos collègues, M. Joseph de Fegely, conseiller d'Etat, que nous avons connu l'ingénieux système. Notre école le nomme avec reconnaissance et son nom ne devait pas être tu dans cette assemblée.

IV

Discipline morale

Nous avons indiqué les objets d'enseignement, établi la division du travail et des élèves, réglé au surplus le mécanisme de l'instruction. Parlons maintenant de la discipline morale. On entend par ce mot l'ensemble des mesures qui doivent former au bien la petite société. Ce point est de la dernière importance, puisqu'il faut instruire pour rendre bon ; cependant, tout ce que nous avons à prescrire se réduira à très peu de chose ; attendu que les études elles-mêmes sont déjà la meilleure discipline que l'on puisse établir.

Vous avez vu, Messieurs, que tout notre enseignement était calculé sur les intérêts de la piété et des mœurs. Une instruction éminemment religieuse et morale qui s'abaisse toujours à la portée de l'enfance pour être facilement saisie, qui revient sans cesse pour faire de profondes impressions, et qui revient sous des formes toujours nouvelles pour attacher par le charme de la variété ; une instruction de ce genre doit tourner au bien les jeunes cœurs, et, dès lors, on est dispensé d'aller chercher dans une police étudiée des moyens qu'elle ne saurait fournir, tant que l'on n'a pas mis le fondement. La nature même de l'enseignement est donc le premier point de notre discipline morale.

Le second se trouve dans la forme des études, dans cette instruction graduée et mutuelle que nous avons tant recommandée. Elle prévient les fautes de l'enfance et produit tout naturellement le bien.

Prévenir les fautes, c'est la sagesse de tout gouvernement, qu'il ait un Etat à conduire ou une école d'enfants. Si les modérateurs des peuples pensent plutôt à réprimer les abus qu'à les empêcher, l'instituteur qui conduit la tendre et aimable enfance, mettra ses premiers soins à écarter le mal. Or, les fautes des petits sont communément l'inapplication qui dégé-

nère en oisiveté, le mensonge, la mutinerie et la colère ; et c'est précisément ce que la forme de nos études tend à bannir de l'école.

Et d'abord, elle porte du remède à l'inapplication. L'enfant est pressé par le sentiment d'une vie naissante qui veut se développer. Il aime donc à changer, à folâtrer, à s'amuser. Mais il sait s'amuser de tout et peu lui importe le genre d'exercice, pourvu qu'il soit à son niveau, qu'il pique un esprit naturellement curieux, qu'il change ensuite bien vite pour faire place à quelque autre chose et laisse de la liberté au corps comme à l'esprit. Et n'est-ce pas là la forme que nous avons donnée à nos leçons ? Elles seront ce jeu littéraire dont nous parlent les anciens, dont nous n'avons depuis retenu que le nom dans ces institutions raides, sérieuses, austères, que les enfants n'aiment pas, parce qu'elles leur sont contre nature, et où ils ne font que trop souvent l'apprentissage de l'oisiveté et prennent de vicieuses habitudes, qui donnent trop à faire à l'âge mûr, si toutefois on les corrige.

La forme que nous avons donnée aux études, tout en prévenant l'application, écarte du petit peuple le mensonge et la mutinerie. Dans l'ancien système, la dissipation est inévitable ; nous l'avons démontré plus haut. Si la portée moyenne est attentive, les deux autres jouent, et il y a toujours et sur tous les points quelques désordres à réprimer. Or, le nombre des élèves est trop considérable pour que le maître puisse tout voir de ses yeux. Il aperçoit le trouble, mais il ignore d'où il part précisément. Il arrive de là que les coupables peuvent se soustraire par la dissimulation. Interrogés, ils mentent, comptant sur le mensonge de leurs camarades ; car c'est un service qu'on se rend mutuellement. Ainsi se prend l'habitude de mentir, peut-être la plus affreuse de toutes. Il se forme une coalition contre le précepteur qui se trouve seul contre tous. Un esprit démocratique et séditionnaire s'empare de la jeunesse et le plus beau résultat de l'école, la subordination, est perdu. Il faut dire encore que le maître, dans son embarras, a peine à se contenir ; il se fâche, et les mutins rient sous cape. Il punit et c'est avec aigreur, le plus souvent avec injustice, parce que cela ne se peut autrement ; l'autorité est dès lors en défaut, elle perd la considération, et les enfants, confirmés dans leur sédition, se croient en droit de se raidir contre elle pour se défendre. Tout cela, Messieurs, n'existe point dans la nouvelle organisation des études. L'enfant, sans doute, reste enfant en dépit de toutes nos méthodes, mais celle-ci se pliant à sa faiblesse et à son goût naturel, s'empare de son attention et lui ôte l'envie de mentir en lui ôtant le sujet. Il ira bien quelquefois au milieu de sa leçon ressaisir en pensée ses joujoux, courir peut-être après un papillon, ou dénicher un oiseau. Mais la distraction n'est pas de durée ; elle n'est point contagieuse, parce que le petit instituteur est en face, pressant le travail et que, d'ailleurs, l'émulation circule constamment dans le groupe. S'il se commet une faute, le mensonge n'a pas lieu, parce qu'il est inutile, et il est inutile parce qu'il n'y a rien à cacher, où tout est vu. Et comment l'esprit de révolte gagnerait-il une école coupée en huit ou dix fractions qui travaillent séparément. Il ne peut

attaquer que l'un des cercles, et en ce cas le précepteur est tout près pour mettre l'ordre. Il le fera avec d'autant plus d'équité que le délit sera bien connu et que l'offense ne sera point personnelle. Autant les enfants se soulèvent contre une injuste punition, autant savent-ils se soumettre à un châtiment prononcé par l'impassible justice. Et ne craignez pas, Messieurs, que l'instructeur, en faisant son rapport, s'attire le ressentiment des petits. Il n'est point un délateur odieux ; les coupables même sentent qu'il a fait son devoir, comme ils l'ont fait ou le feront à leur tour. Aussi voit-on partout que l'union n'en est point troublée. Instructeurs et élèves sortent gaîment de la classe, se confondant dans leurs jeux et ne se rappelant plus la situation respective qu'ils occupaient à l'école. Il en est de ceci comme de leurs exercices militaires. Le déserteur qui a été puni de mort, la patrouille qui l'a pris, le juge qui a prononcé l'arrêt, ceux qui l'ont exécuté, tous s'en retournent en paix et en bonne amitié.

Vous voyez, Messieurs, comment un mode d'instruction qui n'est pensé, semble-t-il, que pour la facilité et l'avancement des études, prévient les vices de nos éducations. Est-il besoin de répéter ici qu'il produit tout naturellement les meilleures habitudes ? Celle du travail d'abord qu'il sait rendre attrayant pour le jeune âge ; celle de l'ordre et de la ponctualité, parce que tout s'y fait en mesure ; celle de l'obéissance parce que la surveillance est individuelle, la peine immédiatement attachée à la faute et l'autorité respectée jusque dans la parole d'un enfant. Ici encore se prend l'émulation qui élève les sentiments, l'estime du mérite, qui rend juste en repoussant l'orgueil, et l'envie encore de mettre au profit des autres les talents que l'on peut avoir. Enfin ce mode d'instruction est une véritable introduction à la vie sociale, commençant tous les rapports que les hommes ont entre eux et ébauchant dans l'enfance toutes les qualités désirables dans l'âge mûr. Tant il est vrai, Messieurs, que la forme des études, que nous avons proposée est à elle seule une excellente discipline morale.

La petite société cependant demande encore une troisième chose pour le profit des mœurs. Ce sont des récompenses et des punitions. Les meilleures précautions ne sauraient prévenir toutes les fautes dans une école publique qui doit recevoir tout ce qui se présente : les enfants négligés des pauvres comme les enfants gâtés des riches, et il n'arrive que trop souvent que les instituteurs aient à lutter contre les impressions que l'enfant a reçues dans la rue ou sous le toit paternel. Il faut donc à l'école des moyens répressifs, et il lui faut des encouragements ; commençons par indiquer les premiers.

Nous bannirons d'abord les punitions corporelles. Elles aigrissent l'enfant, elles dégradent son cœur au lieu de le corriger, et il faut toujours les augmenter pour qu'elles aient de la force. Nous rejetons également cet autre genre de châtiment très mal entendu, qui surcharge un enfant de travail pour le punir. N'est-ce pas le lui faire prendre en aversion ? N'est-ce pas lui faire envisager comme un mal ce qu'il devrait estimer comme un

bienfait ? Nous voulons que toutes les punitions portent sur le sentiment, éveillent, développent, renforcent cette conscience qui est donnée à l'homme pour le conduire et l'ennoblir. C'est là ce qui s'appelle élever un enfant et c'est tout autre chose qu'apprivoiser une bête et la contenir. Nous demandons aussi que la punition soit exemplaire pour la petite société et que la faute de l'un soit tournée au profit de tous. Ceci s'obtient par la publicité du motif qui fait punir et par la part que prennent les élèves à la condamnation. Que la justice surtout soit observée avec la plus scrupuleuse exactitude : les enfants en ont le sentiment, et il ne faut ni l'égarer ni le révolter, mais le rendre plus profond et plus sûr.

On aura donc à l'école deux classes de fautes : Fautes graves (comme mentir, voler, frapper ses camarades, faire le rapporteur et se réjouir du mal d'autrui, répliquer insolemment aux instituteurs et se révolter contre eux) dont les coupables seront portés sur un registre que tiendra le maître et que l'on appellera *le livre noir*. Chaque semaine le livre sera ouvert devant toute l'école. Un jury d'enfants composé des instituteurs et d'autant d'élèves choisis dans chaque classe connaîtra du délit ; le coupable sera amené devant le tribunal ; il se défendra ; les juges prononceront, et le maître ayant recueilli les suffrages ratifiera la sentence, s'il n'y a pas lieu de la réformer. Ceci sera rare ; car les petits ne se trompent guère ; ils saisissent de suite le vrai côté de la question et le jugement de l'enfance est celui de l'impartialité. Cet appareil est imposant : il doit l'être pour faire impression. Il décharge le maître de l'odieuse d'une sentence isolée ; produit une opinion dans l'école et des mœurs sans lesquelles les plus belles ordonnances ne sont que de vaines paroles. Les punitions à infliger par le jury seront stipulées par un code affiché publiquement et souvent proclamé. Elles consisteront à être réprimandé publiquement, à être exposé à la vue de l'école avec un écriteau qui indique le délit, à être mis en réclusion dans l'intervalle d'une leçon à l'autre, pour y réfléchir sérieusement. La gravité de la faute en décidera.

Pour les fautes légères, telles que venir tard à la classe, s'y présenter sale, être inattentif, causeur, espiègle, il y aura des punitions beaucoup plus douces ; elles ne seront point soumises au jury et l'opprobre ne flétrira point les coupables. Nous ferons un pupille de l'enfant qui bouge, qui jase, agace, s'amuse quand il faut travailler, et à côté de lui nous placerons un autre enfant comme tuteur, chargé de surveiller, diriger, contenir. Ce sera une salutaire humiliation pour le volage, qui par une meilleure conduite tâchera de sortir de tutelle, et le tuteur à son tour se gardera bien de démentir la confiance qu'on lui témoigne. Les paresseux trouvent leur punition dans le mouvement continu des classes, puisque ne pouvant pas suivre leurs camarades, ils sont, comme nous l'avons dit, renvoyés à un cours inférieur : affront qui est en même temps un bienfait. On pourra d'ailleurs les obliger de rester debout dans une honteuse inaction, jusqu'à ce que le besoin de faire quelque chose les pousse au travail. La paresse

obstinée et constante prend un caractère grave et appartient aux fautes de première classe.

Quant aux récompenses, nous n'avons pas besoin de nous mettre en frais, puisque le mode d'instruction y a pourvu. L'élève studieux et sage devient instructeur et avance en grade ; il a pour prix le sentiment de ses progrès, des services qu'il rend et de sa dignité. C'est une récompense douce, belle et éminemment humaine. Il est bon qu'il apprenne à la goûter tout entière et dans sa pureté, au milieu d'un monde où le mérite souvent ne conduit pas loin, et où rien ne saurait le payer. Nous ne craignons pas cependant d'ajouter quelques marques d'estime publique à ce témoignage intime de la conscience, pour le confirmer. Nés dans la foi, les petits ont besoin d'être soutenus par la foi. Il faut que leurs parents, leurs précepteurs, les grandes personnes confirment leurs pensées, pour qu'ils aient toute confiance. C'est d'ailleurs un exemple qu'il faut donner à l'école pour la gagner au bien.

Les instructeurs ne sont pas les seuls élèves à récompenser. Lors de la réforme des écoles primaires de notre ville, on a décerné un prix de sagesse et un autre de diligence, tous deux indépendants du progrès dans les études. On a pensé que toute école devait être un institut d'éducation et encourager non seulement la science et les talents, mais surtout la bonne conduite qui est la première chose, et encore cette application qui n'a pas de succès dans la carrière des lettres et qui en aura dans le travail des mains. Nous applaudissons, Messieurs, à cette mesure, et nous désirons qu'elle soit étendue à toutes nos écoles primaires.

Quelques livres donnés en prix, à un certain jour de l'année, n'occasionneront pas une grande dépense. On a trouvé à la couvrir dans quelques communes rurales, et les autres présenteraient assurément des ressources. Il nous semble, au reste, que le trésor public ne devrait pas regretter quelques sacrifices. Il encourage l'étude des sciences par des récompenses ; l'instruction du peuple est-elle moins importante ? Les livres donnés en prix dans les campagnes formeront désormais les bibliothèques de famille. Jugez, Messieurs, de quelle utilité ils peuvent devenir, si l'on sait faire un bon choix.

Matériel de l'école

Il nous reste à vous parler du matériel des écoles villageoises. Le local est ici la première chose. Il doit être assez étendu pour que tous les élèves puissent être assis, avoir devant eux une tablette, derrière eux un intervalle pour la libre circulation et, tout autour, des allées assez larges pour établir les cercles qu'exige le mécanisme de l'enseignement gradué et mutuel. Le local doit être, en outre, suffisamment éclairé pour que les élèves y voient partout et ne se gâtent pas la vue. Il faut enfin qu'il soit très aéré, pour qu'il soit sain. C'est vous dire, Messieurs, qu'il s'agit de renoncer à tous nos emplacements actuels et d'en construire partout de nouveaux. Nos vieilles et respectables écoles n'ont point été calculées sur la présente population. Elles sont petites, basses, sombres, et la jeunesse entassée, gênée à l'excès, n'y respire qu'un air impur et malfaisant. Sans doute que l'établissement de nouvelles salles demande des frais et du travail, mais des Fribourgeois y regarderaient-ils, quand les sauvages de l'Inde vont dans les forêts couper les bois, les portent et travaillent dans l'enchantement pour procurer à leurs familles le bienfait de l'instruction que leur apporte l'Europe ? On ne demande point une construction riche et dispendieuse : *un plain-pied formant un carré-long, couvert de chaume si l'on veut, fermé de planches, de fascines et d'un ciment, avec un poêle, quelques fenêtres et une porte ; voilà tout l'édifice.* Aurions-nous assez mauvaise opinion de nos compatriotes pour croire qu'un appel fait aux communes, accompagné d'une direction et de quelques facilités, ne suffit pas pour renouveler toutes nos écoles ?

Le local est la plus grande dépense ; tout le reste du matériel se réduit à peu de chose. Il nous faut des ardoises, des tableaux de lecture, une table noire et quelques livres.

On ne peut confier ni papier, ni plume, ni encre aux petits, et cependant, comme nous l'avons remarqué, ils doivent être mis à l'écriture dès leur entrée à l'école. L'ardoise est ici le moyen convenable. Elle servira aussi aux plus grands pour chiffrer et composer, et l'économie de l'école s'en trouvera bien pour ne rien dire de l'épargne que feront les parents. La première emplette pour chaque école du canton ne laissera pas d'être coûteuse, mais la dépense sera bien vite balancée. Les autres matériaux d'écriture se détruisent à mesure qu'on s'en sert, l'ardoise se conserve très longtemps et rend l'instruction incomparablement plus rapide et plus facile. Les écoles du canton qui en font usage, à l'exemple de celles de Fribourg, en ont l'expérience. Il serait d'ailleurs peu sage et peu juste de vouloir mettre l'instruction du peuple au rabais. Nous avons, pour le dire en passant, une ardoisière *au-dessus de Lessoc* ; il vaudrait peut-être la peine de l'exploiter, si l'ardoise

devait être adoptée dans toutes nos écoles. Quant au papier, plumes et encre dont se serviront les grands élèves, il sera doublement économique de retirer chaque mois une légère finance des consommateurs et de les fournir ensuite de tout le nécessaire. On le fait ainsi chez nous et il est aisé de deviner les avantages qui découlent de cette mesure.

Les tableaux de lecture, dont nous avons fait mention, sont de grandes feuilles imprimées d'un côté en forme de placards. Nous en aurons pour le syllabaire, d'autres pour le vocabulaire qui doit apprendre les principaux mots de la langue ; d'autres pour les maximes et proverbes, d'autres pour des passages de la bible devant servir aux premiers essais de lecture suivie ; d'autres pour l'arithmétique ; d'autres enfin pour les paradigmes de la grammaire des campagnes. On ne sait trop qui a imaginé le premier de substituer des tableaux aux livres ; qui que ce soit, il a trouvé un excellent moyen de faciliter l'instruction du peuple. Pour l'école la plus nombreuse de notre pays, il suffira d'avoir un seul exemplaire des tableaux et si l'on maintient l'ordre et le soin convenables, cet exemplaire pourra servir dix ans et peut-être même au delà. Il sera le seul livre élémentaire des petits qui n'auront rien à acheter, ni à perdre, ni à déchirer. Les pauvres seront donc fournis, et c'est une grande chose ; on aura aussi pourvu à cette classe nombreuse d'élèves qui vivent dans un état voisin de la pauvreté, et dont il faut exiger le moins possible, si l'on veut les instruire. Nous entendons que le gouvernement se chargera de l'impression des tableaux. Lui seul peut en faire l'avance, et s'il en faisait présent aux écoles pour faciliter l'instruction du peuple, il ferait un noble emploi des deniers publics et diminuerait de beaucoup la dépense générale.

Nous placerons aussi dans chaque école un alphabet et des chiffres mobiles. Les enfants aiment à voir paraître et disparaître ces caractères ; c'est pour eux un amusement, et cet amusement les instruit avec une étonnante rapidité, pour la combinaison des nombres et des lettres. Les caractères seront imprimés et on les collera sur de petites pièces de bois.

Il faut au maître une ou deux tables noires, pour y tracer des modèles d'écriture, des problèmes de calcul et autres choses de ce genre. C'est une dépense qu'il faudra renouveler ; mais rarement, si elle a été bien faite et si l'on établit une exacte surveillance.

Les livres à acheter sont 1^o le catéchisme que les grands élèves devront lire et apprendre à la maison, et 2^o l'Histoire sainte qui servira de livre de lecture et de répétition à l'école. Le premier restera à la charge des enfants. L'école fournira le second, mais les enfants ne pourront pas l'emporter. Il résultera de là ce que nous voyons dans nos écoles de Fribourg ; petit à petit, les élèves achèteront cette Histoire sainte qui leur plaira ; ils voudront la relire et l'apprendre chez eux. Elle passera ainsi dans les familles et les exemplaires de l'école, venant au secours des pauvres et des oublieux, se conserveront très longtemps.

A ce matériel peu dispendieux, nous ajouterons un monument de

reconnaissance. Ce sera un tableau où seront portés en grandes lettres les noms des bienfaiteurs de chaque école. N'est-il pas indécent que ces noms aillent se perdre dans l'oubli et que les enfants ignorent ceux qui leur ont fait du bien ? Que la génération naissante s'acquitte envers celles qui l'ont précédée ; elle ménagera, nous osons le croire, de nouvelles ressources aux générations qui doivent suivre. Ce n'est pas justement l'amour de la gloire que nous pensons intéresser à nos écoles, quoiqu'une gloire qui se propose le bien ne mérite guère notre blâme ; notre modeste souvenir ne doit que tourner la pensée des âmes bienveillantes vers l'instruction de la jeunesse et leur proposer des exemples à suivre. Un exemple oublié est un exemple perdu.

Nous avons achevé, Messieurs, l'esquisse de notre école journalière dans nos campagnes. Les objets d'enseignement ont d'abord été déterminés et nous avons marqué en même temps la manière d'instruire avec aisance, succès et le moins de temps possible : les objets sont la langue, si malheureusement négligée dans nos écoles villageoises, puis la lecture, le calcul, la lecture et le chant. Tout est proportionné aux besoins de la classe laborieuse et en dernière analyse tout est ramené au profit de la piété et des mœurs. Une instruction mesurée de la sorte sur la situation respective des élèves ne peut jamais être un mal ; elle est toujours un bien et les modérateurs de l'Etat et de l'Eglise ont le devoir de s'y intéresser de toutes leurs forces. Des objets de l'enseignement, nous avons passé à la division du travail et des élèves. Les plus petits ont été appelés à faire tout ce que font les grands, quoique sur un degré inférieur et proportionné à leur petite taille ; ainsi d'une seule école nous avons fait plusieurs classes placées par échelons dans une progression toujours croissante. C'était mettre de l'ordre où il n'en est point et rendre fructueuse une instruction qui ne l'est guère. Cette multitude de classes dans une seule école nous a conduit au mécanisme ingénieux qui fait instruire les enfants par les enfants, sous la direction du maître qui se trouve élevé dans ses fonctions et soulagé, tandis que l'activité et la vie circulent parmi tous ses élèves qui travaillent tous simultanément, sans perdre une seule minute. Du fond de l'enseignement et du mode d'instruction, nous avons vu sortir tout naturellement une discipline morale, mère de toutes les bonnes habitudes qu'il faut donner à l'enfance, une véritable éducation formant le cœur comme l'esprit. Les mesures que nous y avons ajoutées, comme moyens de répression ou d'encouragement, offrent un régime véritablement moral. Elles font jour à la confiance des petits, ou confirment son témoignage au profit des sentiments honnêtes, sans lesquels vous n'aurez jamais que l'ombre vaine et passagère du bien. Enfin nous avons terminé notre travail par le matériel de l'école. D'autres emplacements ont été sollicités, car on ne saurait composer avec un besoin évident et impérieux. Pour tout le reste, nous avons concilié la plus stricte économie avec le succès de l'instruction, et loin de demander de nouveaux sacrifices pour des avantages nouveaux et d'une vaste étendue, nous avons réduit

les anciennes dépenses. Quiconque sait calculer en grand verra l'épargne au premier coup d'œil !

Adieu donc, vieilles écoles de nos pères, adieu ! Nos pères ont passé et pourquoi resteriez-vous éternellement après eux ? Jadis, vous étiez presque désertes et maintenant la multitude ne trouve plus à se placer dans vos chétives enceintes et moins encore dans la sphère étroite de votre enseignement. Vos moyens pouvaient être fort bons dans les temps où vous fûtes établies ; mais les temps sont changés et vous n'êtes plus en mesure avec eux. Nous avons fait des progrès que vous n'avez pas suivis. Nous avons des erreurs et des vices nouveaux et vous n'avez pas pu les prévoir. L'Etat social a reçu de profondes blessures et comme vous n'avez pas su les prévenir, vous ne sauriez y porter du remède. Puisque vous n'existez désormais ni pour notre bien, ni pour votre honneur, vous n'avez plus de raisons de vivre. Emportez notre reconnaissance pour vos anciens services et perdez-vous dans les temps qui vous ont vu naître... Et vous, écoles nouvelles, que nous ne voyons encore que dans la pensée, hâtez-vous de paraître, de vous étendre et de prospérer. Nos plus belles espérances se rattachent à la génération que vous élevez. Mieux élevée, elle restera plus fidèlement dans le cercle de ses devoirs et se rapprochera de ces mœurs antiques qui nous causent tant de regrets. Alors le laboureur, tranquille dans la bonté de son Dieu, poussera avec contentement la charrue qui l'honore et saura goûter son bonheur.

Pardonnez, Messieurs, nous nous surprenons ici un langage qui n'est plus celui d'une calme et froide discussion. Mais aussi peut-on commander à son cœur quand on traite un sujet si grave et si inspirant ? Quoiqu'il en soit, nous allons reprendre le fil de nos pensées en passant à l'école de répétition.

VI

Ecole de répétition

Nous avons assez de confiance dans l'organisation que nous avons donnée à l'école journalière, pour croire qu'en la quittant, au bout de six ans d'études environ, le jeune cultivateur aura acquis ce qui lui convient et ce que comporte son âge. Il saura lire couramment, écrire et chiffrer pour le besoin ; il aura dans sa tête le petit vocabulaire que nous lui destinons pour entendre la langue de l'Eglise et des lois ; les leçons de chant n'auront pas été sans succès pour les paroles et la mélodie, et ce qu'il fallait dire avant tout, il aura retenu, outre son catéchisme, cette bible des enfants qui doit donner du corps à toutes les idées religieuses et morales, les rendre sensibles, touchantes et actives. Cependant, si l'instruction finissait là, le grand ouvrage de l'éducation populaire ne serait qu'ébauché et il ne faut pas le faire à demi.

Passant à des occupations analogues à ses premières études, le jeune

villageois conserverait le fruit de son travail ; mais ce qu'il va faire au sortir de l'école est de tout autre nature. Hors l'instruction de nos temples, il n'entendra plus que le jargon du village ; la lecture sera négligée, l'occasion de calculer sera fort rare, et ses doigts, loin de s'exercer à l'écriture, se raidiront en maniant les instruments du labour. Le résultat naturel et inévitable d'une éducation si promptement coupée dans l'âge tendre ne peut être que l'oubli des leçons reçues et la perte des talents acquis. Ne voyons-nous pas tous les jours les enfants de nos villes perdre au milieu des études classiques une grande partie de ce qu'ils avaient su, uniquement parce qu'ils cessent d'être exercés dans les premières connaissances ? Les impressions dans l'enfance s'effacent aussi promptement qu'elles sont reçues, et si elles ne sont pas réitérées longuement jusque dans l'adolescence, elles disparaissent comme ces caractères que vous tracez sur le sable mobile. Et comment voudrait-on que le petit cultivateur, arraché complètement à toute étude, conservât le souvenir de ses leçons et les faibles habitudes qu'il a prises ? Nous voyons généralement à la campagne que l'homme ne sait plus ce que savait l'enfant, et la raison en est bien claire. Veut-on que le fruit de l'instruction soit durable, il faut la faire durer elle-même.

D'un autre côté, Messieurs, les élèves de notre école journalière auront sans doute compris leurs leçons, puisqu'on aura eu soin de les mettre à leur portée ; mais ils ne les auront saisies qu'en proportion de leur âge et de leur capacité, c'est-à-dire, comme des enfants. Viendra l'adolescence où les forces de l'âme se développeront avec celles du corps et où l'expérience fournira des vues nouvelles, inconnues au premier âge. Remplacez sous les yeux de l'adolescent les leçons qu'il aura reçues dans l'enfance, il les comprendra tout autrement et incomparablement mieux. Ne nous arrive-t-il pas à nous-mêmes de mieux connaître un objet à mesure que nous y revenons, et de trouver dans une seconde lecture ce qui nous avait échappé dans la première ? Ainsi, Messieurs, puisqu'il importe que l'instruction populaire soit non seulement retenue, mais saisie, au surplus, de la manière la plus parfaite, nous avons double motif de prolonger les études de la jeunesse villageoise bien au delà de l'école journalière.

Veillez encore vous rappeler que l'âge où viennent les forces avec la puberté est précisément l'époque de la vie la plus orageuse et la plus décisive. C'est le moment de la fougue et des passions. Certes il ne convient pas d'interrompre subitement les leçons là où l'élève éprouvera le plus de tentations de s'en écarter. C'est justement alors qu'il faut les lui remettre devant l'esprit et les graver plus fortement dans son cœur, pour qu'il en fasse la règle de sa vie. Ceci regarde principalement l'instruction religieuse et morale. Tout le reste cependant rentre dans le même but, ne serait-ce que pour conserver des goûts honnêtes à notre jeunesse et faire au mal une utile diversion. Vous voyez, Messieurs, que tout commande d'étendre l'éducation villageoise bien au delà de l'école des petits. L'âge de dix-huit ans ne serait pas peut-être une époque trop reculée.

N'allez pas croire, cependant, que nous voulions créer une nouvelle école journalière pour l'adolescence ; ce serait une idée impraticable sous tous les rapports, et répréhensible. Dans quelques localités où les travaux de la campagne sont plus simples, on voit des élèves de quinze ans mêlés avec les petits ; mais partout ailleurs on vous dira : « Si vous voulez donner du pain à nos enfants, nous vous les enverrons chaque jour à l'école et si longtemps que vous le jugerez bon. » Souvenez-vous que la grande partie de nos cultivateurs ne se défend de la pauvreté que par le travail et l'économie, et que partout nous avons beaucoup de pauvres. Loin donc d'ôter des ressources à la respectable multitude qui fait croître son aliment et le nôtre, allons plutôt au-devant de ses besoins, et remettons-lui aussitôt que possible des bras qui peuvent lui être utiles et qui souvent lui sont nécessaires. N'est-il pas convenable, d'ailleurs, que le villageois contracte de bonne heure l'habitude du travail qui l'occupera toute la vie ? C'est le seul moyen de le lui rendre supportable, aisé, doux, et d'y préparer son âme comme son corps. S'il est vrai que l'éducation doit apprendre à l'enfant ce qu'il devra pratiquer une fois qu'il sera homme, on comprendra que l'ouvrage des mains forme une partie essentielle de l'éducation villageoise et que l'enfant ne doit point passer sur les bancs de l'école un temps que réclame le travail.

C'est dans ces vues, Messieurs, que nous avons rapproché le terme de notre école journalière et que, pour y réussir, nous avons resserré l'enseignement et choisi les méthodes d'abréviation qui pouvaient remplir le but dans le moins de temps possible. Dès que l'enfant aura parcouru la série de ses classes, ce qui coïncidera avec sa treizième année environ, nous le remettrons à ses parents pour le faire travailler. En revanche, nous le rappellerons de temps à autre à l'école de répétition pour y reprendre périodiquement les études de son enfance.

Nous ne sommes pas les auteurs de cette institution. Elle existe depuis longtemps en divers pays et même dans notre Suisse qui n'est pas la dernière à trouver et à saisir les bonnes idées. Celle-ci est surtout recommandable en ce que, faisant droit à toutes choses, elle a su concilier l'instruction populaire avec les besoins des ménages et les progrès de l'industrie. Elle met l'instruction à la portée du pauvre que la misère poursuit et lui fait trouver grâce aux yeux de la multitude qui sent plus vivement la faim que toute autre chose. On aimera une école qui est attentive à tous les intérêts et qui sait les réunir tous. Au moins sera-t-il aisé de la faire aimer.

Ainsi, Messieurs, à l'école journalière des petits succédera l'école périodique des grands, l'école de répétition. Le même régent, le même local, le même matériel serviront aux deux institutions qui font partie d'un même tout.

Le mot d'école de répétition énonce la tâche dont elle sera chargée. Elle consiste à maintenir la jeunesse dans les éléments qu'elle a reçus, à perfectionner ce qui a dû être saisi dans l'enfance, mais ce qui le sera beaucoup

mieux dans un âge plus mûr. Ici l'instruction est une pour tous les élèves. On y relit les livres élémentaires pour les mieux comprendre et on en rend compte. On repasse le vocabulaire, on chiffre, on chante, on fait des copies et de petits écrits. En un mot, c'est la dernière classe de l'école journalière, qui se réunit à certaines époques pour continuer ses exercices. On fera bien néanmoins de la subdiviser pour y mettre de l'émulation et de l'activité et nous voterons pour y introduire aussi l'instruction mutuelle : elle est bien placée partout.

L'époque de la réunion des élèves est la seule chose qui donne quelque embarras. Il semblerait d'abord qu'elle pourrait avoir lieu dans la saison morte et qu'à certains jours de la semaine on pourrait appeler les jeunes gens à l'école des petits pour y travailler avec la dernière classe ; l'instruction mutuelle en donne le moyen et, de cette manière, le régent n'aurait pas un surcroît de travail. Il est vrai, Messieurs, que, dans notre canton, les hommes ne sont pas très occupés durant l'hiver. L'adolescent pourrait donc venir quelquefois à l'école ; mais si depuis les premiers labours jusqu'aux dernières récoltes il n'y paraissait plus, le but que nous nous proposons ne serait pas du tout rempli. Il demande de la continuité dans les leçons, une école qui dure l'année entière. Au surplus, il ne faut pas penser à réunir les grands aux petits ; les grands seraient choqués du mélange, toute l'instruction en souffrirait et il faudrait doubler les emplacements. Nous prendrons d'autres heures pour la répétition.

En certains endroits on lui a consacré la soirée. Cela peut être sans inconvénient là où les habitations ne sont pas disséminées et où l'adolescent n'a qu'un pas à faire de l'école à la maison. Mais chez nous cet usage tournerait mal. Nous donnerions aux jeunes gens l'habitude d'errer dans les ténèbres, quand il faut penser à détruire ce vagabondage nocturne qui est en soi-même indécent et qui est à la source de très grands désordres : à l'entrée de la nuit le jeune garçon doit être rentré sous le toit paternel et toutes les heures de leçons doivent être calculées sur cette condition essentielle.

Ailleurs, on a pensé mettre la répétition aux jours de dimanches et de fêtes, soit pour ne rien ôter au travail, soit pour remplir les vides des jours saints par une occupation innocente et utile. Notre ancien Conseil d'éducation y avait pensé dans le temps ; mais on lui en a fait un crime. On a dit que ce serait profaner les solennités chrétienne et que les maîtres enseignant pour de l'argent feraient une œuvre servile, condamnée par le précepte de l'Eglise.

Ces raisons, Messieurs, sont si futiles, si peu raisonnables que l'on pourrait douter si l'on pensait réellement comme l'on parlait. Et d'abord, depuis quand l'instruction de la jeunesse est-elle devenue une œuvre servile, quand elle a pour but de former le cœur en cultivant l'esprit ? Le précepteur domestique, qui répète avec ses élèves, le Pasteur qui instruit le peuple et qui catéchise les enfants font donc aussi des œuvres serviles et profanent

ainsi les jours saints ? Est-ce la rétribution du régent qui fait ombrage ? Ah ! pour lors, que les ministres de la religion ne montent pas à l'autel et pas en chaire, car ils sont payés pour le faire : ils vivent de l'autel. Il y a plus, il faut interdire aux médecins le soin des malades, ordonner aux magistrats de suspendre toutes leurs fonctions, à la police de fermer ses bureaux, au soldat de poser les armes, car tout est payé.

On ne voudra pas dire sans doute que, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, les jours saints doivent se passer sans relâche dans les exercices de piété. Ce rigorisme inouï ferait rire. S'il est donc permis de faire autre chose que de prier, que peut-on faire de mieux après le service divin que de s'instruire et surtout au profit des bonnes mœurs ! Préfère-t-on que la jeunesse devienne errante, qu'elle prenne le goût du jeu, qu'elle se glisse dans les tavernes ou poursuive les adolescentes ? Il nous semble que nos grands garçons devraient être scrupuleusement éloignés de ces usages héréditaires et que la répétition placée sur les jours saints est ici le véritable remède. Si par là nous pouvions leur faire prendre l'habitude de lire à la maison quelque bon livre ou même de revenir sur quelque-une de leurs études, nous ramènerions ce repos, cette sanctification du dimanche dont nous sommes, hélas ! si éloignés de nos jours. Nous mettrions un terme à l'ivrognerie, au libertinage, à la brutalité qui se montrent de préférence dans les jours saints parce qu'ils sont le fruit du désœuvrement. Les ordonnances à cet égard ne font que peu de chose ou rien. Il faut arracher la racine si vous voulez que la mauvaise herbe périclisse. Ou pour parler sans figure, donnez une occupation honnête au grand garçon, et, comme sa bonne mère retenue par le soin du ménage et de ses petits enfants, il sanctifiera le dimanche et s'accoutumera à le sanctifier toute sa vie. Oh ! que l'on connaît peu les besoins de nos campagnes, leurs habitudes mauvaises, les moyens d'y remédier et en même temps l'esprit du christianisme, quand on s'élève contre une nouveauté sans doute, mais pourtant contre une nouveauté belle, utile, nécessaire, qui doit servir à ramener notre peuple à des mœurs plus pures, plus douces, plus chrétiennes !

Non, Messieurs, nous ne nous laisserons point induire en erreur par une vaine ombre de piété, par une logique creuse et futile. Nous cherchons dans notre école le moyen d'améliorer les mœurs publiques et nous la placerons précisément sur ces jours solennels, qu'une habitude perverse se plaît à déshonorer. Nous aurons ainsi une cinquantaine de leçons par an, qui ne coûteront rien à l'agriculture, rien à l'économie ; elles ne seront prises que sur la mère de toute corruption, sur l'oisiveté.

Nous désirerions qu'elles pussent suffire, afin de détruire tous les prétextes, mais elles sont trop peu nombreuses et il faut penser à les doubler, à les tripler même pour en assurer le succès. On consultera là-dessus les localités et l'on prendra les époques de l'année où le père peut se passer aisément de ses jeunes aides. N'avons-nous pas quantité de jours ouvrables où le cultivateur se repose, non de fatigue, mais à défaut de travail ? Ces

moments d'inaction seront mis à profit pour l'école de répétition. Lorsque les grands élèves seront appelés, les petits auront jour de vacances, pour faire place d'abord et ensuite pour céder leur maître. Celui-ci, par cette mesure, n'aura pas un surcroît de travail.

Quant aux leçons placées sur les jours ouvrables, on pourrait adopter une progression décroissante d'après l'âge des élèves. Les plus jeunes, par exemple ceux qui viennent de sortir de l'école journalière, recevraient deux leçons dans la semaine ; les autres n'en auraient qu'une, et les plus grands finiraient par ne plus se présenter qu'aux jours saints. Mais c'est ici un objet de détail qui ne doit pas nous arrêter : nous n'avons que trop abusé de vos moments.

Cependant, nous exprimerons encore un vœu, celui de voir établir dans nos campagnes cette école de répétition que nous venons de décrire. Elle est une partie essentielle de l'éducation nationale, que l'école des petits ne peut que commencer. Renvoyez l'enfant après ses premières leçons ; vous aurez mis dans son esprit et dans son cœur de précieuses semences, mais elles ne prospéreront pas, si vous n'avez pas soin de les cultiver dans la suite. L'élève aura mis le pied sur la bonne voie ; mais il n'y aura pas marché assez longtemps pour s'y tenir, et pourtant instruit-on pour autre chose que pour l'usage de la vie ? Oh ! puisse notre double école villageoise trouver faveur d'abord auprès de vous, Messieurs, ensuite auprès du Gouvernement, auquel il appartient d'élever la famille fribourgeoise : c'est à ce titre qu'il sera père.

Fribourg, le 9 juin 1816.

Au nom de la classe :

Son Rapporteur
GRÉGOIRE GIRARD.

Plan d'études pour les Ecoles, Gymnase et Académie de Fribourg en Suisse¹

Il convient que l'enseignement soit non seulement universel, mais uniforme dans toute l'étendue de l'Etat, afin que tous les esprits, recevant les mêmes idées, n'aient plus, par le vice de l'éducation, des principes de discorde et de dissension ; ainsi, en proposant mon plan, j'ai cru nécessaire de parler, non seulement des études de l'Académie et du Gymnase, mais de dire aussi un mot sur les études des écoles de la ville et du pays.

Etudes des écoles des villes et du pays

Quant aux écoles de la ville et du pays, il est très à propos :

1. Que chaque père de famille, qui par différentes raisons pourra se trouver hors d'état d'instruire chez lui convenablement ses enfants, les envoie soigneusement aux écoles établies à ce sujet.

On doit espérer de l'amour des parents pour leurs enfants qu'ils se prêteront volontiers à cette disposition. Toutefois, crainte de quelque indolence de leur part, il convient :

2. Que chaque maître d'école tienne une liste exacte non seulement de tous les élèves, mais généralement de tous les enfants de l'endroit, dès qu'ils auront une fois atteint l'âge de cinq à six ans, et qu'il la communique tous les trois mois, ou au Curé de l'endroit, ou à un autre établi à ce sujet, pour être ensuite transmise sur-le-champ à l'illustre commission.

¹ Ce plan d'études, inconnu jusqu'à ce jour, qui a été découvert récemment dans les collections des *Archives cantonales*, à Fribourg, doit être attribué au Père Girard. L'écriture calligraphiée du manuscrit original (60 pages non reliées, 330 × 217, les marges occupant la moitié de la page) n'est pas de la main du Père Girard, mais les idées exprimées sont les siennes.

Nous savons d'ailleurs qu'après avoir organisé l'enseignement primaire, celui-ci se proposait de réorganiser l'enseignement secondaire et supérieur dans le canton.

Ce texte a dû être écrit vers 1817-1818, un peu avant le retour des Pères Jésuites au Collège de Fribourg.

3. Soit que les enfants soient instruits dans la maison paternelle, soit qu'ils soient envoyés à ce sujet dans les écoles, chaque maître ou instructeur aura soin d'apprendre à ses élèves à bien lire et à bien écrire ; et, à proportion qu'ils avanceront dans ces articles, ils leur donneront les connaissances nécessaires des interponctions, de l'orthographe et autres petits moyens nécessaires à la perfection de ces deux objets.

4. Dès que les enfants seront un peu au fait de ces connaissances, chaque maître aura soin de les y fortifier toujours de plus en plus, et de leur apprendre en même temps les quatre règles de l'arithmétique.

5. Les maîtres n'oublieront jamais que leur devoir essentiel est de préparer et former leurs élèves, par ces moyens, au chemin de la probité et de la vertu ; ils auront donc soin de leur faire apprendre, par cœur et par sens, le catéchisme du diocèse et de leur inspirer, en toute occasion, des sentiments d'honneur, de pudeur et d'honnêteté, en un mot, du véritable honnête homme.

6. Un coup d'œil jeté sur la constitution de l'Etat et la situation respective du pays, sans rappeler ici différents motifs d'intérêt particulier, est une preuve bien convaincante de la nécessité où nous sommes de parler et d'écrire non seulement en français, mais particulièrement en allemand ; il serait donc à souhaiter qu'on eût, dans les écoles et ailleurs, des maîtres instruits de la connaissance de ces deux langues ; dans ce cas, leurs instructions sur les objets précédents devront aussi se donner en conséquence. Quant au patois, qu'il n'en soit jamais question dans ces écoles : c'est un jargon qui nous est fort inutile et qui, selon l'expérience, nous devient très souvent pernicieux dès qu'il s'agit d'un autre langage ; fût-il entièrement supprimé dans notre pays, les enfants destinés aux Belles-Lettres y trouveraient leur avantage. En conséquence, que l'on fasse attention dorénavant à cette réflexion et que, dans le choix d'un instructeur ou maître d'école, l'allemand et le français l'emportent sur tout autre qui ne possède pas ces deux langues, à supposer toujours qu'il soit d'ailleurs instruit des qualités nécessaires à tels emplois ; bien entendu que la langue latine est encore un avantage que l'on devra considérer et suivre, s'il est possible, dans semblable choix.

7. Les enfants acquerront sans doute, jusqu'à l'âge de huit à neuf ans, la connaissance des objets précédents ; dès lors, s'ils sont destinés à rester dans la maison paternelle et voués à l'agriculture ou à quelque métier, il convient qu'ils se fortifient encore chez les mêmes maîtres, et qu'ils soient bien en même temps instruits et formés au style épistolaire ; si par contre ils sont destinés aux études, il faudra pour lors les préparer et les former aux études du gymnase.

8. Les messieurs qui voudront se charger de cette préparation s'appliqueront à être uniformes dans toutes leurs instructions. En conséquence, ils se serviront tous, pour les principes de la langue latine, du même livre,

dans lequel il y aura les déclinaisons et conjugaisons latines, les règles principales et les exceptions avec leur explication conçue dans les deux langues allemande et française ; à cet effet, notre ancien rudiment ainsi conçu ne serait point à rejeter.

9. Pour mettre ces règles en pratique, il ne sera pas question de thèmes, les versions seules du français et de l'allemand en latin, et les traductions du latin dans ces deux premières langues écrites et énoncées de vive voix suffiront dorénavant à cet objet.

10. Ainsi, que dans tout ce que les commençants écriront ou prononceront en latin, leurs maîtres soient exacts à leur en demander raison et à leur faire rapporter chaque mot à sa règle ; qu'ils aient soin aussi de leur faire observer les interponctions, l'orthographe, etc., non seulement dans leurs écritures et discours latins, mais aussi dans tout ce qu'ils écriront ou prononceront en allemand et français.

11. Que les maîtres français ne cessent d'inspirer à leurs élèves le goût de la langue allemande et, s'il est possible, qu'ils les habituent à la simple signification des mots, à leur déclinaison et conjugaison ; de cette façon, ils se familiariseront plus volontiers dans le Gymnase avec les allemands et se voueront plus facilement à leur langage. Les maîtres allemands en useront ainsi vis-à-vis de leurs élèves, quant à la langue française.

12. Il est à propos aussi que ces mêmes maîtres exercent de temps en temps leurs élèves dans les quatre premières règles de l'arithmétique et dans la connaissance du vrai sens du catéchisme du diocèse.

13. On doit espérer des soins et de la vigilance de ces maîtres que leurs élèves seront, à l'âge de dix ans, suffisamment instruits des articles précédents et ainsi en état d'entrer dans le Gymnase ; à cet effet, ils seront présentés au directeur des humanités qui les examinera sur les principaux objets dont ils auront été occupés jusqu'alors et, en conséquence de leurs connaissances, leur donnera l'entrée au Gymnase ou la leur refusera.

PREMIÈRE CLASSE

Etudes du Gymnase

14. Dès que ces élèves seront admis à la première classe du Gymnase, il convient très fort de les former tous, sans aucune distinction, à la connaissance des trois langues latine, allemande et française.

15. Pour la langue latine, il convient que les élèves aient encore le rudiment qu'ils ont eu pour en apprendre les principes ; le professeur n'aura pas besoin de leur expliquer ce rudiment, mais il se contentera de leur en faire faire usage et de leur en rappeler les règles à chaque occasion.

Outre ce rudiment, il convient qu'ils aient encore, pour la langue latine,

une grammaire très abrégée et composée dans les trois langues : latine, allemande et française, dans laquelle on aura soin de faire entrer les principales règles de la syntaxe simple et composée, que le professeur leur fera expliquer et produire différents exemples en conséquence et apprendre par cœur.

16. Pour mettre ces règles en pratique, il ne sera ici non plus question de thèmes ; les versions et les traductions dans les trois langues écrites et énoncées seront seules en usage. Mais que, dans tout ceci, le professeur soit exact sur la bonté et l'élégance du style latin, allemand et français, et que les interponctions convenables et l'orthographe, etc., soient scrupuleusement observées.

17. Il est à propos encore, pour le latin, que l'on explique et fasse expliquer et traduire à ces enfants quelques bons auteurs latins dont le style soit facile, pur et dégagé, et les sentiments relevés et solides ; de cette façon, l'esprit et le cœur y trouveront de quoi se nourrir et se former, objets d'ailleurs de toute éducation, et dont la séparation ne saurait être que très préjudiciable dans ses suites.

Ainsi, que le professeur, non seulement celui-ci mais quiconque, fasse attention à cette réflexion et la mette en usage, non seulement dans le choix et l'explication des auteurs latins, mais généralement dans toute l'étendue de son instruction.

18. Pour la langue allemande, il convient que l'on ait une grammaire de langue allemande composée dans les deux langues allemande et française, et, pour la langue française, il convient aussi d'avoir une grammaire de langue française conçue de même en langue française et allemande ; on expliquera ces grammaires, on les fera expliquer et apprendre par cœur.

19. On exercera les enfants sur ces deux langues, ainsi que je viens de le dire en parlant de la langue latine. On aura soin de tenir les Allemands particulièrement sur la langue française, et les Français sur la langue allemande et, dès qu'ils seront un peu avancés dans ces trois langues, latine, allemande et française, on les fera parler en classe et ailleurs dans les trois mêmes langues ; à cet effet on établira une certaine marque que l'on fera circuler aux contrevenants, et celui qui l'apportera au Collège sera puni en conséquence ; la peine consistera à faire une courte traduction dans la langue qu'il aurait dû parler au moment de la désobéissance.

20. L'histoire est non seulement agréable en elle-même, mais nécessaire absolument à toutes personnes de distinction, soit qu'elles se vouent purement aux affaires domestiques, soit qu'elles aspirent aux connaissances plus élevées ; partout l'histoire en est l'âme, la base et le fondement. Il s'agit donc de la cultiver et de la connaître ; celle de notre Suisse mérite ici, sans doute, particulièrement notre attention. Toute instruction sur l'histoire serait imparfaite et, d'ailleurs, moins agréable et beaucoup plus difficile sans le secours de la géographie ; c'est donc par l'étude de cet objet que nous devons nous frayer le chemin aux connaissances historiques.

21. En conséquence, on aura soin de donner, dans cette première classe du Gymnase, une petite notion de la sphère et de son usage, de la géographie en général, et en particulier de notre Suisse, de la France, de l'Espagne, de la Savoie, des Provinces unies et du Portugal, avec la carte des pays à expliquer, en racontant les traits d'histoire naturelle, ecclésiastique, civile et militaire, etc., relatifs aux différents endroits marqués sur la carte.

2. L'Histoire sainte terminera les occupations de cette première classe ; le catéchisme de Fleury n'est pas à négliger pour cet article ; on aura soin de l'accompagner du catéchisme du diocèse et de former les élèves à leur véritable signification.

23. Il est à propos que les élèves allemands aient pour l'étude de la géographie et de l'histoire un auteur allemand, et les français, un auteur français ; s'il était possible, il conviendrait que ce fût le même auteur et le même livre, avec l'allemand d'un côté et le français de l'autre. Que dans l'explication ou exercice de ces deux objets allemands, le professeur ait l'œil attentif, non seulement sur les élèves allemands, mais aussi sur les français et *vice versa* ; en un mot, que tous soient dans une attention continuelle à tout ce qui se dit dans le Collège ; de cette façon, la connaissance des langues que l'on attend de ces élèves n'en deviendra que plus facile.

Pour ce qui regarde les auteurs dont on se servira, on les spécifiera, ici, à la marge,¹ ainsi que leur distribution.

DEUXIÈME CLASSE

24. Les trois langues latine, allemande et française seront encore les premiers objets d'instruction que l'on donnera dans cette seconde classe ; ainsi les trois mêmes grammaires seront en usage ; on en continuera le fil, sans en laisser oublier le précédent ; on en mettra toujours les règles en pratique par différentes traductions, à la pureté et à l'élégance desquelles le professeur sera très attentif et ne cessera de demander à ses disciples la raison de leurs opérations. Du reste, les mêmes moyens de familiariser ces jeunes gens aux dites langues seront, à plus forte raison, mis en usage dans cette classe.

25. Il serait à propos de donner ici quelques notions du style épistolaire relatif aux trois langues, d'avoir choisis des auteurs en ce genre, à expliquer et à traduire, et d'exercer les jeunes gens en conséquence, en les faisant toujours raisonner sur le tout.

26. On suivra le fil de la géographie et de l'histoire sur le pied qu'on a dit (N^o 23). Ainsi, dans cette classe, on commencera par l'Empire

¹ Dans le texte-ci ils seront indiqués en note.

d'Allemagne, l'Italie entière, le royaume d'Angleterre, du Danemark, de Suède et de Prusse.

27. Quant à l'histoire, il convient d'en avoir un abrégé et de la commencer à Charlemagne ; dans son cours, on aura soin d'insister sur celle de notre pays, de notre liberté et des causes qui l'ont fait naître et la justifient. De cette façon, les jeunes gens, qui d'ailleurs sont toujours plus portés à savoir les événements qui les entourent, séduits par leur propre curiosité, s'appliqueront plus volontiers à l'étude de cette science ; c'est en vue aussi de cette réflexion que j'ai ainsi distribué la géographie jusqu'ici ; l'histoire ancienne a d'ailleurs beaucoup plus de relations avec les études du droit, etc., il convient donc de la donner aux jeunes gens en conséquence ; ils en auront les idées plus récentes et en feront plus facilement usage dans ces études.

28. On ne saurait assez inspirer aux jeunes gens des sentiments de probité et de vertu, puisque notre bonheur et notre salut s'y trouvent essentiellement attachés ; il est donc à propos d'avoir encore, dans cette classe, les catéchismes de Fleury et du diocèse, et d'y instruire les jeunes gens en conséquence.

TROISIÈME CLASSE

29. Les trois langues seront encore une partie essentielle de l'instruction de cette classe. Sans doute que les jeunes gens, en entrant dans cette carrière, en seront déjà passablement instruits ; il faudra cependant qu'ils en aient encore les mêmes grammaires ; mais je pense qu'il ne sera plus nécessaire de les leur expliquer ; il suffira de les exercer par des traductions fréquentes, en leur faisant toujours rendre compte de tout, et ramener toutes leurs opérations en ce genre aux règles des dites grammaires.

30. Il convient de donner ici les notions du style historique ; ainsi, les exercices précédents devront y être adaptés et les auteurs à expliquer et à traduire choisis en conséquence.

31. Il convient aussi que les jeunes gens soient instruits, dans cette classe, des notions générales de poésie relative aux trois langues, et des différentes espèces de vers dont elles sont susceptibles ; d'ailleurs, il ne sera question d'aucune composition en ce genre, c'est au génie à s'y exercer, il suffit de lui en montrer le chemin ; passer plus outre, ce serait peine perdue.

32. Une idée de mythologie serait ici fort à propos ; à cet effet, on en choisira un petit abrégé latin, et on examinera ses élèves sur cet objet alternativement dans les trois langues.

33. Dans la géographie, on poursuivra son chemin toujours sur le même pied ; on commencera ici par la Bohême, la Hongrie, la Pologne, la Russie, les terres du Turc situées dans l'Europe, et on la terminera par la connaissance des autres parties du monde.

34. L'histoire des Assyriens et des Perses, des Grecs et des Romains, jusqu'à l'empereur Auguste, sera l'objet sur lequel les jeunes gens seront ici occupés ; dans l'histoire des Romains, on aura un soin particulier de bien développer la forme du gouvernement, sa variété, les différents droits et usages qui en ont résulté, et particulièrement les traits relatifs au gouvernement de notre Etat ; par là, ceux qui, par leur naissance, sont destinés à cet objet y trouveront de quoi s'instruire et se former, et ceux qui se voueront à l'étude de la jurisprudence romaine en ressentiront un grand avantage.

35. Le professeur examinera soigneusement si les élèves sont suffisamment instruits de leurs devoirs de chrétiens et, au cas où ils ne le soient pas, il n'omettra rien pour les en instruire.

QUATRIÈME CLASSE

36. Les trois langues ne seront nullement négligées dans cette classe ; il convient donc de les mettre toujours en usage.

37. En conséquence, l'on expliquera ici les principales règles de la rhétorique relative aux trois langues ; on les apprendra par cœur ; on se formera au style qui leur est propre.

38. A cet effet, l'on choisira des auteurs à expliquer en conséquence, et on cherchera à s'approprier leur style et leurs sentiments par différentes compositions, que le professeur leur dictera à ce sujet.

39. On répétera en gros l'étude de la géographie.

40. Quant à l'histoire, on la suivra jusqu'à Charlemagne.

41. On ajoutera aux articles précédents l'histoire littéraire relative aux trois langues, et on aura un soin particulier de mettre sous les yeux des étudiants tous les auteurs qui ont excellé dans ces trois genres de langues relativement à toute sorte de discipline et de science. Il est à propos ici, cependant, d'user de circonspection et de passer sous silence ceux qui en égayant ou en instruisant même leur esprit gêneraient le cœur.

42. De plus, le professeur ne cessera, dans l'occasion, d'inspirer à ses élèves des sentiments de piété, d'honneur et de probité ; il ne serait même point mal à propos qu'il donnât, chaque semaine, quelques moments uniquement à cet objet.

Dans cette classe et dans les autres, il serait à souhaiter que les jeunes gens se formassent aussi un peu aux usages de la société, à ses goûts et à ses façons, du moins que tout ce que la décence et la bienséance requièrent et exigent soit parmi eux toujours scrupuleusement observé.

PREMIÈRE CLASSE

Etudes de l'Académie

43. La logique, la métaphysique, savoir : l'ontologie, la cosmologie, la psychologie et la théologie naturelle suivie de la philosophie morale, seront l'objet de l'instruction que l'on donnera dans cette classe.¹

On ajoutera encore ici une heure d'instruction, chaque jour, sur les éléments et premières parties des mathématiques. L'on aura soin d'écarter des premières sciences toutes futilités qui ne sauraient servir qu'à rouvrir l'esprit de la chicane, sans que le cœur et l'esprit de la paix et de la vérité en aient la moindre part ; en un mot, le vrai, l'utile et le nécessaire sera recherché avec soin, développé et prouvé solidement, et tout autre objet retranché d'ici et supprimé entièrement.

44. A cet effet, on usera de prudence et de discernement pour se choisir de bons auteurs que l'on expliquera toujours en latin.

45. Il convient qu'à chaque collège le professeur questionne un de ses disciples sur les objets des collèges précédents et, pour que tous se préparent à cet exercice, il n'appellera jamais personne selon l'ordre alphabétique de leurs noms.

46. Au bout de chaque mois, au lieu du collège, on aura un essai public sur les matières dont on aura été occupé pendant le dit mois ; mais que cet exercice soit entre les disciples, dont l'un fera le défendant et trois autres les argumentants.

47. Si au bout de chaque objet principal quelqu'un se portait à en désirer un essai public, alors il conviendrait d'inviter des argumentants étrangers. Il est bon d'inspirer aux étudiants du goût pour de tels essais, l'émulation n'en sera que plus active et le progrès plus rapide. Que ces trois articles précédents soient observés non seulement dans cette classe, mais généralement dans toutes les classes de l'Académie.

¹ De la philosophie. Tous ces objets se trouvent dans les ouvrages de Baumeister qui, dans tout son cours, a suivi pas à pas la méthode et les sentiments du fameux Wolf, et s'exprime avec une netteté et une précision admirables. Il est prescrit dans les Universités d'Autriche.

Quant aux mathématiques, mécanique, en particulier, et physique, je dois l'avouer, je devrais plutôt m'instruire de leurs objets, de la méthode de les traiter, des différents auteurs qui les ont exposées, que d'exposer ici quelque idée relative à ce sujet ; je me bornerai donc à dire que le Père Jésuite Bivali, professeur à Gratz, est très estimé pour la physique et, à cette raison, son ouvrage en ce genre est de même en usage dans l'Université de Vienne ; pour la mécanique, le professeur de l'Université de Vienne a fait part au public d'un petit livre qu'il explique aussi dans ses collèges ; pour les mathématiques, si je ne me trompe, on a dans la dite Université les éléments du Père Jésuite Mako, que l'on a soin d'accompagner des ouvrages de La Caille ; au moins ai-je vu ces livres dans les mains de gens qui fréquentaient cette étude.

48. Pour que MM. les étudiants acquièrent de plus en plus le goût des langues allemande et française, se fortifient davantage dans le style de ces deux langues, soit épistolaire et historique, soit poétique et oratoire, on ne doit cesser de leur inspirer la lecture particulière de bons auteurs relatifs à ces effets. Bien entendu, cependant, que cette lecture ne devra pas porter coup à leurs études publiques. Ainsi, que les moments de récréation soient employés à cet exercice ; de cette façon, ils se formeront au bon goût et à l'élégance de la diction, se fortifieront dans la connaissance des Belles-Lettres et des bons auteurs, en adopteront les sentiments et écarteront d'eux tout sujet de dissipation qui n'a été, jusqu'ici, que trop fréquente parmi les écoliers : en un mot, ils apprendront à connaître et à suivre les devoirs de leur état qui, de mon temps, étaient en grande partie ignorés dans Fribourg. Les écoliers de cette classe ne seront pas les seuls qui feront usage de cette réflexion, mais généralement tous ceux qui seront dans cette faculté philosophique.

DEUXIÈME CLASSE

49. L'étude de la physique universelle et particulière fera en partie l'objet sur lequel roulera l'instruction dans cette classe ; les expériences y seront en usage le plus qu'il sera possible.

50. L'étude de la mécanique en fera le second objet ; il serait à souhaiter que non seulement les écoliers fréquentassent cette partie et en connussent les avantages, mais généralement tous, artisans et autres, qui pourraient être dans le cas d'en faire usage ; il convient donc de la donner en allemand et dans des heures où l'artisan ne soit point par là interrompu dans ses travaux : le dimanche et les fêtes seraient propres à cet effet ; tel est aussi l'usage à l'Université de Vienne, en Autriche.

51. On ajoutera ici une heure d'instruction chaque jour sur les autres parties des mathématiques ; le professeur commencera ici ses leçons où il les a terminées dans le traité précédent, en suivant d'ailleurs le cours naturel des parties de cette science, et tâchera de joindre ici, le plus exactement qu'il pourra, la pratique à la théorie.

TROISIÈME CLASSE

Etude de la jurisprudence

52. Dès que ces messieurs se sont instruits des objets précédents, ils passeront, selon leur destinée, ou à l'étude de la jurisprudence, ou à celle de la théologie.

Quant à la jurisprudence, il convient d'en donner en premier lieu, comme dans toutes les autres sciences, les parties qui en sont le principe, la base et le fondement, sans quoi ce serait bâtir en l'air et livrer la citadelle au premier venu. Ainsi, on commencera par le droit de nature, source et règle de tout autre droit, qui ne saurait être qu'un véritable abus et un fantôme de législation s'il n'y était pas conforme.

53. L'étude du droit de nature¹ nous suffirait presque, si nos premiers pères avaient su jouir et profiter de leur état ; mais, séduits par leur penchant et leurs intérêts apparents, ils prêtèrent l'oreille à la voix de la violence et du désordre et, pour en parer les coups, ils entrèrent dans un autre état, sans cependant se soustraire aux obligations du précédent ; ils se réunirent d'abord dans des sociétés domestiques et peu nombreuses ; enfin, ils se frayèrent le chemin aux sociétés anarchiques et civiles et se donnèrent des chefs qui les gouvernèrent selon le but et l'exigence de ces sociétés. L'établissement de ces sociétés a donc enfanté de nouveaux droits et de nouvelles obligations relatifs aux chefs et aux sujets, et respectifs entre les dites sociétés, que nous ne saurions ignorer sans nous exposer, ainsi que notre propre société, à différents malheurs qui sont souvent les suites funestes de leur ignorance. Ces droits, en tant qu'ils sont respectifs entre les citoyens d'une même société, entre le chef ou souverain et entre les sujets, forment l'étude du *droit public universel* ; en tant qu'ils sont respectifs entre les sociétés mêmes, ils font l'objet de l'étude du *droit des gens* ; ce sera donc aussi sur ces deux objets que roulera notre instruction dans cette quatrième classe. On aura soin d'ajouter encore ici une idée succincte des droits publics particuliers de notre République, tant intérieurs que respectifs.

54. De tout ce discours sur les droits de la société civile, il est facile de concevoir que le droit du souverain relatif au gouvernement de ses sujets est celui qui mérite ici le premier pas ; le souverain ne pourra faire usage de ce droit vis-à-vis de ses sujets, qu'en leur annonçant ses volontés et en leur prescrivant des lois ; ces lois pourraient être infructueuses et inutiles, si elles n'étaient soutenues par la crainte d'un mal réel auquel s'exposerait quiconque tenterait de les transgresser ; ce mal ainsi attaché par le souverain à la transgression de ses lois est ce que nous appelons peine ou châtiment, et c'est aussi ce qui forme, en partie, l'objet de l'étude du *droit criminel* pris dans sa plus simple signification. Je pense donc qu'il est à propos de placer ici ce droit et d'en faire le dernier objet de nos occupations juridiques de cette classe, et cela avec d'autant plus de raisons que la conviction des transgresseurs des lois souveraines et la façon

¹ Pour le droit de nature, le droit public universel, et le droit des gens, les ouvrages de M. Martini, et, pour le droit criminel, ceux de Meisterus sont estimés généralement en Allemagne.

de les punir sans blesser l'humanité et la justice sont, d'ailleurs, des objets que le droit de nature ou le droit public universel dirige et détermine.

Si des messieurs de l'Allemagne se portent à venir fréquenter nos collèges juridiques, et qu'ils souhaitent avoir encore ici la connaissance du droit public d'Allemagne, le professeur des objets précédents se fera un plaisir de leur en donner des collèges particuliers.

QUATRIÈME CLASSE

55. Ayant exposé dans la classe précédente les droits publics particuliers de notre République, tant intérieurs que respectifs, il ne convient pas de se fixer encore et d'arrêter son cours dans ce genre d'études ; il serait ici très à propos de passer encore aux droits publics de toute notre Suisse, d'en faire voir les engagements respectifs, ainsi que de chaque canton en particulier, en continuant de là à exposer les différents traités et conventions qui ont paru jusqu'ici dans notre Europe.

56. On aura soin d'ajouter ici l'étude des fiefs selon le droit commun, et on en fera voir la convenance avec les droits et usages des Seigneuries de notre pays ou sa disconvenance¹.

CINQUIÈME CLASSE

57. La société chrétienne et catholique, sa forme, son gouvernement primitif, son autorité, ne sont point, ainsi que les sociétés civiles, l'ouvrage des hommes mais de Dieu, dans laquelle il a bien voulu nous placer pour nous sanctifier et nous rendre dignes de le posséder un jour ; il convient donc d'en faire une étude sérieuse, crainte qu'à défaut de connaissance, nous nous écartions du but bienfaisant que son auteur s'est proposé en l'établissant ; cette étude est communément appelée *étude du droit public ecclésiastique* ; elle fera donc, en partie, l'objet de l'instruction de cette classe.

58. L'autorité de cette société ayant été établie et prouvée solidement dans le traité précédent, il est facile de concevoir qu'elle ne restera pas dans l'inaction dès qu'il s'agira de notre bonheur spirituel et de notre salut éternel, pour lequel elle est uniquement établie ; les dispositions émanées de sa puissance sont ce que nous appelons droits positifs ecclésiastiques ; nous ne saurions donc les ignorer sans nous trahir nous-mêmes

¹ Mascovius est un abrégé très bon pour le *droit des fiefs*. Les ouvrages de Riegger ne le sont pas moins pour le *droit ecclésiastique*.

et nous priver du bonheur qui est attaché nécessairement à leur connaissance. C'est vrai qu'ils peuvent varier et nous devenir indifférents, dès qu'ils ne partent que de l'autorité d'une société ou Eglise particulière de laquelle nous ne dépendons point ; il nous suffira donc de connaître les droits émanés de l'autorité de l'Eglise universelle, rassemblée ou dispersée, ainsi que ceux qui partent de l'autorité de notre Eglise lausannoise. Les droits émanés de l'autorité de l'Eglise universelle sont ou les décisions des conciles généraux et les usages fondés sur l'autorité de la société chrétienne dispersée, ou les constitutions des Papes comme chefs et primats, que nous appelons communément les décrétales. Nous ne nous arrêterons point ici à faire voir les décisions des Conciles généraux et les usages établis généralement dans l'Eglise chrétienne ; nous en ferons une étude particulière que nous réservons pour le cours de la théologie et à laquelle on ajoutera les dispositions des Conciles particuliers et ce qui, d'ailleurs, compose l'histoire ecclésiastique.

59. Ainsi, l'histoire des décrétales, de leurs collections, des collections qui les ont précédées, leur autorité, ensuite le droit des décrétales, enfin les ordonnances de notre diocèse seront l'autre objet d'instruction que l'on donnera dans cette classe.

Dans l'exposition de ce droit ecclésiastique, soit public, soit positif, M. de Riegger peut, avec raison, nous servir de modèle. Saisissons-en les sentiments et, si nous sommes bien instruits des principes du droit public, tant civil qu'ecclésiastique, nous en sentirons facilement la vérité : fermons l'oreille au qu'en-dira-t-on, laissons crier à la nouveauté : personne ne les écouterait, qui connaîtra les sources immédiates de ce droit, les lois de l'ancienne Eglise et ses usages ; la calomnie s'adoucirait peu à peu et s'en ira en fumée avec son prétendu ancien droit canonique qui, comme tel, n'a jamais existé, et n'a été, en effet, que le produit de quelques novateurs dont la saine critique en a découvert et démontré la fausseté ; ce n'est pas qu'il faille pour ça gêner ici l'esprit du professeur, ni que je veuille porter coup aux droits et immunités des Eglises, surtout de notre République, car en expliquer l'origine et la nature n'est pas les altérer, ni les détruire ; et la bonté et la piété du Souverain qui les a accordées en partie et conservées jusqu'ici connaît trop la convenance et la nécessité même de fournir aux ecclésiastiques leur congrue sustentation et davantage, pour se refuser à leur conservation ultérieure.

SIXIÈME CLASSE

60. Les dispositions qui partent de l'autorité des souverains, et qui ont pour objet la conservation et l'amélioration des biens ou patrimoine de leurs sujets, sont ce que nous appelons proprement droits civils¹ ; ils varient et se multiplient différemment, selon l'exigence des différentes sociétés civiles ; vouloir les connaître tous, ce serait vouloir l'impossible ; d'ailleurs cette connaissance ne nous serait ni nécessaire, ni de grande utilité : il s'agit donc de connaître à fond seulement ceux de notre Etat et République ; mais, comme le droit romain renferme les principes généraux de chaque matière occurrente en ce genre, et qu'à cette raison, et à cause de son équité et justice il est expliqué généralement dans toutes les universités de l'Europe, et à défaut du droit du pays, suivi dans tous les tribunaux, il convient de s'y appliquer en premier lieu et de faire observer en le suivant, à chaque occasion, la différence qui se trouve entre ce droit et celui de notre Etat et République.

61. Ainsi, l'histoire du droit romain, ses institutions et les Pandectes avec le droit civil de Fribourg, de Gruyères, de Lavaux et de Grandson, etc., seront l'objet sur lequel roulera l'instruction dans cette classe. Mais que dans tout le cours du droit romain l'on ait soin de combiner les institutions avec les Pandectes, pour éviter par là les répétitions, d'ailleurs assez fréquentes, et que l'on passe rapidement sur toutes les matières qui n'ont aucune relation avec nos droits et nos usages, comme sont celles des esclaves et autres ; il ne convient cependant pas de les négliger totalement ; de temps en temps elles nous donnent quelques lumières relatives aux objets plus essentiels.

SEPTIÈME CLASSE

Etude de la théologie

62. Nous passons au cours de la théologie². Selon mon sentiment, il convient très fort d'enseigner ici, la première année, l'histoire ecclésiastique et d'insister surtout sur les décisions des Conciles tant généraux que

¹ Pour le droit civil, en fait de livres classiques, Steinnecius est, si je ne me trompe, le plus méthodique et, d'ailleurs, très estimé.

² Quant à cet objet, je ne me flatte non plus d'en être un grand connaisseur ; j'ai exposé ici à côté le sentiment de M. l'abbé d'Annancourt, docteur en théologie et ex-jésuite français, qui a bien voulu me faire part de ses lumières, quant à cet objet. Autant que j'en puis juger, son sentiment n'est pas à rejeter, car l'étude de la théologie n'est pas l'étude des systèmes, mais c'est l'étude qui doit nous conduire à la connaissance des vérités que Dieu a bien voulu nous communiquer pour faire notre salut.

Or l'étude des objets mentionnés doit nous y conduire d'autant plus aisément qu'elle est dénuée d'une infinité de questions très subtilisées, à la vérité, mais peu utiles, et qui souvent offusquent l'esprit, plutôt que de l'éclaircir. Quant aux auteurs, j'en laisse le choix à de meilleurs connaisseurs, que je prie, d'ailleurs, de me passer favorablement le peu de réflexions que j'ai avancé de moi-même, relativement à cette étude.

particuliers, en exposant, d'ailleurs, les droits et usages généralement reçus et fondés sur l'autorité de l'Eglise chrétienne dispersée et ensuite l'Ecriture Sainte.

HUITIÈME CLASSE

63. La première partie de la théologie purement dogmatique fera le sujet des occupations de MM. les théologiens de cette classe.

NEUVIÈME CLASSE

64. Dans cette classe, MM. les théologiens termineront leur théologie purement dogmatique ; de cette façon nous couperons court à toutes ces questions scholastiques et de pure spéculation, et nous ne repousserons plus les adversaires de notre religion que par les armes de l'autorité et de la foi. Nous n'aurons plus aucun recours à des troupes auxiliaires, qu'une imagination trop échauffée pourrait mal discipliner, et qui n'ont jusqu'ici malheureusement que trop souvent trahi et abandonné notre cause et cherché refuge chez l'ennemi.

Il convient très fort encore que MM. les théologiens fréquentent les collèges du droit ecclésiastique et du droit de nature, et s'y appliquent très sérieusement. Quant à la théologie morale, ils en trouveront la théorie, ou dans ces droits, ou dans la théologie dogmatique ; il n'est pas nécessaire d'en faire une étude particulière. Quant à la pratique, c'est à M. le Directeur du Séminaire de les y former. Eût-on, à Fribourg, un séminaire établi en conséquence, ce serait un grand bien pour le clergé de notre République et pour le pays. Outre qu'un tel établissement ne manquerait pas d'attirer quantité d'étrangers dès qu'ils pourraient y être reçus à prix raisonnable et convenablement à leur état. Si cependant l'on voulait absolument la théologie morale, comme le professeur de l'Histoire et de l'Ecriture Sainte sera chargé au point de ne pouvoir presque finir son cours dans une année, il conviendrait d'établir un second professeur, et de le charger en même temps de la morale.

DIXIÈME CLASSE

Etude des langues grecque et hébraïque

65. Quant à la langue grecque, ce serait perdre son temps que de l'apprendre ainsi qu'on l'a apprise jusqu'ici. Cependant, cette langue a ses avantages, et on la cultive soigneusement dans les Universités, surtout protestantes. Il ne serait donc point mal à propos d'établir un professeur

à ce sujet, qui donnât en même temps des leçons de langue hébraïque. Dans ce cas, MM. les théologiens seraient tenus de fréquenter ces collègues. Il serait même à propos d'inspirer à MM. les puristes du goût pour ces deux langues, surtout pour la grecque.

ONZIÈME CLASSE

Etude de l'éloquence allemande et française

66. Dès que les Messieurs de l'Académie seront suffisamment instruits des objets que nous avons exposés jusqu'ici, et qu'ils auront donné des marques satisfaisantes de leur savoir dans les examens que l'on aura soin d'établir relativement à chaque objet en particulier, ils seront dans le cas de faire, dès lors, usage de leur savoir et de joindre la pratique à la théorie. Pour que cette pratique soit non seulement solide, mais agréable, persuasive, et qu'elle opère l'effet qu'elle aura droit d'attendre, elle devra être soutenue par la pureté du style et l'élégance de la langue dans laquelle elle sera conçue. La rhétorique du Gymnase ne suffira pas à cet effet ; je pense donc qu'il serait très nécessaire d'établir encore ici une chaire d'éloquence allemande et française. Le professeur aura soin d'exercer MM. les élèves par des compositions fréquentes et adaptées aux objets de leur destinée, en leur rappelant toujours les règles de la rhétorique qu'ils auront apprises dans le Gymnase, en les leur développant de plus en plus et en leur en faisant sentir et connaître à fond toute la force et l'étendue.

Voilà ma façon de penser sur les objets et la méthode que je juge non seulement utiles, mais aussi très nécessaires dans notre République. C'est vrai que notre instruction ainsi établie ne sera point encore universelle ; l'étude de la médecine et de la chirurgie nous manquera encore, et pour cette raison elle ne pourra guère être regardée comme université. J'avais grande envie de les joindre à mon plan et de les placer après les études de la philosophie, mais la crainte d'indisposer les esprits quant au reste, et d'en éloigner l'exécution par les frais et dépenses que ce nouvel objet entraînerait, a retenu mon ardeur et l'a fixée aux objets mentionnés jusqu'ici.

L'étude de l'agriculture et de la vétérinaire sont encore des objets bien essentiels dont la connaissance ne pourrait être que très avantageuse pour le pays. Si l'on se portait à les établir, il conviendrait de placer l'étude de l'agriculture dans la faculté philosophique, et de faire une classe particulière pour l'étude de la vétérinaire, et de l'expliquer, ainsi que l'agriculture, en langue vulgaire et intelligible pour un chacun.

MOYENS DE L'EXÉCUTER

Ayant exposé mon plan, j'espère qu'on voudra bien me permettre d'ajouter encore les moyens de l'exécuter avec fruit. Pour cet effet, il faut absolument que l'on ait des livres classiques en conséquence. Il sera difficile de se les procurer tous, tels que la teneur de ce plan les exige ; ce sera donc au zèle et à l'industrie des professeurs à y suppléer ; ceux-ci s'y porteront sans doute avec plaisir, s'ils peuvent se flatter que leur zèle et leur travail les mettra dans le cas de pouvoir vivre avec aisance, et leur méritera les égards qui sont dus à quiconque s'empresse à travailler au bien et à la gloire de son souverain et au bonheur et salut de sa patrie ; il s'agit donc de leur fixer des salaires en conséquence, de leur accorder les égards qu'exige leur état, de recevoir leurs ouvrages, dès qu'ils sont bons, avec agrément, et d'animer quelquefois, s'il le faut, leur zèle par les appâts d'une récompense convenable ; bien entendu que ce zèle des professeurs devra toujours être adapté au but et à l'esprit de ce plan et soutenu sans cesse par l'harmonie de leurs sentiments et la façon de les énoncer, soit au collège, soit ailleurs, dans tout ce qui regarde l'instruction ; en conséquence, il est à propos que l'on forme un corps de tous les professeurs, auquel préside un chef dans qui toutes les connaissances et les qualités nécessaires à l'exécution de ce plan se trouvent réunies, et que l'on partage ce corps en différents départements, selon la différence des objets scolastiques ; on nommera ces départements Facultés, et on donnera le pas à la Faculté théologique, ensuite à la Faculté juridique, enfin à la Faculté philosophique ; bien entendu que si l'on se portait à établir la médecine, que sa Faculté aurait le troisième pas ; les humanités feront un détachement particulier. On proposera un directeur à chaque Faculté, instruit convenablement de toutes ses connaissances, auquel chaque professeur de sa Faculté sera subordonné ; chaque directeur aura l'œil attentif sur ses professeurs et leur façon d'enseigner, leur fera suivre en tout l'esprit de ce plan, reconnaîtra toujours le Recteur du corps pour son chef et son supérieur, et lui fera ses relations toutes et quantes fois il trouvera quelques inconvénients dans l'exécution de ce plan ou qu'il découvrira de nouveaux moyens de le perfectionner ; il convient aussi de constituer quelqu'un sous le nom de Chancelier de l'Académie, qui en expédie les actes, et d'établir des doyens dans chaque Faculté, qui les représentent ; on aura, par conséquent, un sceau pour le corps entier, qui restera toujours chez le Chancelier, et un pour chaque Faculté, qui restera chez les directeurs, qui en feront usage dans le besoin. Cette répartition de professeurs a pour but l'harmonie qui doit régner entre eux, il faut donc en écarter les inconvénients qui pourraient l'ébranler ou la détruire ; ainsi, que les charges de Recteur, de Chancelier, de directeur et de doyen alternent dans les Facultés, et que le choix s'en fasse régulièrement tous les ans. Dans ce choix,

l'on aura soin de discuter le mérite avec soin et de le suivre ponctuellement ; s'il est du parti de ceux qui sont en charge, il convient de les y conserver et de faire tomber le choix sur eux ; cette élection se fera par les membres des Facultés que le Recteur convoquera à ce sujet ; bien entendu, cependant, que le Recteur en devra faire son rapport à l'illustre Commission littéraire et en demander la confirmation ; cette confirmation sera nécessaire aussi toutes et quantes fois que le Recteur, le Chancelier, les directeurs et les doyens auront formé quelques résultats sur les relations que les directeurs auront faites au Recteur, sur les inconvénients ou moyens d'amélioration relatifs à ce plan, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

L'exécution de ce plan exige encore de la condescendance et de la bonne volonté à s'y conformer de la part de MM. les étudiants ; à cet effet, il convient que les professeurs aient sur eux une certaine autorité et qu'ils soient à même de se faire respecter en toute occasion ; si cependant, pour cet effet, il s'agissait de quelques corrections violentes, il est à propos que les professeurs fassent leur rapport sur le tout à leur directeur, qui aura soin, suivant la qualité du rapport, de rétablir l'ordre par lui-même ou, si la question n'était pas de pure correction, mais qu'elle renfermât en elle quelques articles de juridiction soit civile, soit criminelle, de faire son rapport à qui conviendra selon ce que j'avancerai dans peu, en suivant le fil de mon discours.

A cet effet, et pour que, d'ailleurs, MM. les étudiants soient excités de plus en plus à l'exécution de leurs devoirs, soit par la distinction de leur rang, soit par le respect et la crainte de leurs supérieurs, il convient encore, ainsi qu'il est d'usage partout ailleurs, d'établir un tribunal où toutes leurs causes de juridiction soient portées, discutées et décidées selon les droits et usages du pays ; bien entendu toujours que la sentence définitive devra être rapportée ensuite à l'illustre Commission, pour y être enregistrée, et si elle était de qualité criminelle et qu'elle portât condamnation de mort civile ou naturelle, pour être de là rapportée au conseil souverain, aux fins d'en obtenir ou la révocation ou la confirmation, et, dans ce cas, les moyens de l'exécuter.

Ce tribunal devra être rempli par des personnes très instruites des connaissances nécessaires à tel objet ; ainsi le directeur de la Faculté juridique en sera le président ; le Chancelier de l'Académie en écrira les actes ; le Recteur, les doyens, les directeurs et les professeurs de la Faculté juridique en seront les juges et les assesseurs. Ce sera donc au président à faire à l'illustre Commission les relations ci-dessus mentionnées. Il convient donc aussi d'établir ici un officier de justice qu'on nommera bedeau, et qui sera aux ordres du président et le porte-voix de ses volontés en toute occasion ; le même bedeau sera, d'ailleurs, aussi aux ordres du Recteur, des directeurs, des doyens et des professeurs de l'Académie toutes et quantes fois que leur office requerra son ministère. Bien entendu, cependant, que ce tribunal ne portera pas coup au cours de la justice administrée dans les

tribunaux étrangers. Ainsi, dès que MM. les étudiants auront quelque chose à rechercher d'un quelqu'un non appartenant à l'Académie, et qu'ils se porteront acteurs contre lui, ils s'adresseront à cet effet à son juge et tribunal d'ailleurs compétent. Du reste, le tribunal de l'Académie usera de réciprocité vis-à-vis des tribunaux étrangers, et se conduira ainsi qu'il est d'ailleurs d'usage en semblable cas.

Quant aux humanités, il convient aussi d'en établir un directeur, et que ce soit le professeur de la quatrième classe qui en fasse les fonctions. Quant aux professeurs, aux étudiants et aux études, il aura les mêmes droits que les directeurs de l'Académie, et ses devoirs relatifs à ces objets en seront les mêmes : ce serait donc inutile de les spécifier et de les répéter encore ici.

Le moyen que je trouve encore nécessaire pour l'exécution de ce plan, et dont on ne peut se dispenser, c'est d'avoir une bibliothèque publique, où il n'y ait que des livres choisis et relatifs à tous les objets contenus dans le dit plan, où chacun puisse aller lire et chercher les connaissances nécessaires, sans jamais toutefois permettre qu'un livre soit porté hors de la bibliothèque à cet effet. Il faut donc établir un bibliothécaire qui ait l'œil attentif à cet objet, qui fasse les emplettes nécessaires et requises ci-dessus en saisissant toutes les occasions qui en pourraient diminuer les frais et les dépenses. Ce bibliothécaire devra être secondé de ses officiers qui livreront et retireront chaque livre et le rangeront convenablement, en observant, d'ailleurs, que l'ordre et la propreté règnent constamment dans la bibliothèque ; à cet effet, il faudra dresser des catalogues exacts de tous les livres qu'on aura soin de distribuer en différentes classes indiquées par lettres alphabétiques, selon les différents objets sur lesquels ils seront conçus, en observant toujours que l'ordre des livres dans la bibliothèque soit exactement adapté à cette distribution ; de cette façon, le monde en sera mieux servi, la bibliothèque plus fréquentée, et par conséquent les fruits plus considérables. On aura soin, d'ailleurs, de déterminer les heures et les jours où la bibliothèque sera ouverte ou fermée, ainsi que d'insinuer les moyens d'économie que l'on pourrait suivre pour sa constitution et son amélioration ; quant à ceux qui sont nécessaires pour l'exécution du plan même, ils dépendent ou du choix des professeurs, ou d'autres arrangements que l'on pourrait faire dans le pays. Ce n'est pas à moi de les insinuer ici ; convaincu des avantages qui en résulteraient au pays, je me borne à les désirer, s'ils sont les seuls moyens qui puissent être employés à cet effet.

MOYENS DE LE SOUTENIR

Dans le chapitre précédent, j'ai exposé les moyens que je crois nécessaires à l'exécution de ce plan. Je passerai donc, dans celui-ci, aux moyens de le soutenir avec honneur et de le perpétuer avec fruit. J'observe d'abord que les membres de l'Académie forment un corps que le dégoût, les infirmités, la mort peuvent ébranler et détruire ; il s'agit donc de prévenir cet inconvénient et de former des sujets qui soient en état de remplacer les défailants, de suivre leur méthode, d'en soutenir l'éclat et de faire fleurir de plus en plus l'Académie par leurs lumières et leurs instructions. Fréquenter nos collèges, soutenir les examens d'ailleurs présents à l'issue de chaque objet particulier ne suffira pas pour pouvoir nous flatter de cet avantage. Répéter le tout, lire différents auteurs en conséquence, subir de nouveaux examens relatifs à chaque Faculté, où l'esprit et le jugement soient exercés avec soin, sont encore nécessaires à cet objet : il est donc à propos d'établir de semblables examens. Ainsi, quiconque dorénavant se destina à l'enseignement de la philosophie, outre les examens présents à l'issue de chaque objet philosophique, sera tenu, après son cours entier, de subir de nouveau trois examens exacts et rigoureux. La logique, la métaphysique et la philosophie morale seront l'objet du premier ; les mathématiques, l'objet du second, et la physique jointe à la mécanique, l'objet du troisième.

Ceux qui se destineront à l'enseignement de la jurisprudence ou à l'advocatie en agiront de même ; leur premier examen sera sur le droit de nature, le droit public universel et des gens et sur les droits publics positifs de notre République, de la Suisse entière et des traités des autres puissances de l'Europe. Le second sera sur le droit public ecclésiastique et particulier de notre diocèse, sur les décrétales, leurs collections et leur autorité, et sur les ordonnances de notre diocèse et les droits des fiefs. Enfin, le troisième, sur le droit civil romain, sur son histoire, sur le droit civil de notre République et sur le droit criminel.

Ceux, enfin, qui se destineront à l'enseignement de la théologie feront de même leurs trois examens. L'objet du premier sera l'histoire ecclésiastique, surtout des Conciles, tant généraux que particuliers ; l'objet du second sera le droit de nature et le droit ecclésiastique ; celui du troisième sera le reste de la théologie purement dogmatique. Touchant les examens de la théologie, il serait bon de suivre l'esprit du Concile de Trente, et de les faire subir encore aux personnes de qui ce Concile les requiert et les exige.

Dans ces examens, les membres des Facultés seront les examinateurs : ainsi, le Recteur de l'Académie, le Chancelier, assisteront dans tous les examens, auxquels se joindront le doyen et les professeurs de la Faculté de laquelle dépend le défendant. Dans ces examens, on n'admettra que ceux

qui, par leurs attestations, pourront prouver qu'ils ont toujours été de la première classe en conséquence des examens qu'ils auront faits préalablement à chaque objet de leur ressort.

Ailleurs, il est en usage de payer un certain quantum aux examinateurs. Si on adopte cet usage, il s'agira de le fixer et de le déterminer.

L'émulation doit toujours être animée et soutenue parmi les étudiants ; il est donc à propos d'attacher au mérite quelques honneurs et récompenses convenables. Ainsi, quiconque aura soutenu ces examens rigoureux avec honneur et satisfaction acquerra par là le titre de bachelier, sur quoi le Chancelier lui expédiera son diplôme. Cette qualité ne suffira cependant pas encore, pour pouvoir se flatter de devenir jour professeur ; il faudra encore que le bachelier compose une dissertation sur un objet de son ressort que son directeur lui assignera, et défende publiquement des thèses *ex universo*, où chacun soit à même de pouvoir objecter et contredire ses assertions. Le bachelier ayant ainsi terminé sa carrière et absout le tout en présence des membres de la Faculté, s'adressera à son directeur, qui lui expédiera des attestations ; dès lors, il les présentera au Chancelier qui, à sa réquisition, lui déférera le serment usité en telle occasion et le déclarera licencié ; en foi de quoi, il lui expédiera son diplôme et le renverra au Recteur de l'Académie qui, à sa réquisition, convoquera le Chancelier et les doyens des Facultés aux fins d'admettre le licencié au grade du doctorat. Ces membres étant assemblés, le licencié se présentera à eux et leur fera sa demande ; ensuite le bedeau récitera certains articles que l'on aura soin d'établir pour s'assurer du dévouement du licencié aux intérêts de l'Académie, auxquels le licencié répondra en conséquence et fera serment de les observer. Pour lors, le doyen de la Faculté l'en prononcera docteur, et le déclarera en possession de tous les droits et privilèges que l'on attachera aux membres de la dite Faculté, sur quoi le Chancelier lui expédiera ses attestations et son diplôme. Il est d'usage, ailleurs, de fixer aussi un certain quantum pour l'expédition de ces attestations, et pour les membres des Facultés employés à ces sortes de promotions.

Dès que les arrangements seront une fois sur ce pied, et qu'un professeur de l'Académie viendra à manquer, il s'agira de le remplacer ; sans doute qu'il sera très juste, à cet effet, de préférer ce docteur à tout autre qui n'aura point cette qualité.

Quant au Gymnase et autres objets, il convient d'y pourvoir aussi avec soin ; à cet effet, il serait à propos d'établir un concours, et de donner la préférence au mérite toutes et quantes fois il s'agirait de remplacer un professeur.

Quant aux écoles du pays, le choix des maîtres se fera sans doute ainsi qu'il a été d'usage jusqu'ici ; il serait bien à désirer que le sentiment de M. le Curé prévalût toujours et eût son effet dans telle occasion.

Pour finir mon plan, j'ajoute ici les professeurs qui en résulteraient :

Professeurs du Gymnase

1. Le professeur de la Grammaire simple, relative aux trois langues : latine, allemande et française.
2. Le professeur de la Grammaire composée relative aux dites langues, etc.
3. Le professeur de la poésie des dites langues, etc.
4. Le professeur de la Rhétorique relative aux mêmes langues.

Professeurs de l'Académie

I. De la Faculté philosophique

1. Le professeur de la logique, métaphysique et philosophie morale.
2. Le professeur des mathématiques.
3. Le professeur de la physique universelle et particulière et de la mécanique.
4. Le professeur de l'éloquence allemande et française.

II. De la Faculté Juridique

1. Le professeur du droit de nature public universel, et des gens, et du droit criminel.
2. Le professeur du droit public particulier de notre Suisse, des traités de l'Europe, et du droit des fiefs.
3. Le professeur de l'histoire, des institutions, des Pandectes, du droit civil romain et des droits du pays.
4. Le professeur du droit public ecclésiastique des décrétales et des ordonnances du diocèse.

III. De la Faculté théologique

1. Le professeur de l'histoire ecclésiastique.
2. Le professeur de l'Écriture Sainte et de la théologie morale ou, si l'on retranche cette dernière partie, et que l'on veuille y substituer les langues grecque et hébraïque, ce sera pour lors :
Le professeur des langues grecque et hébraïque et de l'Écriture Sainte.
3. Le professeur de la théologie dogmatique.

Les professeurs ainsi distribués seront toujours occupés du même objet, et par conséquent à même de se fortifier de plus en plus ; ils termineront tous leurs cours dans une année ; ce qui doit être un avantage particulièrement pour l'étranger qui pourra, à chaque année, commencer et de là suivre le cours de ses études, sans en interrompre le fil,

interruption qui seule pourrait le détourner, dès que, dans les universités étrangères, c'est l'usage qu'à chaque année, chaque Faculté énonce en entier tous les objets dont elles sont composées ; c'est vrai que cette méthode multiplie le nombre des professeurs, et par conséquent, les dépenses. Si les dépenses qui en résulteront sont trop fortes, je pense, cependant, qu'il vaut mieux retenir cette méthode et supprimer plutôt quelques professeurs avec les objets que je leur ai assignés.

Mais quels professeurs et quels objets d'étude pourrait-on supprimer ? En vérité, j'ai de la peine à répondre à cette question, toute suppression me paraît de conséquence, et doit naturellement porter coup à la solidité et intégrité de nos études ; si, cependant, il en faut venir jusque là, je crois que le second professeur de la Faculté juridique et le second de la Faculté théologique, avec les objets que je leur ai assignés, hors le droit des fiefs, sont les moins nécessaires ; d'ailleurs, dans tout ce que j'ai avancé jusqu'ici, je n'ai eu d'autre but que d'accomplir le mieux qu'il m'a été possible les ordres que l'illustre Commission a bien voulu m'intimer¹. A ce sujet, je la supplie donc d'envisager le tout sous cette vue, et d'être assurée de mon entier dévouement et de mon entière soumission à tout ce qu'elle voudra bien ordonner.

¹ Ce rapport a donc été écrit vraisemblablement à l'intention de la Société économique ou de la Commission des écoles de l'arrondissement de Fribourg. (Le Père Girard était alors, au sein de la Société, rapporteur de la classe de morale et d'éducation.)

Mémoire

sur la combinaison de l'instruction et du travail
à la Fabrique de bienfaisance de Fribourg ¹

Société économique — Classe de morale et d'éducation)

Monsieur le Président et Messieurs,

Depuis longtemps on réunit dans notre atelier de bienfaisance l'instruction aux divers ouvrages du sexe. Chaque jour on y fait une répétition du catéchisme que des ecclésiastiques viennent ensuite expliquer tour à tour ; l'un est chargé des filles françaises ; l'autre des allemandes. On y donne aussi chaque jour des leçons de lecture dans les deux langues, ce qui sans doute a été vu principalement pour faciliter l'instruction religieuse ; car s'il est possible d'apprendre le catéchisme par pure tradition verbale, cela n'est pas très aisé dans les méthodes ordinaires. Enfin, le Comité des Dames qui dirige l'établissement s'est chargé d'y venir avec autant d'intelligence que de zèle faire quelques bonnes lectures durant le travail, pour former le cœur des jeunes ouvrières.

Ces mesures, Messieurs, nous démontrent que les fondateurs de notre Fabrique de bienfaisance ont pensé combiner l'instruction avec le travail, faire une école d'une fabrique et transformer en institut d'éducation ce qui paraissait n'être destiné qu'à soulager et à prévenir la misère.

Rendons hommage à la noble pensée qui a su s'élever au-dessus des besoins de l'animal pour pourvoir encore aux besoins de l'homme.

¹ La Fabrique de bienfaisance était primitivement une manufacture établie à Fribourg en 1681, auprès de la Grenette.

Elle devint plus tard une sorte d'école de métiers où les jeunes filles pauvres apprenaient la couture, le tressage de la paille et les divers travaux féminins, tout en gagnant quelque argent.

Le Père Girard et les dames qui dirigeaient l'établissement voulaient, en même temps, instruire ces jeunes ouvrières qui, pour la plupart, n'avaient jamais fréquenté d'école.

Mais pouvait-on raisonnablement unir le travail manuel à l'instruction ?

La solution que le Père Girard envisageait en 1817 n'est pas sans ressemblance avec celle que proposait récemment dans les Indes le mahatma Gandhi. Elle s'explique en raison des conditions sociales difficiles de l'époque.

Je sais bien qu'en fournissant à la pauvre adulte le moyen de travailler et de gagner quelque chose par son travail, vous déchargez la société d'un inutile fardeau et vous prévenez les désordres qu'enfante nécessairement le désœuvrement réuni à la misère.

Tableau de la Fabrique. Je sais très bien encore que le travail, à lui seul, donne, pour ainsi dire, à la vie le pli de l'honnêteté, et qu'une jeune fille qui en a pris l'habitude et le besoin dès l'enfance a reçu le premier élément de la vertu et le premier antidote du vice. Cependant, Messieurs, ce travail et la légère rétribution qui l'accompagne supposent l'instruction sans laquelle on n'est pas homme et sans laquelle on ne saurait vivre humainement. Or nos jeunes ouvrières sont-elles instruites en arrivant dans notre atelier ? Les unes pourraient l'être si vous considérez leur âge. Mais on sait de reste que les filles de la classe indigente ne sont point exactement à l'école soit que la misère répande du dégoût sur l'instruction, soit que le sexe puisse de suite être de quelque utilité dans le ménage, soit encore qu'il se gêne de promener ses haillons dans les rues et de les mettre en évidence dans une école publique. La vérité est, Messieurs, que nos plus grandes ouvrières sont encore neuves pour l'instruction et que sous ce rapport il reste encore beaucoup à faire, si on les destine à une vie humaine. Que ce mot ne blesse personne ! On peut être homme sans être savant ; mais on n'est pas homme sans savoir quelque chose.

D'ailleurs pour quelques adultes vous trouvez dans notre fabrique une foule d'enfants. Les uns ont paru quelquefois à l'école, et l'impérieux besoin de manger les en a chassés. D'autres n'ont eu que les tristes leçons que leur ont données l'indigence et le chagrin sous le toit paternel.

Je conclus de là, Messieurs, que la condition des ouvrières nécessite la réunion de l'instruction aux ouvrages et que ce travail, s'il était seul, deviendrait un mal, parce qu'il soustrairait nos filles pauvres aux leçons dont elles ont besoin et qu'on leur donnerait ailleurs. Le public est le père des familles indigentes et un père n'a pas encore rempli son devoir en fournissant du pain à ses enfants : il doit les élever.

Mais s'il est nécessaire d'allier dans notre fabrique l'instruction au travail, comment entreprendre la combinaison sans nuire au travail par l'instruction et sans déroger à l'instruction par le travail ? C'est le problème, Messieurs, que j'ai entrepris de résoudre et dont je vais vous soumettre la solution que je crois avoir trouvée.

Je vous exposerai d'abord le résultat de mes réflexions sur cet important sujet. Elles ont été provoquées par le Comité des Dames, qui a senti le besoin de mieux faire ce que l'on a fait jusqu'ici. Ce sera une théorie, mais pourtant pas une théorie en l'air, car je l'ai rattachée partout aux données de l'expérience. Je viendrai ensuite aux essais que l'on a faits depuis deux mois, et vous verrez que si le bien est vite pensé, il faut plus de temps pour le mettre en exécution.

Je ne sais trop comment il arrive, Messieurs, que les idées de *travail* et de *instruction* se repoussent mutuellement dans notre pensée : on ne saurait les voir ensemble et il faut que l'un finisse pour faire place à l'autre. Ces écoles anglaises, si justement célèbres, n'admettent point la simultanéité des ouvrages manuels et des leçons. Dans les instituts destinés aux filles, le temps de séance est partagé entre l'instruction et les travaux à l'aiguille. En quelques endroits on consacre la matinée aux ouvrages, l'après-midi à l'enseignement ; dans d'autres on travaille et on étudie tour à tour dans les deux séances ; mais les deux objets se chassent toujours l'un l'autre, comme s'il était impossible de les faire marcher de pair.

La *prétendue incompatibilité* n'est qu'un vain préjugé. L'habitude l'a produit, la raison le désavoue. On avait toujours vu alterner les ouvrages et les leçons dans l'éducation du sexe ; dès lors, l'usage a été érigé en principe sans examen, et l'on n'a pas imaginé que l'on pouvait tirer du temps un profit beaucoup plus grand.

Si les ouvrages absorbaient toute la pensée des ouvrières, il serait inutile de penser à une réunion ; mais il n'en est pas ainsi. Témoin la conversation souvent très animée et très suivie que soutiennent les femmes laborieuses, sans retrancher un point à leur couture, une maille à leur bas. Si elles gardent le silence — chose souvent difficile —, l'esprit n'est pas moins occupé d'autres objets ; et trop souvent l'imagination, qui ne saurait être oisive dans le sexe sensible et mobile, poursuit des fantômes avec beaucoup de chaleur. L'œil et la main sont au travail et l'esprit n'y est presque pas. Nous avons donc un excédent d'attention et d'activité dont nous pouvons disposer en faveur de l'instruction. Cet excédent s'accroît avec l'habitude. Il sera presque nul dans la jeune ouvrière qui débute, mais en peu de jours il deviendra considérable, et l'œil et les doigts, une fois exercés, auront l'air d'exécuter l'ouvrage sans la participation de l'âme.

Nous avons donc dans nos ouvrières l'attention qu'il nous faut pour saisir l'instruction et la retenir. Nous avons encore deux organes, celui de l'ouïe qui doit la recevoir, et celui de la parole qui doit la transmettre. Il ne s'agit plus que de trouver un genre et un mode d'instruction qui laissent au travail les yeux et la main et se contentent de l'esprit, de l'oreille et de la langue.

Or il est évident que la lecture suivie, le tracé des lettres et le calcul chiffré ne sauraient entrer dans notre combinaison : ces objets demandent précisément ce que réclame le travail. Mais n'est-il pas d'autres moyens d'instruire ? N'avons-nous pas cette antique tradition verbale qui porte la pensée à l'esprit sans l'intermédiaire des signes écrits, tradition qui a

été si longtemps l'unique institutrice du genre humain et qui l'est encore sur la plus grande partie du globe ? Que nos modernes richesses ne nous fassent pas mépriser nos antiques ressources ! Celles-ci nous viendront mieux dans l'atelier qui nous occupe.

Dans l'instruction qu'il convient de donner à nos ouvrières, il est d'importants et de nombreux objets d'enseignement dont la tradition peut se charger. Il suffit de les indiquer ici ; nous y reviendrons bientôt. Je nommerai d'en avant toutes choses la religion et la morale. Sa base est l'Histoire sainte que l'Israélite racontait autrefois à ses enfants, et que l'ouvrière peut redire à l'ouvrière sans se déranger dans son ouvrage et sans déranger personne. Et qui empêche que la bouche confie à l'oreille et grave ainsi dans l'esprit ces maximes des divines écritures, qui reçues dans la jeunesse font une impression profonde et durable, reviennent à l'esprit dans l'occasion et servent ainsi à former le cœur et à régler la conduite ? Je ne parle pas de cet abrégé de notre foi qu'une fréquente répétition peut imprimer dans la mémoire sans que les yeux l'aient jamais vu.

On peut encore remettre à la simple tradition les éléments de la langue, de l'orthographe et du calcul, et il suffit que les élèves connaissent les lettres et les chiffres : ce qui demande bien peu de temps. Nos élèves n'écriront point dans l'atelier ; elles s'exerceront au dessin des caractères à la maison dans les moments perdus, aux jours saints qui sont assez nombreux, et l'établissement leur en fournira les moyens qui ne coûteront guère. En revanche, on leur donnera durant le travail la partie orthographique qui est la plus difficile de l'écriture et que l'épellation de vive voix expédie beaucoup plus promptement que tous les moyens que l'on a pratiqués jusqu'ici. Nous associons encore au travail manuel la numération et le calcul de tête, qui est le premier calcul et que l'on peut ailleurs fixer sur le papier au moyen de neuf figures qu'un petit enfant apprend à tracer visiblement dans la journée.

Voilà donc, à peu de chose près, tout l'enseignement des écoles populaires transporté au sein du travail et fondu, pour ainsi dire, avec lui. Voilà un atelier transformé en institut d'autant plus parfait que les ouvrages sont une partie essentielle de l'éducation des filles.

Je désire, Messieurs, que cette pensée soit saisie dans toute sa vigueur. Je suis bien loin de blâmer les leçons de lecture qui se donnent à une certaine heure dans notre établissement ; mais elles suspendent le travail et sont ainsi étrangères à la combinaison que j'ai devant mes yeux et que je désire réaliser. Les ouvrages continueront comme si l'on n'instruisait pas. L'unique chose que je demande est que les maîtresses, chargées de les montrer et de les diriger, respectent les moments destinés aux leçons et réservent pour les intervalles les directions qu'elles sont appelées à donner. Il ne faudra pour cela qu'un peu de prévoyance et peut-être un peu de retenue.

L'enseignement mutuel. Vous pensez bien, Messieurs, que c'est à *l'enseignement mutuel* que je veux remettre toutes les nouvelles leçons. Il forme en même temps les disciples et les maîtres, et comment ne saisiserait-on pas un mode d'instruction qui de sa nature perpétue le bien une fois qu'il est établi ? Nous ne serons plus en peine de trouver des *monitrices* dès que les premières auront été formées ; la tradition et l'exemple se chargeront dans la suite d'en fournir d'après le besoin.

Et ne craignez pas, Messieurs, que tout au moins l'emploi de monitrices déroge au principe rigoureux auquel j'attache tant de prix. Il écherra cet emploi aux ouvrières les plus habiles comme aux plus régulières. Elles travailleront en instruisant, et pour soulager leur mémoire et pour leur donner plus d'assurance, nous placerons à côté de leur ouvrage ou sur leurs genoux le *cahier des leçons*. Un coup d'œil jeté furtivement sur quelques mots ou quelques chiffres suffira pour les conduire et ne nuira point au travail. Ne voyons-nous pas des femmes lire et travailler en même temps ? Tout dépend de l'habitude et dans la jeunesse nous pouvons nous faire à tout.

Oui, il est dans la nature humaine d'étonnantes ressources ; il ne s'agit que de les développer de bonne heure. Nous pouvons doubler, tripler notre action et multiplier ainsi notre existence. Je ne citerai pas César dictant quatre lettres à la fois et plaçant son âme dans chacune. Ceci a paru tenir du prodige, et ce n'est pas un prodige que nous demandons dans notre atelier : nous ne voulons qu'une chose commune et facile à obtenir avec un peu d'habitude. Voyez, Messieurs, une jeune personne assise à son piano. Les yeux fixés sur son cahier de musique, elle lit et chante l'air qui s'y trouve noté ; elle lit en même temps deux lignes d'accompagnement, promène ses mains, sans y voir, sur le clavier, et joint à ce jeu souvent très compliqué une basse que les pieds exécutent à l'aveugle. L'ariette étant finie, elle conversera avec vous ; sa pensée sera à la conversation et pas moins elle jouera des préludes composés au moment qu'elle vous parle. Tant il est vrai qu'une action unique n'absorbe point l'activité humaine, et qu'il ne faut qu'un peu d'habitude pour en réunir plusieurs.

Au reste, la combinaison que nous avons en vue dans notre atelier de bienfaisance est incomparablement au-dessous de l'exemple que nous venons de citer. Nous laissons à des ouvrages beaucoup plus simples que le jeu de piano, les deux yeux, les deux mains et le toucher tout entiers ; nous ne réclamons pour l'instruction que la parole et l'ouïe dont le travail n'a que faire, puis ce résidu d'attention qui ne laisse pas d'être très considérable dans un travail uniforme que les doigts exécutent presque d'eux-mêmes.

J'ose croire, Messieurs, que vous n'aurez aucun doute sur la complète *possibilité* de combiner l'enseignement proposé avec les ouvrages de nos filles. Je pourrais invoquer ici l'expérience directe, mais je ne veux pas anticiper sur les données qu'elle nous a fournies. Je m'en tiens pour le

moment au projet qui a précédé les essais, assuré que ce qui est vrai en bonne théorie doit aussi l'être en pratique.

Or, dès que la combinaison est possible, on ne doit point hésiter de l'introduire. On a déjà dit que l'âge et la condition des ouvrières exigeaient un enseignement et que l'atelier serait un mal s'il se bornait au travail. Cependant, il faut que le travail s'apprenne, se fasse et devienne fécond ; le seul moyen d'obtenir l'un et l'autre buts est de les faire marcher de front par la simultanéité qui nous occupe. Admettez le système de l'isolement : on instruira aux dépens du travail, et l'économie de la maison en souffrira en proportion que vous voudrez mieux instruire. Soignez les intérêts de la caisse, vous voudrez empiéter sur l'instruction, et tout ce que l'on ferait pour elle vous paraîtra déplacé. Deux principes contraires gouverneront l'établissement et il ne sera pas d'accord avec lui-même. Il n'appartient qu'à la simultanéité de ramener l'ordre et la paix dans la maison.

Comme une vérité, Messieurs, se lie à toutes les vérités, ainsi un bien en amène toujours d'autres à sa suite. *Il n'est pas bon d'abandonner les jeunes ouvrières à l'intempérance des conversations ordinaires.* Quel serait leur objet ? Je sais bien que les maîtresses ne permettraient point des communications indécentes et dangereuses ; mais sur quoi peut rouler le discours de jeunes filles, élevées au surplus dans la classe indigente du peuple ? Il ne peut se composer que d'inutiles récits, d'observations triviales et basses, de futilités, si ce n'est de censures et de médisances. On avait pensé dans un temps au silence monastique ; il peut être bon quelquefois pour favoriser la réflexion ; mais en général il ne serait point à sa place. Par tant d'austérité on dégoûterait les ouvrières du travail ; on les rendrait tristes et rêveuses, tandis qu'il faut égayer les courages pour les faire aimer, tandis qu'il faut amener la sérénité dans les jeunes âmes pour les disposer à la bienveillance et substituer des pensées raisonnables aux vaines images d'une imagination ardente et déréglée. La simultanéité offre ici une impayable ressource. Elle rompt le silence dangereux et triste, tout en se pliant à ce besoin de parler qui est si impérieux dans le sexe. Elle fournit un aliment utile et honnête à la réflexion pour les moments de repos. Enfin elle donne un texte convenable pour les conversations qui seront permises entre une leçon et l'autre. Tout comme le meilleur moyen d'empêcher les dangers de la lecture n'est pas de proscrire les mauvais livres, mais d'en prescrire de bons : ainsi ce ne sera pas en imposant silence à une ouvrière qui se livre à de mauvais discours que vous préviendrez les dangers de la séduction, mais c'est en fournissant à toutes le sujet d'une conversation décente et bonne, et certes l'enseignement mêlé au travail et identifié avec lui sera un sujet constant et varié qui épurera la conversation en donnant un tour nouveau à la pensée.

Jusqu'ici, Messieurs, je me suis arrêté à l'idée première de la combinaison que je sou mets à votre jugement ; permettez-moi d'y ajouter quelques détails.

1. On a déjà nommé les objets d'instruction que l'on peut associer au travail et, en tête, comme de raison, on a mis la partie religieuse et morale. C'est à elle à former le caractère de nos jeunes personnes et à les fortifier contre les deux grandes tentations qui les attendent, celle du vol et celle du libertinage, enfants jumeaux de l'amour de la parure, si ce n'est du besoin. C'est à elle encore à leur fournir pour toute la vie ces consolations profondes et douces, dont les pauvres et les malheureux ont un si grand besoin.

L'instruction que nous avons ici en vue se compose de divers éléments : catéchisme du diocèse, histoire de la Bible, traits édifiants spécialement appropriés à la condition des ouvrières, maximes tirées des divines Ecritures, proverbes d'un sens profond et d'un tour animé, quelques fables, quelques vers même, faciles à comprendre et à retenir : voilà nos éléments. Le fond sera toujours le même ; mais prenant toutes les formes, il aura le charme de la variété et son effet sera plus grand. Tout, au reste, se fera sans lecture. La monitrice — c'est ainsi que nous appelons la jeune fille destinée à instruire ses compagnes — devra se préparer à la maison ; elle aura durant la leçon le livre ou le cahier tellement à la portée de sa vue qu'un coup d'œil suffira pour diriger au besoin la mémoire qui viendrait à faillir. La tradition sera tout en tout et assurément elle a mené l'homme fort loin, avant qu'il se fût avisé de chercher des figures de rappel. Et maintenant depuis l'invention des caractères, quel rôle ne joue-t-elle pas dans la culture humaine ! Voyez un peu ce que fait l'enfant avant d'avoir vu ses lettres. Ce qu'il apprendra dans la suite ne sera pas comparable à ce qu'il tient déjà et pourtant il n'a encore été qu'à l'école de la tradition, de la tradition maternelle surtout. Il a entendu les mots isolés qui nomment les choses, les mots liés qui en expriment la pensée, le raisonnement, et voilà qu'il devient lui-même l'organe vivant de la tradition, instruisant ses petits frères, ses petites sœurs, les petits camarades qui jouent avec lui. Nous transporterons dans notre atelier cette modeste école de l'enfance. La monitrice — pour revenir à mon sujet — racontera par exemple un trait de l'*Histoire sainte*, le racontera encore une fois, afin qu'il soit mieux saisi. Puis elle s'en fera rendre compte en détail par des questions qui en rappellent le contenu et la suite. Enfin les élèves essayeront l'une après l'autre de rendre le récit à leur manière. Ce compte rendu prendra la nuance de chaque ouvrière en particulier : il sera le produit de la mémoire des choses.

Comme l'usage a voulu que le *catéchisme* fût rendu mot pour mot, la monitrice fera la demande. Cette demande sera répétée par les ouvrières en chœur et en particulier. A la demande, on joindra la réponse dans un second tour, puis la demande suivante dans un troisième ; d'où il résultera que les demandes et les réponses se lieront très étroitement dans l'esprit des élèves ; elles feront corps ensemble, se rappelleront mutuellement, et chacune de nos filles sera propre à faire les fonctions de monitrice sans autre livre que sa tête.

Les maximes et les proverbes et les vers dont nous avons parlé s'apprendront comme le catéchisme, par une fréquente répétition ; mais ces objets ne présentant pas d'enchaînement, la monitrice sera forcée de jeter de temps à autre un coup d'œil sur son cahier, pour reconnaître l'ordre qu'elle doit suivre, la succession des maximes, des proverbes et des petits morceaux de poésie. Elle ne lira pas, car elle sait par cœur ; elle saisira rapidement les premiers mots et ramènera de suite ses regards sur un ouvrage que le toucher seul peut diriger le plus souvent. Supposons aussi que pour cela il faille suspendre le travail, c'est l'affaire de quelques points perdus et l'on ne saurait les mettre en ligne de compte.

Voyez, Messieurs, ce que l'on peut faire pour l'instruction religieuse et morale sans sacrifier les ouvrages. Il n'y manque rien que l'explication d'un catéchisme qui malheureusement ne s'explique pas lui-même, mais nous reviendrons plus tard sur cet objet.

Touchons ici les autres parties de notre enseignement. Nous avons indiqué les *éléments de la langue et l'orthographe*. Nous sommes bien loin de vouloir introduire sous cette double rubrique les abstractions et les subtilités de la grammaire. Nous en aurions peut-être les moyens et le temps ; mais à quoi bon ? Que deviendront nos jeunes filles ? des ouvrières et des servantes ; c'est donc sous cette condition future qu'il faut envisager leur instruction. Tout le reste serait un véritable luxe et deviendrait nuisible par là même qu'il ne serait pas utile. C'est sur le besoin respectif des élèves qu'il faut calculer toute instruction.

Les éléments de la langue et de l'orthographe sont d'un grand secours pour la lecture et comme l'on veut, avec raison, que nos ouvrières sachent lire, il convient de ne pas leur refuser un moyen qui leur servira beaucoup. Tel est le premier motif. On désire, au surplus, que nos jeunes filles sachent un compte et quelques notes pour leurs propres besoins et pour faciliter leur entrée dans un bon service. C'est le désir de la bienveillance, et je pense que nous aurions eu des leçons d'écriture dans notre atelier, si l'économie les eût permises. Quant à moi, je ne le regrette point. Les ouvrières, comme je l'ai déjà remarqué, ont assez de loisirs pour se former chez elles au tracé des lettres, et il suffira de leur en fournir les moyens peu dispendieux à titre de récompense. En revanche, je proposerai des exercices de vive voix qui, s'alliant avec le travail, apprendront aux élèves ce qu'il y a de plus long et de plus difficile dans l'écriture.

Nous leur ferons d'abord *épeler par cœur* un abécédaire gradué, afin que passant des mots les plus simples aux plus compliqués, elles apprennent à les composer tous. Viendra ensuite un vocabulaire où l'on fera entrer les mots relatifs au ménage et tous ceux qu'elles seront appelées à écrire un jour. Ce genre d'exercice, je l'avoue, causera le plus grand nombre de distractions aux monitrices ; mais il ne sera pas très fréquent ; il ne sera pas long et la mémoire les aidera, car nous voyons des enfants réciter des colonnes entières de mots décousus pour les avoir lus quelquefois dans

le même ordre ; c'est ce qui vient de forcer l'école primaire de reprendre ses anciens tableaux de lecture, avec ordre aux moniteurs de ne jamais montrer de suite les mêmes mots.

L'épellation par cœur à la Fabrique se fera régulièrement sur le catéchisme, sur les maximes, les proverbes et les vers que l'on aura confiés à la mémoire. Un premier tour apprendra à séparer les mots de la phrase ; dans le second, chaque mot sera résolu en ses éléments. Par une contre-épreuve qui sera une espèce de lecture intérieure et facilitera celle des yeux, la monitrice nommera, l'une après l'autre, les lettres d'un mot et les élèves en feront l'assemblage. On comprend que cette opération devra être soumise à la règle générale qui prescrit d'aller du simple au composé, du facile à ce qui l'est moins. Je n'ai point encore d'expérience directe sur cet expédient que le besoin de réunir l'instruction au travail me suggère en ce moment ; mais notre école primaire offre quelque chose de très analogue et qui se pratique avec succès : ayant un mot dans l'esprit, le moniteur montre sur le tableau des lettres, celles qui entrent dans sa composition, et les enfants font l'assemblage sans hésiter. Or que les lettres soient montrées ou prononcées, peu importe : la forme est différente, la chose est la même ; c'est composition pour composition, lecture pour lecture.

A l'épellation par cœur que nous venons de décrire, j'aimerais à ajouter la *conjugaison des verbes*. Elle est fortement réclamée par l'orthographe ; le succès même de la lecture l'exige dans une langue que l'on ne saurait écrire sous la dictée de l'oreille et où vous avez — sans parler des finales muettes dont nos mots sont hérissés — quantité de figures diverses pour exprimer le même son. Cette conjugaison d'ailleurs sera remise tout entière à la tradition. Elle ne coûtera pas plus au travail que les exercices précédents. Nous ferons grâce à nos ouvrières des dénominations savantes d'imparfait, de prétérit défini, indéfini, antérieur, etc. Elles blesseraient la modestie de notre établissement, et nous nous en tiendrons là-dessus à une division beaucoup plus simple, celle des temps présent, passé et futur, que l'on peut rendre sensible à un très petit enfant.

Venons au *calcul*. Il est un besoin de la vie commune et il est indispensable pour des jeunes personnes que l'on désire mettre en service. Celui que nous avons en vue suppose la connaissance des neuf chiffres et pour les faire connaître aux ouvrières, il suffirait de les tracer sur la paroi pour qu'elles les vissent quelquefois en se mettant à l'ouvrage ou en le quittant. Nous avons déjà dit que le calcul chiffré, tout comme le tracé des lettres, serait remis aux loisirs des ouvrières, ce qui pourra d'autant mieux se faire pour le calcul que les signes sont peu nombreux et que leur combinaison est très régulière. L'institution n'aura que le calcul de tête qui est le premier calcul, et que l'on peut pousser beaucoup au delà du besoin de vive voix, et sans déroger en rien à l'ouvrage.

Or, ce calcul comprend divers exercices gradués qui se préparent et

se soutiennent mutuellement. Le premier est la numération, soit l'écriture et la lecture des nombres. La monitrice apprendra d'abord à distinguer les dizaines des unités, ce qui est l'affaire d'un moment. Puis elle prendra les nombres 10, 11, 12, et ainsi de suite. « Combien de dizaines en 10 ? — une. — Combien d'unités ? — point. Il faut donc écrire 1 pour la dizaine et 0 pour marquer qu'il n'y a point d'unités. On écrit 10 par deux chiffres 1 et 0. — Combien de dizaines en 11 ? — une. — Combien d'unités ? — une. — Comment faut-il écrire ce nombre ? — Il faut mettre 1 pour la dizaine et 1 encore pour l'unité. » Pardon, Messieurs, j'ai l'air de donner ici une leçon ; il faut passer quelque chose à une vieille habitude.

A l'écriture des nombres on joindra de suite une lecture. La monitrice dira les chiffres, par exemple 2, 3, 4, et demandera ce qu'ils font ; les élèves les assembleront comme les lettres d'un mot et diront 234, en donnant la raison de l'écriture. C'est ici encore une sorte de lecture intérieure. Il est, Messieurs, dans notre cerveau une table noire où s'écrivent les chiffres pour le calcul de tête, et où l'on peut les lire comme sur le papier.

Nos ouvrières en prendront l'habitude, car on les prend toutes aisément dans la jeunesse. Il ne s'agit que d'aller à pas comptés dans ce travail, c'est-à-dire dans une progression lente du petit au grand. Au reste on ne s'élèvera point à des nombres considérables ; nos ouvrières n'en auront jamais besoin, et ce serait une espèce de dérision de faire compter les dizaines et centaines de mille et les millions à de pauvres enfants à qui la fortune n'accorde que quelques mille.

Plus loin, on leur fera faire les tables d'addition, de soustraction, de multiplication et de division, en suivant la série des nombres ; ce qui est une chose qui va pour ainsi dire d'elle-même, qui ne demande aucun effort de l'esprit et laisse au travail tout ce dont il a besoin. La monitrice même peut se passer de toute espèce de cahier ; elle trouve sa direction dans la suite même des nombres et les facteurs peuvent se vérifier sur-le-champ par la simple pensée. Enfin on en viendra à de petits problèmes usuels, aux réductions des espèces, aux fractions que réclame l'usage journalier. Il suffit d'indiquer la marche à la monitrice ; elle inventera tous les détails, comme cela se pratique à l'école primaire.

Chant. Enfin, Messieurs, nous ferons chanter nos ouvrières. Les paroles seront apprises de mémoire comme le reste, et la mélodie sera confiée à l'oreille. C'est un plaisir innocent que nous voulons donner à nos filles, et en même temps une leçon qui les touche par la magie du chant. Le chant ne porte que trop souvent la séduction dans les cœurs, parce qu'il parle le langage des passions. Qu'il prenne chez nous le langage de la pureté et de la vertu, et il servira merveilleusement la cause sacrée des mœurs. Répandues désormais dans les ménages, nos ouvrières répandront les bonnes idées et les bons sentiments, quand elles n'auront l'air que de charmer leurs loisirs. N'oublions jamais que les grands effets dépendent des petites

causes. Au reste, égayer le travail, c'est le faire aimer, et sous ce rapport seul le chant serait à sa place dans notre atelier.

Tel est, Messieurs, avec quelques détails, l'enseignement de notre école ouvrière. Il est vaste ; mais il n'a, j'espère, rien de superflu, rien qui ne soit pas proportionné aux besoins individuels des élèves et, il faut le dire encore, au temps qu'elles ont devant elles, car elles passent la journée à leur travail. Cette instruction offre une grande variété, non pas dans le nombre de ses objets, mais dans leurs formes changeantes. Le changement plaît à la jeunesse, l'uniformité la dégoûte et il faut, pour lui être utile, se plier à sa mobilité. Enfin cette instruction demande dans les ouvrières de l'attention et une certaine activité d'esprit, mais elle en laisse de reste pour les ouvrages. Venons maintenant aux mesures d'exécution.

2. Il y a dans notre Fabrique de bienfaisance des *filles allemandes* mêlées aux françaises. De là des leçons de lecture et un catéchisme dans les deux langues. Le double enseignement a paru nécessaire dans un temps où l'on ne recevait que des adolescentes, dont l'instruction était tout au moins commencée. On ne voulait pas ramener les allemandes en arrière de peur que le temps ne permît pas d'obtenir un résultat satisfaisant avant leur sortie de l'établissement. Aujourd'hui les choses sont bien changées. Les ouvrières sont plus nombreuses ; elles sont beaucoup plus jeunes ; il en est même plusieurs dans l'enfance, et il n'en est pas une qui ne puisse, dès ce moment, prendre quelque part à une instruction française. Je conclus de là, Messieurs, que l'instruction projetée ne doit se donner qu'en français.

Je ne suis pas l'ennemi de la langue allemande ; comment le serais-je ? Mais vouloir établir deux instructions, ce serait les détruire l'une par l'autre. Le nombre des ouvrières allemandes est trop petit pour que l'on puisse établir deux cours sur toute l'échelle. Doublés, les exercices viendraient se heurter réciproquement. Le mécanisme de l'institution se compliquerait, et il n'y a que le simple qui s'établisse aisément ; il n'y a que le simple qui dure : encore faut-il veiller à sa conservation.

Les fillettes allemandes, je le veux, ne profiteront guère dans les commencements d'une instruction toute française ; mais confondues dans le grand nombre et n'entendant toute la journée que du français, elles en sauront bientôt assez pour pouvoir suivre les leçons. Nous en avons la preuve à l'école primaire, où des garçons allemands et italiens saisissent très bien l'enseignement en moins de dix mois et jasant en français en dépit de tout autre. N'oublions pas ici que le sexe a encore plus de facilité pour la langue ; sans doute parce qu'il a plus de souplesse dans les organes et qu'il est plus imitateur. D'ailleurs, les filles allemandes seront bien dédommagées du surcroît de peines qu'on leur donnera, et de la honte qu'elles pourraient avoir de leurs premiers essais. Elles parleront deux langues, et on trouvera à les placer plus avantageusement.

D'après ce qui vient d'être dit, vous pressentez sans doute, Messieurs, que je voudrais supprimer petit à petit les leçons de lecture allemande,

qui se font présentement dans la maison, pour en sortir ensuite le catéchisme allemand. Il est sûr que ces deux choses seront un hors-d'œuvre, une fois que l'enseignement proposé sera en pleine activité. On pourra donc supprimer un rouage et la machine devenant plus simple jouera mieux et coûtera moins.

Au sujet de la langue, je dois encore ajouter que l'allemand et le patois ne devront être soufferts que lorsqu'il s'agira d'interpréter les mots ou les tours de phrase français. Le succès de l'enseignement l'exige impérieusement, et l'on ne saurait croire combien nos malheureux jargons entravent tous les progrès de la jeunesse.

Je passe *aux heures des leçons*. Je propose des leçons courtes mais fréquentes dans la journée. Des leçons courtes ménageront des repos pour l'esprit et des intervalles pour la conversation. Il faut que nos jeunes ouvrières se trouvent bien de leur genre de vie et prennent en amitié l'institution bienfaisante qui s'intéresse à elles. Au reste, leurs ouvrages doivent être distribués, dirigés, inspectés, ce qui demande aussi du temps. Il me paraît, Messieurs, que l'on pourrait placer une leçon sur chaque heure du jour. L'horloge sonnante elle commencerait ; car dans toute institution il faut une scrupuleuse ponctualité, autrement on se relâche sur tout, et jamais les élèves ne s'habituent à cet ordre qui est d'un prix immense pour la vie. Chaque leçon ne se prolongera guère au delà d'un quart d'heure ; son étendue sera fixée d'après les objets, sur le livre ou le cahier de la monitrice. On fera peu à la fois ; mais comme on fera souvent, les résultats ne laisseront pas d'être considérables. Nous aurons d'après l'arrangement actuel sept leçons d'un quart d'heure en hiver ; en été nous en obtiendrons quelques-unes de plus, la lecture et le catéchisme non compris. On pourrait aller plus loin, mais il vaut mieux augmenter dans la suite que d'être peut-être forcé de revenir en arrière.

Occupation des ouvrières. Nos ouvrières sont distribuées dans deux salles. Dans l'une on démêle, on carde, on file la laine ; dans l'autre on fait les ouvrages à l'aiguille et l'on tresse la paille. Toutes deux offrent sous le rapport de l'instruction à établir de grandes disparités, qu'il n'est pas très aisé de faire disparaître. Quelle différence entre les ouvrières de la première salle ? Les unes manient tranquillement la carde ou démêlent la laine du bout des doigts ; les autres font jouer le rouet et le fuseau, toujours en mouvement et toujours étourdies par le bruit de leur instrument.

Vouloir allier l'instruction aux rouets, c'est chose inutile. Il faut donc prendre de deux partis l'un ; laisser les fileuses sans les instruire, ce qui serait dur et injuste ; ou bien leur donner un autre travail au moment des leçons. Il y a entre les rouets et les cardes une proportion à suivre qui est de rigueur : les rouets doivent suffire aux cardes, les cardes doivent suffire aux rouets. Mais la proportion nécessaire peut se retrouver de différentes

manières. Augmentez par exemple le nombre des fileuses, vous pourrez à certaines époques de la journée les faire démêler ou carder, parce qu'il vous faudra une plus grande quantité de matières à filer ; dès lors l'instruction pourra devenir générale et elle se fera mieux dans le silence des rouets, bien que leur bruit uniforme n'empêche pas les leçons.

C'est par la *salle de filature* que débutent les jeunes ouvrières ; elle est donc destinée aux éléments de l'instruction, comme la salle de couture est destinée à ses développements par la graduation même du travail et de l'âge ; mais dans cette salle on a placé les enfants qui *tressent la paille* ; ils y forment un groupe séparé sous les yeux d'une maîtresse particulière. En cela on a consulté la place et le genre de travail. Dans le voisinage de la laine, la paille perdrait de son éclat. Il paraît qu'il faudra se réconcilier avec ce dérangement de l'échelle progressive, mettre le premier degré de l'instruction dans la *salle de couture*, autour de la table des tresseuses, placer le second dans celle de la *laine*, et revenir ensuite dans la première pour y terminer l'enseignement chez les couturières. Nous y aurons de la sorte deux espèces de leçons qui ne se gêneront point parce qu'elles seront successives. Pendant l'instruction des petites filles, les grandes seront tenues au silence, hors ce qu'exigera la direction du travail, et elles pourront avec avantage répéter de la pensée les premiers éléments. C'est ainsi, Messieurs, que j'ai cru pouvoir aplanir les difficultés qui m'avaient d'abord tenu en suspens.

Le cercle des *petites tresseuses de paille* est tout formé pour l'enseignement mutuel. Elles sont assises autour d'une table ronde ; elles s'entendent toutes et chacune, lorsque son tour arrive, peut placer sa réponse ou redresser une voisine qui se serait trompée. Il n'y a que le déplacement qui ne puisse pas avoir lieu ; mais aussi n'est-il pas nécessaire à l'émulation.

Les *couturières* environnent deux tables et forment une ligne séparée le long d'une troisième. Cette disposition n'est pas favorable à l'enseignement mutuel ; mais elle peut être changée, bien que pour la couture il faille rechercher le grand jour. Je voudrais d'abord supprimer cette ligne qui ne saurait entrer commodément dans un cercle. Je mettrais une allonge à chacune des deux tables et j'établirais une communication, afin que la ligne, quoique irrégulière, retournât sur elle-même et que, par le voisinage, chaque ouvrière fût avertie du moment où elle doit parler. Nous devons éviter soigneusement toute interruption, de peur que l'incertitude ne fasse lever les yeux, ou force la monitrice à un appel nominal que l'oreille sans doute peut régler, quand on est habitué à s'entendre, mais qui l'exposerait à violer le principe de la combinaison.

Si nous ne remettons pas l'instruction aux maîtresses du travail, nous la soumettons cependant à leur surveillance et à leur direction, et nous voulons qu'elles en deviennent responsables envers le Comité des Dames. Dans tout établissement, il ne faut qu'une seule et même autorité, autrement il n'y

a que négligence et désordre. Il faut d'ailleurs intéresser ces maîtresses au succès des leçons : c'est le seul moyen de s'assurer de leur régularité, comme de prévenir ou d'étouffer les petits différends qui pourraient naître entre les ouvrières au sujet de l'instruction.

Nous ne voudrions point transformer les maîtresses en institutrices, lors même qu'elles auraient les connaissances nécessaires et qu'elles n'envisageraient pas cette fonction noble comme un surcroît de peines et un titre à une augmentation de salaire. Nos jeunes filles instruiront volontiers nos compagnes et elles y trouveront autant de plaisir que des personnes plus âgées pourraient y trouver de dégoût. L'enfant montre avec joie ce qu'il sait ; ce n'est pas ostentation, c'est sentiment de foi et envie d'obliger. N'est-ce pas d'ailleurs en instruisant qu'on s'instruit le mieux ? Nous pensons aussi à la perpétuité de l'enseignement, et il se conservera si vous le remettez aux élèves dont les générations se croisent, pour ainsi dire, à l'établissement, et ne laissent jamais de vides. Sous ce rapport de la perpétuité, nous n'aurons pas une seule monitrice par cercle, mais plusieurs. L'une sera en chef, les autres en second, et celles-ci, après des essais préalables, suppléeront la première en cas d'absence ou de départ.

La place de monitrice, comme place de confiance et de distinction, sera en même temps la récompense d'un travail assidu et d'une conduite édifiante, et c'est ainsi que nous rattacherons leur emploi au double but que se propose l'institution. Les monitrices seront autant de modèles placés sous les yeux des ouvrières pour exciter en elles une noble émulation.

Vous comprenez, Messieurs, que sans penser à renvoyer les maîtresses qui donnent présentement leurs soins à l'établissement, je désire les remplacer un jour par des élèves de la maison. Formées dès leur tendre jeunesse à l'enseignement comme au travail, elles seront plus propres à remplir toutes leurs obligations. Il est un âge où l'on se fait difficilement à de nouvelles choses ; on aimerait plutôt les écarter, quoique au fond on ne puisse leur contester du mérite. L'homme ne devrait être qu'à la vérité et au bien ; mais le bien et la vérité qu'il n'a pas su trouver blessent quelques fois son amour-propre.

L'enseignement mutuel, Messieurs, une fois qu'il sera bien établi à la fabrique, nous dispensera de prendre un maître de lecture étranger ; car pourquoi les monitrices ne montreraient-elles pas cette partie de l'instruction comme toutes les autres ? Ce sera un rouage de moins et une économie de plus. Je ne parle pas simplement d'une épargne pécuniaire — nous ne voulons pas mettre l'éducation de notre jeunesse au rabais —, mais d'une épargne considérable de temps : l'instruction mutuelle abrège le travail en le multipliant, et l'on peut à son aide obtenir en une demi-heure un résultat qu'une heure entière ne vous donnerait pas dans la méthode ordinaire. En général, les propositions tendent à faire exister l'établissement par lui-même, en mettant à profit toutes les ressources qu'il recèle.

On a remarqué une mauvaise habitude dans nos ouvrières, celle — non pas de causer en travaillant, car qui voudrait les condamner à un silence perpétuel ? — de ne guère savoir s'entretenir sans quitter l'ouvrage des yeux et des mains. Ceci, Messieurs, tient à la nature. Le son arrive à l'oreille et de suite les yeux cherchent machinalement l'endroit d'où le son est parti. Adressez-vous la parole à quelqu'un ? Vous vous tournez vers lui pour la lui porter au-devant, et il semblerait même pour la lui faire lire sur une physionomie pleine d'expression qui rend la pensée, qui lui sert d'interprète et qui la fait même deviner avant que la parole ait été prononcée. Cependant ce mouvement, quelque naturel qu'il soit, doit être réprimé dans nos ouvrières, parce qu'elles doivent travailler et que, si on leur laissait prendre un si mauvais pli, elles seraient dans la suite désœuvrées en proportion du besoin qu'elles auraient de parler ou d'entendre.

Il faut, sans doute, opérer directement l'utile réforme. Les moyens sont : la défense de causer pour toute ouvrière qui suspend son travail ; puis, au besoin, la retenue ou la diminution du salaire. L'enseignement fournira une nouvelle ressource et ce serait un beau triomphe pour lui, s'il pouvait remédier à ce mal.

Cependant quelle apparence qu'il y réussisse ? L'enseignement que nous voulons introduire amène un enchaînement continu de pensées. Toujours on interroge et toujours on répond, et la monitrice surtout, chargée de diriger et de reprendre, doit être sans cesse tentée de suivre des yeux les maximes, les nombres, le sujet en un mot qu'elle met en circulation. Mais ne nous méfions point de l'empire de la volonté, de la force de l'habitude. Il est sûr que l'oreille peut guider et la monitrice et les élèves dans tous les exercices proposés. Un aveugle peut les suivre, comme je le dirai bientôt, et il ne s'agit que de faire sortir de l'enseignement même cette volonté et cette habitude qui doivent contenir les mouvements irréfléchis de la nature.

Nos ouvrières sont avides de l'instruction et l'on ranimerait ce goût, s'il pouvait se perdre, dès le moment qu'il ne serait permis de causer que pour s'instruire. Eh bien ! le moyen est trouvé ; le voici : on interdira la leçon à toute ouvrière qui, avertie deux, trois fois, aura levé les yeux pour interroger ou répondre. Cette espèce d'excommunication produira une honte salutaire ; elle mortifiera la démangeaison de parler si naturelle à nos jeunes filles, et elle intéressera encore à nos vœux l'ardente envie de s'instruire, dont elles nous ont donné la preuve touchante.

Enfin, Messieurs, nous alimenterons cette même envie ; elle est si belle et si utile dans la jeunesse et à tout âge ! Tous les ans on donne des prix à nos pauvres filles ; désormais nous les ferons dépendre en partie du progrès et surtout de l'application à l'étude.

Il ne sera point nécessaire de se mettre en frais sur ce point. L'instruction elle-même avec ses variétés est attrayante pour de jeunes personnes, con-

damnées à un travail sédentaire et uniforme, qui ne fournit rien à la pensée. Au reste, l'enseignement mutuel fait jouer un puissant ressort de la nature humaine, *l'émulation*, et où elle se trouve il n'est pas besoin de se mettre en peine des récompenses. Arriver à la dignité de monitrice sera le terme que se proposeront les ouvrières qui se sentent quelque capacité. C'est un poste de confiance et la jeunesse même est jalouse de l'obtenir. Comme notre principe est de combiner rigoureusement l'instruction avec le travail, le choix des monitrices ne reposera pas uniquement sur la vivacité de l'esprit et les progrès dans les études, mais il sera essentiellement subordonné à notre pensée première. L'ouvrière la plus instruite ne sera appelée à instruire ses compagnes que pour autant qu'elle aura appris à faire marcher d'un pas égal les ouvrages et les leçons.

Cependant si nous ne demandons pas de prix particuliers pour les études, nous désirons les favoriser d'une autre manière pour les compléter. Nous avons remis aux exercices domestiques le tracé des lettres et le calcul chiffré ; que serait-ce si, pour récompenser les ouvrières les plus studieuses sous tous les rapports, l'établissement leur prêtait une ardoise et quelques modèles, pour leur donner après cela quelques feuilles de papier et quelques plumes ? La dépense serait très modique, l'enseignement deviendrait parfait ; nos filles auraient une occupation honnête et utile pour leurs moments de loisirs, et nous obtiendrions un moyen de plus pour activer les ouvrages comme les études de la fabrique. Il est entendu que par une mesure opposée l'on retirerait ardoise, plume et papier des mains de l'ouvrière qui se négligerait dans les exercices communs. On les lui rendrait ensuite dès qu'elle aurait fait preuve d'amendement. C'est ainsi que toutes les parties réglementaires se soutiendront mutuellement pour le profit de la grande combinaison que nous avons en vue.

J'ai fini, Messieurs, les détails de mon projet. Je suis descendu quelques fois jusqu'aux minuties ; mais j'ai cru qu'elles vous serviraient dans le jugement que vous allez porter. Un simple projet peut rester dans les obscures généralités de l'abstraction. Ce sera, si vous le voulez, une riante illusion ; peu importe, tant qu'il ne s'agit pas d'exécuter. Mais un plan que l'on se propose, comme une règle à suivre, doit être calculé sur les plus petites circonstances et se vérifier sur elles.

Ce que je dois encore vous dire des essais que l'on a tentés jusqu'à ce jour prouvera du reste que de l'idée à la pratique il y a une distance bien grande. Je serai court.

II

C'est en septembre dernier que les Dames du Comité de bienfaisance conçurent la pensée d'étendre les études de nos ouvrières et de les perfectionner. Le nombre croissant des jeunes filles et la nécessité d'admettre des enfants qui n'avaient fréquenté aucune école ou que le besoin avait

sorties avant le temps, devaient amener ce résultat. Je vis donc l'établissement pour la première fois. J'examinai le local, les ouvrages et leur distribution ; les personnes encore, leur âge, leur tenue, leur physionomie ; et persuadé à l'avance de la possibilité de combiner les études avec le travail, je cherchai les moyens de réaliser dans ce lieu intéressant la pensée dont j'étais occupé depuis longtemps. J'avais résolu de commencer par quelques essais préliminaires, afin d'obtenir de l'expérience quelques données positives et marcher ensuite plus sûrement sous sa conduite. On essaya au mois de novembre dans la salle de couture ; les Dames étaient présentes avec tout l'empressement et toute la sollicitude du cœur maternel — elles virent —, et nous fûmes tous convaincus que la combinaison pouvait se faire.

Les ouvrières récitèrent à la ronde et en travaillant le catéchisme du diocèse. Elles apprirent de mémoire et sans se déranger quelques maximes de la Bible, qui furent ensuite orthographiées de vive voix, comme dans les cercles des écoles britanniques. On fit aussi un essai de calcul d'après la méthode indiquée plus haut. Les exercices s'interrompaient parfois là où la courbe était coupée et où l'instruction devait passer d'un groupe à l'autre. Quelques ouvrières répondaient sans lever les yeux et sans suspendre leur travail ; d'autres, au contraire, cessaient de travailler dès qu'il fallait dire un mot ; celles surtout qui placées à quelque extrémité de la ligne rompue étaient dans l'inquiétude de savoir quand leur tour arriverait. Je ne tins aucun compte de ces irrégularités ; la cause était évidente et l'effet pouvait être détruit en rangeant mieux les ouvrières. Celles qui levaient les yeux sans nécessité me firent penser à une mauvaise habitude antérieure et, puisque le vice n'était pas général, je conclus qu'on pouvait le corriger.

Je vous ai dit, Messieurs, que dans la même salle, il se trouve une table ronde, bordée d'enfants qui font le premier apprentissage du travail ; c'est la table des petites tresseuses de paille. On ne croyait pas qu'il fût nécessaire d'y faire des essais, pour savoir à quoi s'en tenir sur la possibilité d'exécuter le projet. Mais ces petites étaient attentives à l'instruction des couturières. On lisait sur leurs figures l'envie de faire preuve de bonne volonté, et c'eût été leur faire du chagrin que de ne pas étendre l'essai jusqu'à elles. On essaya ; elles s'en tirèrent fort bien, beaucoup mieux, il faut le dire, que les grandes filles occupées à la couture. Elles avaient pour elles leur disposition circulaire, autour d'une seule et même table ; mais en revanche on voyait qu'elles étaient plus appliquées au travail et qu'elles n'avaient pas encore contracté la mauvaise habitude de cesser le travail pour jaser. Elles reçurent l'éloge qu'elles méritaient, et j'emportai de chez elles l'entière conviction que nos ouvrières sauraient allier l'instruction mutuelle aux ouvrages, dès qu'elles sauraient mieux travailler.

Le désir de l'instruction était sensible partout. Il s'est même prononcé d'une manière si décidée que, dès le lendemain, sans avoir reçu d'ordre, sans savoir positivement ce qu'il y avait à faire, toutes, grandes et petites,

se portèrent de leur mouvement à imiter ce qui avait été fait la veille. Des monitrices se mirent en avant ; c'étaient les jeunes personnes que l'on avait employées un moment pour la répétition. Elles crurent que l'enseignement leur était dévolu et personne n'imagina de se raidir contre une autorité qui s'élevait pour le bien général. S'agit-il, Messieurs, de recevoir un bienfait, on ne va pas entamer une discussion sur le droit.

Cet empressement des ouvrières, qui semblait devoir favoriser l'exécution du projet, devint un obstacle momentané. Le plan n'était qu'ébauché et, loin d'avoir obtenu l'assentiment du Comité des Dames, il ne leur avait pas même été soumis. On voulait encore recueillir des renseignements plus précis ; répéter et étendre les expériences avant d'entrer dans la partie réglementaire, que l'on avait à peine touchée. Celle-ci ne pouvait se faire sans le concours des maîtresses, puisque l'exécution devait naturellement leur être remise et qu'elles en étaient les garants naturels. Bien loin de les avoir consultées, on ne leur avait rien dit, parce qu'il s'agissait seulement d'épreuves préliminaires qui devaient mettre à même de dire quelque chose. Elles se méprirent donc sur les intentions, et voyant que les ouvrières se livraient aux nouveaux exercices indépendamment de leur autorité, elles en eurent du mécontentement. Ce n'est pas l'amour-propre seulement qui fut blessé, mais encore le sentiment de l'ordre.

Une circonstance acheva de discréditer dans leur esprit les études nouvelles. Tout occupées de leurs leçons, les ouvrières se relâchaient dans leur travail et l'on dit — avec l'exagération du dépit — que depuis l'introduction de la méthode, les ouvrages n'étaient plus rien. Sans doute qu'ils durent souffrir du zèle indiscret qui emportait les écolières avec d'autant plus de désordre que rien n'avait été réglé. Mais il fallait remonter plus haut. Depuis longtemps nos jeunes filles avaient pris l'habitude d'entretenir une conversation animée et bruyante, et de laisser là le travail pour se regarder en parlant. Ce vice devait reparaître dans l'enseignement mutuel. La monitrice levait les yeux pour interroger ; les élèves pour répondre en faisant de même, et les leçons qui déplaisaient eurent l'air de produire un défaut qu'elles avaient trouvé. En vérité, si les ouvrières avaient su travailler et converser à la fois, elles auraient su s'instruire sans quitter leur ouvrage. Il est constant, Messieurs, que le travail uniforme des doigts écarte, en fixant les yeux, les distractions les plus nombreuses et les plus grandes ; dès lors, il ouvre d'autant mieux l'oreille à l'instruction, il donne à l'esprit la liberté et l'invite à réfléchir sur ce qu'il entend. Une considération de ce genre était au-dessus de la portée des maîtresses, et d'ailleurs la prévention avait décidé.

Les choses étant ainsi, on ne pouvait que préparer de loin l'exécution du projet. Une personne essentielle à consulter et à intéresser à l'amélioration désirée était l'intendante de l'établissement. Personne mieux qu'elle ne pouvait apprécier l'idée que l'on avait conçue ; personne n'était plus à même de ramener, par la douce persuasion, l'esprit égaré des maîtresses ;

personne encore n'était placée comme elle pour diriger en chef et surveiller l'instruction que l'on allait introduire. On s'entendit donc avec cette femme de mérite, et toutes les mesures à prendre furent arrêtées avec elle. C'est de ce moment, Messieurs, qu'il faut dater la combinaison de l'instruction et des ouvrages dans notre Fabrique de bienfaisance : c'est Noël 1816.

Le rôle échu à l'intendante était de dissiper les préventions des maîtresses ; de leur faire comprendre petit à petit les intentions que l'on avait et de les leur faire goûter. Elle devait encore faire inculquer aux ouvrières que les études n'iraient point sans le travail, et que le bienfait de l'instruction serait le prix d'une plus grande application à tous les ouvrages.

Ce rôle fut rempli avec autant de succès que d'intelligence.

On convint d'un autre côté que le projet ne serait mis que peu à peu en exécution, et que l'on ne s'occuperait provisoirement que de la salle de couture. Outre le catéchisme, il ne devait y avoir au premier abord qu'une seule leçon, celle des maximes saintes, avec l'épellation par cœur. Une jeune personne, héritière de la commisération et de la bienfaisance de ses parents, se chargea d'aller chaque jour faire les fonctions de monitrice et d'habituer les ouvrières à suivre leurs leçons sans quitter le travail. Elle y mit toute la fermeté de son caractère et toute la bonté de son cœur.

Le catéchiste vint encore seconder nos intentions. Entraîné par l'erreur commune, il pensait que pour entendre ses applications les filles devaient suspendre l'ouvrage. On s'expliqua avec lui ; il comprit qu'il avait tort, et dès ce moment il commença à exiger ce qu'il avait trouvé mauvais.

Cette combinaison de quelques leçons avec le travail produisit un beau résultat, pour en produire de plus beaux encore. Forcées de fixer leurs regards sur leur ouvrage pendant qu'elles s'instruisaient, les ouvrières apprirent à converser sans lever les yeux. C'est-à-dire que l'instruction corrigea en partie le défaut qui avait pensé l'exclure, et que les ouvrages trouvèrent leur compte là où l'on supposait qu'ils devaient perdre irrévocablement. La théorie fut donc pleinement justifiée ; elle n'avait pas été forgée à plaisir.

Les maîtresses, Messieurs, achevèrent de se convaincre qu'il s'agissait de donner un nouveau degré de perfection à l'établissement qui leur tient à cœur ; elles y mirent de l'intérêt. Aujourd'hui ce sont elles qui, sans avoir reçu d'ordre du Comité des Dames et sans direction, avertissent les ouvrières des moments convenables à l'enseignement mutuel. Il est même digne de remarque que la plus ancienne, qui paraissait devoir être peu favorable à l'instruction parce qu'elle n'en a pas reçu dans sa jeunesse, témoigne du zèle pour les leçons et qu'elle y prend toute la part qu'elle peut y prendre. Elle s'avise quelquefois de dire ce qu'elle a retenu.

Une chose m'a causé une surprise bien agréable il y a quelques jours. J'ai assisté à une répétition d'Histoire sainte. La monitrice avait devant elle le livre ouvert, qu'elle regardait furtivement pour s'assurer de la suite des demandes. Son travail n'en souffrait point. Les couturières étaient, comme

je l'ai dit, plutôt répandues qu'alignées, et cependant chacune répondait à son tour, sans appel nominal et sans interruption. Les yeux étaient attachés à l'ouvrage ; l'oreille seule habituée à distinguer les voix marquait le moment où chacune devait parler. J'avais bien pensé que la chose était possible, mais je n'aurais jamais osé m'y fier. Il y a plus, Messieurs, que ce que je viens de dire. Loin des couturières, dans le fond de la salle, travaille à son rouet la pauvre aveugle. On la dirait retranchée de la société humaine. Cependant son oreille la place au milieu des grandes filles, elle en suit les leçons, et vous l'entendez placer son mot, dès que son tour est venu : on dirait que c'est un écho lointain qui renvoie quelques paroles.

Il est donc temps, Messieurs, de mettre la règle à la place de nos essais et je me dispose de l'offrir au Comité des Dames. Cependant, j'ai cru devoir à l'avance vous en soumettre les principes raisonnés ; parce que si d'un côté j'ai lieu de croire que la vérité et le bien n'ont pas tout à fait échappé à mes recherches, vous trouverez, sans doute, à perfectionner ce que j'ai pu entrevoir. Un projet que vous aurez revu aura plus de mérite ; je le présenterai avec plus de confiance aux Dames qui l'attendent, et elles-mêmes, trop modestes pour s'en rapporter à leurs lumières, aimeront à s'étayer de votre suffrage.

Je demande, Messieurs, que, d'après le changement fait à notre règlement, la classe de morale et d'éducation veuille examiner de près le mémoire que je termine, et vous soumette ses observations à la prochaine séance. Je la prie d'être bien convaincue que les contradictions mêmes me seront agréables. Elles me prouveront que l'on n'aura consulté que le bien de nos pauvres ouvrières, et moi aussi, Messieurs, je ne consulterai pas autre chose.

Fribourg, le 24 janvier 1817.

GRÉGOIRE GIRARD,

Rapporteur de la classe de morale et d'éducation.

Projet d'un Règlement pour les écoles du canton de Fribourg ¹

Tel que je l'ai rédigé sur le projet que Monseigneur l'Evêque avait fait lui-même et qu'il m'avait remis pour le retoucher. Les grands changements ont d'abord été convenus de vive voix. Puis Monseigneur, m'ayant appelé, m'a fait changer quelques légers passages de mon manuscrit en sa présence. Il les avait portés sur une note...

Quod munus reipublicae offerre majus meliusve possumus quam si docemus atque erudimus juventutem his praesertim moribus atque temporibus, quibus ita prolapsa ut omnium apibus refrænanda ac coercenda sit.

Cic. II. De Divin. I.

Nescio prorsus si quidquam majus esse possit, quam parvulorum animas — partem non indignam horti ecclesiastici — quasi plantare ac et rigare.

*Gerson : Tract. de parv.
ad Christ. trahend.*

¹ Le règlement des écoles promulgué par un arrêté du Conseil d'Etat du 30 juin 1819 entrain en vigueur le jour même où l'on inaugurerait la nouvelle école municipale des garçons, bâtie sur l'initiative et les plans du Père Girard. L'arrêté contenu dans le *Bulletin des lois*, 1818-1821, pp. 102 à 116, comporte 48 articles. Le manuscrit du Musée pédagogique en compte 56, répartis en 26 pages et demie (200 × 167) en plus de la couverture qui contient une annotation de la main du Père Girard, sous le titre, indiquant la part que celui-ci avait eue à l'élaboration du règlement. Un article du projet du Père Girard a été supprimé, quelques autres fondus ensemble, mais le texte est à peu près intégralement le même.

D'autres projets de lois scolaires pour l'enseignement secondaire et supérieur ont été préparés par le Père Girard, à Lucerne, en 1828 et en 1830. Ils sont plus développés et plus complets que celui que nous publions ici, ils sont imprimés dans le *Bulletin des lois* de l'époque, mais les projets originaux du Père Girard n'ont pas été retrouvés.

I. Nombre des écoles et leurs locaux

1

Toute paroisse quelque petite qu'elle soit doit avoir son école.

2

Toute école doit avoir un local en propre, spacieux, clair et bien aéré. Les bâtisses et les réparations nécessaires seront prescrites et surveillées par le Gouvernement.

3

Toute école aura son régent particulier. Cependant tant que les locaux et les honoraires ne seront pas suffisants, on permettra au même maître de soigner deux écoles, jamais trois.

4

Toutes les écoles peu nombreuses et peu éloignées les unes des autres seront réunies au chef-lieu de la paroisse pour n'en former qu'une. Il ne sera permis qu'aux paroisses vastes et peuplées d'avoir plusieurs écoles et les autorités supérieures en détermineront le nombre.

5

Cependant les écoles de filles seront conservées où il y en a. On tâchera même d'en établir ailleurs selon que la population et les ressources le permettront.

6

On ne souffrira point d'institut particulier pour l'enseignement primaire, sauf une permission spéciale.

II. Instruction

7

Fondées sur la religion, les bonnes mœurs, le respect pour l'autorité paternelle, ecclésiastique et civile, les écoles primaires seront autant d'instituts d'éducation.

8

L'instruction religieuse, comme objet principal, se composera de la lettre du catéchisme diocésain, de l'Histoire sainte et de maximes tirées des divines Ecritures. L'autorité ecclésiastique déterminera les livres ou recueils qu'elle jugera convenables.

Les autres objets d'instruction dont quelques-uns tiennent aussi de près à la religion seront : a) la langue, b) la lecture, c) l'écriture, d) l'arithmétique usuelle, soit le calcul appliqué aux besoins communs de la vie et en particulier aux besoins des campagnes.

9

Toutes les parties de l'instruction seront montrées d'après les méthodes perfectionnées et l'enseignement mutuel et simultanément sera la forme générale que l'on introduira.

10

Il sera fait un *Manuel des écoles rurales du canton*, qui tracera avec exactitude et précision l'organisation à établir dans les écoles, la police à observer, l'ordre et la forme de toutes les leçons et de tous les exercices. Ce manuel sera mis entre les mains des régents, des révérends curés et autres personnes chargées de la surveillance des écoles.

11

Les garçons qui ont de l'oreille et de la voix recevront périodiquement des leçons de plain-chant. On leur apprendra à lire le latin et à servir la messe.

12

Dans les écoles de filles, qui dans la suite ne devront être confiées qu'à des personnes du sexe, on combinera les ouvrages avec l'instruction.

13

Toute école à la campagne se divisera en deux, savoir en école journalière destinée à l'enfance, et en école périodique ou de répétition destinée aux adolescents qui partagent déjà les travaux paternels, et qui ont terminé les cours de l'école journalière.

14

Les deux sexes ne pourront jamais être réunis dans l'école de répétition. Ils y viendront séparément.

III. Leçons, vacances, prix

15

L'école journalière se tiendra deux fois le jour, et chaque leçon durera deux heures et demie.

16

Chaque semaine, sur laquelle il ne tombe point de fête, il y aura un jour de vacances.

17

Le maximum des vacances annuelles est fixé à huit semaines, que l'on partagera d'après les localités et l'exigence des travaux de la campagne.

18

L'école de répétition se réunira principalement dans la saison morte, sur les jours où l'école journalière aura congé. Elle se rassemblera encore aux jours saints pour répéter le catéchisme et d'autres parties de l'instruction religieuse, toutefois sans déranger les exercices de piété établis en différentes paroisses.

19

Il sera loisible aux révérends curés et à leurs représentants d'appeler les élèves de chaque école au catéchisme, selon qu'ils le jugeront convenable, et l'on s'en rapportera là-dessus à leur sagesse, à leur zèle et à leur discrétion.

20

Avant les vacances d'automne, il y aura un examen général et public auquel assisteront d'office le révérend curé, le syndic et tout au moins une partie du conseil de paroisse. On y lira les noms des élèves d'après l'ordre de doctrine.

21

Les paroisses seront invitées à distribuer quelques prix en ce jour solennel. Les prix seront choisis par le révérend curé dans le nombre des livres que le Chef du diocèse jugera propres à être mis entre les mains de la jeunesse.

22

Le jour de Saint-Grégoire le Grand, patron des écoles primaires, tous les élèves iront à l'église entendre la messe, ce qui d'ailleurs aura lieu,

autant que possible, les jours de classe ; dans la fête prémentionnée, les révérends curés adresseront aux enfants un mot d'exhortation.

IV. Ecoles modèles

23

Les écoles qui auront les meilleurs régents et où l'instruction mutuelle, ainsi que les méthodes perfectionnées, auront été le plus promptement et le plus parfaitement mises en pratique, recevront le titre d'écoles modèles avec une patente qui sera affichée dans le local des leçons. Ces écoles auront exclusivement le droit d'admettre les élèves qui ressortent, par le domicile de leurs parents, de quelque autre école.

24

On fera en sorte qu'il se trouve dans chaque arrondissement quelques écoles modèles.

25

Les régents actuels seront tenus de suivre, pendant un temps qui sera déterminé selon le besoin, les exercices de l'une des écoles modèles, afin de pouvoir copier chez eux ce qu'ils auront vu et pratiqué ailleurs. On leur accordera pour cela une indemnité sur les fonds publics destinés aux écoles.

Dès l'établissement des écoles modèles, nul ne sera admis aux fonctions d'instituteur qu'il n'ait fait préalablement ses preuves dans quelqu'un de ces établissements.

26

Les régents des écoles modèles qui se distingueront soit par la régularité de l'enseignement et de la police, soit en formant de bons instituteurs, recevront une prime du Gouvernement.

27

La qualité d'école modèle n'est point inhérente à un lieu de préférence à un autre. Elle se perd comme elle se gagne. En cas de relâchement, la patente est retirée avec le titre, et l'école modèle se transporte ailleurs dans l'arrondissement.

V. Fréquentation de l'école

28

Toute paroisse ou commune sera tenue de pourvoir à ce que tous les enfants qui l'habitent, communiers ou étrangers, reçoivent l'instruction primaire dès l'âge de sept ans commencés, à moins que des infirmités de corps ou d'esprit, qu'il faudra constater, ne demandent un délai. Si les infirmités deviennent permanentes, le curé et les autorités paroissiales délivreront aux enfants un certificat de dispense. Ce certificat emportera de droit l'inhabilité à tout emploi public.

29

Les autorités paroissiales de concert avec le révérend curé pourront, quoique difficilement, dispenser de l'école publique les enfants que l'on voudrait instruire à la maison. Mais il faudra constater les moyens domestiques d'éducation. La dispense sera toujours révoicable. Les élèves seront tenus de se faire examiner quatre fois l'an à l'école par le révérend curé et le régent. Ils devront au surplus paraître à l'examen annuel et à la distribution des prix sans pouvoir en obtenir. Les parents d'ailleurs ne seront pas moins tenus de contribuer selon leur fortune à l'entretien de l'école publique.

30

Les parents qui voudront envoyer leurs enfants à l'une des écoles modèles devront obtenir l'agrément du révérend curé et des autorités paroissiales, ils fourniront cependant leur quote-part pour l'école du lieu.

31

Tous ceux qui ont des enfants à leur charge en âge de fréquenter l'école sont responsables de l'exactitude des élèves. En cas de négligence, ils seront d'abord mis à l'amende d'après le nombre des absences qui seront consignées jour pour jour dans les registres de l'école et vérifiées par le curé et le syndic. L'amende entrera dans le fonds de l'école pour être capitalisée. Elle sera retirée par les autorités. Le curé usera de toute l'influence de son ministère pour amener les parents et les élèves à l'exactitude. Si les amendes ne peuvent pas être retirées, ou si elles sont infructueuses, les autorités emploieront d'autres moyens correctifs.

32

Dès que les élèves auront fait des progrès suffisants dans la dernière classe de l'école journalière, sur tous les rapports et surtout sous celui de

l'instruction religieuse, ils subiront un examen en présence du révérend curé et du syndic, et si ceux-ci jugent d'un commun accord qu'ils ont saisi l'instruction primaire, ils seront émancipés de l'école des petits.

33

Dès lors, ils passeront dans l'école de répétition, et la fréquenteront ainsi que les catéchismes jusqu'à l'âge de 18 ans. C'est alors que le syndic et le curé leur délivreront un certificat de cours complet d'école sans lequel on ne pourra occuper aucun emploi. Le terme de la remise du certificat pourra être reculé à raison de la négligence que l'on aura mise à fréquenter les répétitions et le catéchisme.

34

Seront exemptés de l'école de répétition tous ceux qui, de l'école journalière, voudront passer soit à l'étude du latin, soit aux écoles secondaires des villes.

VI. Entretien des écoles

35

Les honoraires du régent, l'établissement et les réparations du local de l'école, son matériel indispensable, sont à la charge de la paroisse ou des communes qui dans une paroisse obtiendront une école particulière.

36

Si les biens communaux et les fondations ne suffisent pas, il se fera une cotisation en proportion des fortunes dont ne seront pas exemptés les particuliers qui n'ont point d'enfants, tous ayant intérêt à ce que la génération naissante soit bien élevée. L'usage d'exiger une rétribution des enfants qui fréquentent l'école sera par là même aboli.

37

Le traitement du régent ne devra pas être au-dessous de ce que coûte l'honnête entretien d'un homme vivant à la campagne. On fera entrer dans le traitement une habitation décente, un jardin, une chenevière et le bois nécessaire à l'affouage d'un particulier. Le Gouvernement fixera le minimum de la pension des régents. Elle leur sera régulièrement fournie par les autorités locales, qui se chargeront de recueillir le produit des cotisations, s'il en est. Les régents ne feront plus l'humiliante quête des comestibles.

Les noms des fondateurs ou bienfaiteurs des écoles seront portés sur un tableau qui sera suspendu à l'école. Tous les ans, à l'examen général, on en fera la lecture et les élèves iront en corps, à l'église, prier Dieu pour ceux qui leur auront ménagé le bienfait de l'instruction.

Comme les amendes pour négligence, les donations, quelque peu considérables qu'elles soient, seront capitalisées.

Les fonds des écoles seront administrés par qui de droit, sous la plus sévère responsabilité, et les révérends curés prendront connaissance de l'administration, attendu qu'ils doivent veiller à ce que des fonds attachés à l'éducation religieuse ne se détériorent pas.

Par raison d'économie et pour la régularité des leçons, les matériaux d'écriture seront fournis aux élèves par l'école contre une finance qu'ils payeront chaque mois. Les commissions des pauvres payeront pour les élèves portés sur leur liste.

VII. Régents

Les personnes des deux sexes qui désirent se vouer à l'instruction primaire doivent : a) savoir tout ce qu'elles auront à apprendre à la jeunesse ; b) avoir le talent d'enseigner avec la patience et la douceur nécessaires aux instituteurs de l'enfance ; c) être laborieux, économes et rangés ; d) avoir les mœurs irréprochables et pouvoir prouver leur exactitude à suivre les exercices de la religion. Dans le cas où elles seraient mariées, la preuve de bonne vie, conduite et mœurs, devra pouvoir s'étendre à la femme si c'est un homme, et au mari si c'est une femme.

Dès l'établissement des écoles modèles, tout candidat devra préalablement y faire les fonctions de moniteur dans tous les degrés et dans toutes les parties, puis de moniteur général. Il ne pourra être admis aux épreuves qu'après avoir exhibé un certificat de bonne conduite pour lui et les siens de la part du curé et du syndic de la paroisse, ou des paroisses où il aura habité depuis trois ans : l'exhibition se fera au curé et au syndic où l'école modèle est sise.

On désignera quelques écoles de filles dans le canton pour servir de modèle et de noviciat aux institutrices.

43

Le cours normal étant fini, le curé et le syndic en seront prévenus par le régent. Ils se rendront à l'école pour y voir fonctionner le candidat, et s'il s'acquitte bien de son devoir sous tous les rapports, ils lui remettront un brevet de capacité, auquel le régent apposera aussi sa signature.

44

Les réidences vacantes seront annoncées six semaines avant la repourvue dans la *Feuille officielle* du canton ; dans le courant des trois premières, les aspirants se présenteront à l'Evêché munis du brevet de capacité et des certificats ci-dessus. Ces derniers devront être revus par le curé et le syndic du lieu où le candidat se sera arrêté depuis ses épreuves.

Là-dessus l'autorité ecclésiastique supérieure, après les enquêtes qu'elle jugera convenables, remettra au candidat un permis d'enseigner. Ce permis sera de rigueur, et personne ne pourra être mis sur les rangs pour la place vacante qu'il ne l'ait obtenu.

45

Le choix entre les aspirants se fera : a) par le conseil de paroisse s'il n'y a qu'une école ; b) par un comité de six pères de famille, présidés par le syndic, s'il y a plus d'une école dans la paroisse ; c) par les fondateurs s'il arrivait qu'une ou plusieurs personnes donnassent des fonds suffisants pour doter une école à la décharge des intéressés.

46

Le candidat choisi sera de suite présenté au conseil d'éducation qui l'approuvera et le patentera s'il le trouve en règle et digne de sa confiance.

47

Cependant, le Conseil d'éducation pourra toujours révoquer l'autorisation qu'il aura donnée, de même aussi l'autorité ecclésiastique supérieure aura toujours le droit de retirer son permis d'enseigner ; dans l'un ou l'autre cas, on se prévient réciproquement pour agir de concert.

Le curé et le syndic peuvent provoquer la révocation, chacun auprès de son supérieur.

VIII. Inspection des écoles

48

Les écoles rurales sont soumises à une double inspection, l'une civile, que recevront les autorités locales ou autre, désignées à cet effet, l'autre ecclésiastique, exercée immédiatement par les révérends curés ou leurs délégués. La première vient aboutir au Conseil d'éducation, l'autre au Chef du diocèse aidé de son conseil.

49

Il y aura dans chaque école quatre registres exactement tenus par le régent :

- 1^o le registre d'inscription où seront portés les noms des élèves avec les mouvements de la classification ;
- 2^o le registre des absences ;
- 3^o le livre des comptes pour les matériaux d'écriture et la finance à fournir par les élèves ;
- 4^o le livre noir ou celui des fautes graves.

Ces registres seront toujours ouverts au curé, au syndic, ainsi qu'à tout autre inspecteur supérieur.

50

Les inspecteurs, quels qu'ils soient, ne peuvent rien changer aux méthodes et au règlement général des écoles, leur devoir étant d'en procurer la meilleure exécution.

51

L'inspection spéciale du curé embrasse l'enseignement religieux dans toutes ses parties, les exercices religieux de l'école, les mœurs des élèves et des régents. Quant au reste, il lui est recommandé d'aider les régents de ses conseils et de leur rappeler, au besoin, les règlements qu'ils pourraient négliger.

Les autorités civiles seconderont le curé dans tout ce qui a rapport à son ministère à l'école soit journalière, soit de répétition.

52

Chaque fois que le conseil de paroisse s'occupera de l'école ou de son régent, le curé sera interrogé et entendu avant toute délibération. Si les besoins de l'école l'exigent et s'il y a urgence, le curé peut demander du syndic la convocation du conseil de paroisse.

53

Le curé et le syndic, ayant convenu le jour, feront chaque mois la visite de l'école, vérifieront les registres et les contrôleront par leurs signatures en apposant la date ; réprimeront les abus qui se seraient introduits contre les règlements. Cependant si le régent était en défaut, il ne sera pas repris devant les enfants.

54

S'il arrivait que le Gouvernement établît des inspecteurs d'écoles autres que les syndics, ces fonctionnaires s'entendront avec les curés et les seconderont.

55

Les inspecteurs civils enverront annuellement au Conseil d'éducation le tableau des écoles placées sous leur surveillance, et les révérends curés en feront de même envers le Chef du diocèse.

56

Les deux autorités entreront en communication directe et suivie pour tout ce qui concerne le bien des écoles, et comme l'Evêque se fera un devoir d'astreindre les ecclésiastiques à se conformer au présent projet et aux développements que l'on conviendra de lui donner, ainsi le Gouvernement usera de tout son pouvoir pour que les révérends curés puissent exercer sur les écoles et leurs régents toute l'influence qui leur est réservée par les présentes dispositions.

Projet de réorganisation de l'instruction publique en 1848 et 1849 ¹

Monsieur le Directeur, ²

La Commission, nommée pour vous présenter ses idées sur la réorganisation de l'instruction publique dans le canton, a terminé hier ses séances. Les membres ont demandé des copies du travail commun, afin que chacun d'eux pût en revoir l'ensemble à loisir et proposer les changements ou additions qu'il jugerait convenable.

Vous verrez, Monsieur le Directeur, que nos propositions sur l'enseignement inférieur sont entrées dans des détails qui, à mon avis, appartiennent plutôt à des règlements d'exécution qu'à la loi. Celle-ci s'en tient aux principes qui restent, tandis que ceux-là en déterminent l'exécution selon les circonstances qui varient.

Notre projet sur l'enseignement supérieur est beaucoup plus réservé. Il ne traite son objet qu'en grand, et tout particulièrement le gymnase, destiné à préparer longuement la jeunesse à l'étude des sciences, surtout au moyen des langues anciennes.

Quant à cette partie, deux systèmes se sont fait entendre dans la Commission ; celui de l'enseignement par classes et celui de l'enseignement par objet. Le premier veut dans chaque classe du gymnase un professeur en titre qui enseigne tout au moins le plus grand nombre des parties assignées à cette division. L'autre n'admet point de semblables professeurs attitrés. Il en a pour les divers objets, et ces professeurs vont les enseigner dans les diverses classes du gymnase et même ailleurs.

Quant à moi, Monsieur le Directeur, je tiens au système de l'ensei-

¹ Le titre est ajouté. Le manuscrit autographe du Musée pédagogique commence directement par la suscription de la lettre. Il est constitué de six pages (340 × 218) écrites en 1848 et de cinq autres pages (251 × 206), écrites en 1849, non reliées.

On a cru jusqu'ici que le projet d'organisation de l'instruction publique établi par le Père Girard en 1848 était perdu.

En réalité, le projet n'a pas été mis au net, mais les parties qui concernent l'enseignement primaire et les études du gymnase et du lycée nous ont été conservées.

Il est possible que les parties concernant les écoles secondaires et l'école normale n'aient pas été composées.

Nous faisons précéder le texte d'une lettre du Père Girard, appartenant au Musée pédagogique, qui traite également de la réorganisation des écoles.

² La lettre est adressée au membre du Conseil d'Etat chargé de la Direction de l'Instruction publique.

gnement par classes dans les gymnases, sans exclure toute modification, et je n'y tiens pas par préjugé, mais par une conviction longuement réfléchie.

Le gouvernement de Lucerne s'est laissé aller à introduire dans son gymnase l'enseignement par objet après 1834. Cette innovation a mal réussi, et a tellement déplu au public qu'en 1841 le Conseil d'Etat s'est vu obligé de rétablir le système par classes. Je ne voudrais pas que chose pareille arrivât chez nous.

Si la loi peut, comme notre projet, faire abstraction de ces deux systèmes, le règlement pour le gymnase ne le peut pas. Dès lors, pour satisfaire à ma mission, j'ai cru devoir développer et motiver le mien. C'est un ouvrage qui demande du temps, puisqu'il s'agit de choisir les livres pour mettre toute cette partie de l'instruction en harmonie. J'y travaille depuis un mois.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer les assurances de ma considération la plus distinguée.

Fribourg, le 15 février 1848.

Votre tout dévoué
GRÉGOIRE GIRARD, Cordelier.

Fribourg, 16 mars 1848.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire passer les observations de M. Meyer, curé de St-Jean, sur le travail de la Commission nommée pour la réorganisation des établissements d'instruction publique dans le canton.

Dès que mes yeux me l'ont permis, je me suis occupé du même travail et, outre les imperfections que j'ai signalées dans ma lettre du mois passé, j'ai trouvé que ce qui a été fait sur les écoles primaires est tout à fait défectueux, bien que l'on y soit entré dans des détails qui ne doivent pas faire partie d'une loi. Celle-ci ne pose que les bases et laisse aux règlements le soin d'en prescrire l'exécution, selon les localités et les circonstances.

Le vice radical que je trouve au projet de la Commission sur les écoles primaires, c'est qu'il ne distingue point les écoles des villes des écoles des campagnes, tandis qu'elles présentent sous bien des rapports des différences très notables, différences qui, de la part du Gouvernement, demanderont des mesures bien différentes.

Le compilateur du projet est parti de la loi du 30 juin 1819 qui n'a été portée que pour les écoles rurales de la partie catholique du canton. Il a ensuite inséré, dans son travail d'exécution, des mesures qui lui ont été ajoutées depuis cette époque. Ce qu'il a cru devoir retrancher entièrement, c'est la part que toutes ces ordonnances font aux curés dans la surveillance et la direction des écoles de leurs paroisses. Je trouve en cela de l'excès et les

excès sont toujours à éviter. Au reste, ce même projet est en cela peu d'accord avec lui-même, puisqu'il établit en principe que l'enseignement religieux est du domaine de l'autorité ecclésiastique.

Ce même projet veut que les élèves soient retenus dans les écoles jusqu'à l'âge de 15 ans accomplis. C'est trop pour tous les garçons indistinctement et, en général, pour les filles qui sont plus précoces et sont appelées à partager les soins du ménage.

Car dans les écoles où les deux sexes sont mêlés (et tel est le plus grand nombre) convient-il d'appeler quelquefois de loin des garçons et des filles de cet âge pour les renvoyer ensemble ?

J'approuve de toute mon âme l'établissement d'une école normale permanente, à côté de l'école moyenne. Ce n'est que par cette mesure que l'on pourra perfectionner les écoles primaires.

Ici les professeurs de l'une peuvent être professeurs de l'autre. Il n'en est pas de même de tous les établissements de l'instruction publique, bien que le projet semble le dire, puisqu'en fixant les heures de leçons que doit donner chaque professeur, il les fait indistinctement voyager de l'un à l'autre.

Cette fusion ne ressemble-t-elle pas à une confusion ?

Quant aux établissements de l'instruction supérieure ou secondaire, au Gymnase et au Lycée, j'ai déjà eu l'honneur de vous déclarer, Monsieur le Directeur, que les généralités où la Commission est restée ne me contentent pas.

Pour remplir ma mission comme je l'ai comprise, je me suis occupé des principaux détails d'exécution en commençant par le Gymnase qui prépare les écoliers à l'étude des sciences.

Au sujet du gymnase, j'ai vainement observé qu'en sa qualité d'introduction à l'étude des sciences, il ne se borne pas à l'étude des langues, mais qu'il est chargé de cultiver l'imagination par la poésie, et la raison par les éléments de l'art oratoire. Au reste, nous avons eu longuement un Gymnase français et un Gymnase allemand¹. Il s'agit de les fondre ensemble comme jadis, afin d'y rapprocher les deux populations du canton. J'ai lu à la Commission les mesures à prendre à cet égard ; mais mes propositions n'ont pas été discutées.

Je dois ajouter que dans l'assignation du traitement des professeurs, la Commission a cru que les fonds du collège rapportaient annuellement trente cinq mille francs, tandis qu'ils ne produisent à présent que vingt

¹ Il y avait au collège un Gymnase allemand. Les élèves, beaucoup moins nombreux, n'occupaient que trois appartements. Dans chacun d'eux se réunissaient deux classes et les deux classes n'avaient qu'un seul professeur. Cette séparation est sans doute due au pensionnat dont la presque totalité des élèves étaient français et suivaient les leçons du collège public. Il fallait donc exclure l'allemand qui ne convenait pas à ces étrangers et dont la présence faisait la loi. Cette mesure a été fâcheuse pour les écoliers du canton et surtout pour les Allemands. Dans l'ancien collège les Français et les Allemands du Gymnase assistaient ensemble aux mêmes leçons que leur donnait un seul et même professeur.

neuf mille. Mes collègues ont eu l'air, comme je l'ai appris depuis, de ne vouloir admettre désormais que des professeurs séculiers dont les besoins vont plus loin que ceux des ecclésiastiques. Le Gouvernement de Lucerne a mis cette idée en exécution après 1835, et par là il a discrédité son Gymnase et favorisé l'appel des Jésuites. Ils ne reviendront plus en Suisse, mais il ne faut pas heurter l'opinion publique et s'exposer à avoir des professeurs tous séculiers.

Veillez, Monsieur le Directeur, agréer les assurances de ma haute considération.

Votre tout dévoué
GRÉGOIRE GIRARD, Cordelier.

TITRE I

Organisation de l'instruction publique

CHAPITRE PREMIER

Etablissements d'instruction publique dans le canton

1

Ces établissements devant répondre aux divers besoins du peuple fribourgeois présentent naturellement trois degrés d'instruction et d'abord l'instruction commune ou inférieure également nécessaire à tous les individus des deux sexes. Elle se donne dans les *écoles primaires* établies dans tout le canton.

2

Au-dessus des *écoles primaires* viennent se placer des *écoles secondaires* à établir dans chaque district pour développer les premières connaissances, puis l'*école moyenne* cantonale qui se trouve déjà au chef-lieu et enfin l'*école normale* destinée à former les instituteurs et les institutrices.

3

Les *écoles savantes ou supérieures* terminent l'instruction publique du canton. Elles ont leur introduction au *Gymnase cantonal* où les élèves, arrivant des *écoles primaires* ou *secondaires*, apprennent les langues classiques ainsi que les éléments de la poésie pour s'initier à l'étude des sciences et de l'art oratoire. Ils passent ensuite au *Lycée* pour y faire d'abord en commun les études philosophiques et ensuite, à leur choix, celles de la théologie ou de la jurisprudence.

4

Et tels sont pour le moment les établissements de l'instruction publique dans le canton. Dès que les circonstances le permettront, on leur ajoutera une *école d'agriculture*, et dès à présent les communes populeuses sont invitées à établir des *salles d'asile* pour y recevoir et former les petits enfants avant leur entrée dans les *écoles primaires*.

5

Si les établissements d'instruction publique ont la noble tâche de développer l'intelligence de la jeunesse, ils doivent être tout autant des instituts d'éducation et s'appliquer à former les cœurs au bien tout en

portant aux esprits les lumières de la vérité. Toujours et partout l'Évangile doit leur être sacré, et ils doivent s'appliquer à graver au fond des âmes les deux grands commandements de l'amour du Père commun et de toute la famille terrestre.

CHAPITRE II

Autorités scolaires supérieures

6

Tous les établissements d'instruction publique sont sous la dépendance du Conseil d'Etat dont l'un des membres est spécialement chargé de les surveiller et de les diriger.

7

Ce directeur de l'instruction publique est le président-né d'une *Commission permanente d'études* qui sera composée :

- 1^o des directeurs des établissements cantonaux et
- 2^o de trois membres pris par le Conseil d'Etat en dehors du personnel enseignant. Ils sont élus pour trois ans mais rééligibles au bout de ce terme. La Commission d'études élit dans son sein un vice-président pour suppléer en son absence le Conseiller d'Etat.

8

Cette Commission est un Corps consultatif qui donne son préavis sur toutes les questions relatives à l'enseignement public, qui désigne les livres à employer et les méthodes à suivre dans toutes les parties de l'enseignement. Enfin elle procède par délégués aux examens des aspirants aux places de professeurs, d'instituteurs et d'institutrices dans les divers établissements de l'instruction publique.

9

Cette Commission a une réunion ordinaire tous les mois et des réunions extraordinaires toutes les fois que le président ou le vice-président le jugent à propos.

10

Elle s'entendra avec l'autorité ecclésiastique sur les leçons et les exercices de religion qui devront avoir lieu dans les divers établissements d'instruction publique et, en particulier, sur les leçons de théologie que donneront les professeurs nommés et salariés par l'Etat.

TITRE II

Ecoles primaires

Article premier : Leur nombre dans le canton

11

Toute commune rurale où se trouve une cinquantaine d'enfants âgés de 7 ans doit avoir son école primaire. Et si le nombre dépasse 70, elle doit en avoir deux, une pour chaque sexe.

12

Un hameau peut avoir son école primaire particulière s'il fournit au delà de douze élèves âgés de 7 ans et qui ne reçoivent pas l'instruction convenable à domicile ou dans quelque institution privée.

13

Il peut aussi, avec l'autorisation supérieure, à certaines conditions, envoyer ses élèves à une école plus rapprochée que n'est celle à laquelle il appartient et qui se trouve à plus d'une demi-lieue de distance.

Article II : Enseignement

14

Les objets d'enseignement dans les écoles primaires sont :

1. Le catéchisme du diocèse et les éléments de l'Histoire sainte, surtout celle du Nouveau Testament.
2. La lecture avec compte rendu de ce qui vient d'être lu.
3. Les éléments de la grammaire.
4. L'écriture avec l'orthographe.
5. Le calcul de tête et par écrit, au moyen de problèmes gradués et pris dans l'usage de la vie.

15

A ces objets obligatoires on fera bien d'ajouter :

1. Quelques exercices de chant.
 2. Les éléments de l'histoire de la Suisse et du canton.
 3. La géographie correspondante.
- Dans les écoles de filles on leur montrera les ouvrages propres à leur sexe ; ce qui pourra se faire tout en continuant d'autres exercices.

16

Toute école doit être partagée en plusieurs divisions progressives dont chacune a sa tâche fixe et les élèves sont promus à une plus relevée dès qu'ils possèdent bien tous les objets qui viennent de les occuper.

17

La pluralité de divisions dans une école nécessite l'emploi de répétiteurs : emploi qui habitue les enfants à se rendre utiles à leurs semblables et qui donne à tout instituteur intelligent le moyen de connaître à fond ses élèves et de corriger les défauts de caractère que dévoilera l'exercice de leurs fonctions.

18

Désormais, comme le demandent l'économie et la régularité des exercices, l'école même fournira à tous ses élèves tous les livres de lecture et tout le matériel d'écriture qui resteront à l'école sous la garde et la responsabilité des instituteurs et des institutrices. Le règlement fixera le mode d'exécution.

Article III

19

Toute commune qui est tenue d'avoir une école primaire doit posséder un local particulier réservé dans la règle uniquement à cet usage ainsi qu'un logement de l'instituteur ou de l'institutrice.

Ce local doit être placé dans un endroit sain et aussi éloigné que possible des auberges et des réunions tumultueuses.

20

Les salles d'écoles doivent être suffisamment spacieuses, bien éclairées et bien aérées. Elles sont chauffées en hiver aux frais des communes qui font préparer et conduire devant la maison tout le bois nécessaire à l'affouage de l'école, ainsi que de l'instituteur ou de l'institutrice.

21

L'entretien de la maison d'école est aussi à la charge de la commune et, si cette maison est jugée défectueuse ou insuffisante par le Conseil d'Etat, la commune est obligée de la réparer ou de lui en substituer une plus nouvelle d'après les plans qui seront approuvés par cette autorité.

Article IV : Leçons aux écoles primaires et leur fréquentation

22

Toute école primaire a lieu deux fois le jour, savoir trois heures le matin et deux dans l'après-midi, à moins que l'on préfère partager les cinq heures en deux portions égales.

22 bis

Chaque semaine il n'y a qu'un jour de congé, à moins qu'il n'y ait dans la même semaine une fête obligatoire. L'instituteur ou l'institutrice ne peuvent donner aucun jour de vacances sans la permission du syndic de la commune, et s'ils sont empêchés de tenir leur école au delà d'une semaine, ils doivent, avec l'agrément du Préfet, se faire remplacer.

23

Le maximum des vacances annuelles est fixé à 16 semaines à répartir par les autorités locales d'après les us et coutumes et les exigences des travaux de la campagne.

24

Pour des raisons légitimes l'instituteur et l'institutrice peuvent exempter leurs élèves de la fréquentation de l'école pendant une semaine. Le syndic peut porter cette dispense à quinze jours ; sans ces dispenses ou de bonnes raisons à fournir par l'élève à sa rentrée à l'école, toute absence est censée illégitime et doit être punie à teneur du règlement.

25

Le règlement fixera les amendes pécuniaires à exiger des parents lorsque les absences illégitimes de leurs enfants peuvent leur être attribuées, mais le produit des amendes doit être uniquement consacré à l'achat des fournitures de l'école.

26

Les élèves qui, à la campagne, n'entrent à l'école qu'à l'âge de 7 ans révolus, doivent dans la règle y rester jusqu'à l'âge de 15 ans. Les jeunes personnes du sexe, qui sont généralement plus précoces, peuvent être émancipées plus tôt d'après leurs progrès, et elles doivent l'être dès l'âge de 13 ans dans les écoles où les deux sexes sont mêlés. Les garçons même qui, après de beaux progrès, veulent passer à une école secondaire ou au Gymnase, peuvent être émancipés de l'école primaire avant l'âge de 15 ans.

Toute émancipation avant le terme ne peut se faire qu'après un examen suffisant en présence de l'inspecteur et de son autorité.

L'enseignement supérieur

Il se composera chez nous :

1. Du Gymnase comme introduction à la science au moyen des études classiques et nécessaires.
2. Du Lycée où l'on enseigne aux étudiants sortis du Gymnase les sciences fondamentales qui sont la philosophie, la physique, l'histoire de l'humanité, puis le christianisme en grand par excellence et sa divinité, et enfin la philologie.
3. La théologie d'un côté et la jurisprudence de l'autre qui toutes deux supposent les études faites au Lycée.

Le Gymnase

A. Son enseignement

1. Il se compose de cinq classes progressives, dont chacune a sa tâche particulière et un professeur en titre chargé du plus grand nombre des leçons comme de la surveillance et de l'éducation de ses élèves.
2. Dans les trois premières classes, les étudiants apprennent premièrement le latin, en traduisant, avec compte rendu sur le fond et l'élocution, des auteurs instructifs par les sujets qu'ils traitent et gradués pour la difficulté de la traduction. A ce travail se rattacheront la géographie ancienne et la connaissance de l'antiquité.
3. Comme la même classe sera formée de Français et d'Allemands, le professeur fera traduire les mêmes morceaux latins dans les deux langues comme avant 1819. Mais dès la seconde classe, les Français seront appelés à traduire en allemand et les Allemands en français.
4. Dans ces trois classes, un professeur donnera des leçons d'allemand aux Français et des leçons de français aux Allemands. Les livres qui serviront à cet enseignement seront également instructifs et gradués.
5. Les leçons de latin, de français et d'allemand commenceront par les paradigmes, d'où l'on passera immédiatement à la traduction qui produira peu à peu une grammaire comparative, la seule *rationnelle* en pareil cas.

6. Les trois premières classes du Gymnase sous le rapport du développement de la jeunesse sont destinées à développer en elle l'intelligence, le sens moral, l'élocution et la mémoire. Les deux suivantes s'entraînant à rendre le même service s'adressent à d'autres facultés. La première des deux est chargée de cultiver l'imagination au moyen de la *poésie*. L'autre cultive le raisonnement au moyen de la *rhétorique*, science qui doit convaincre l'esprit ou émouvoir le cœur. Toutes deux ont le beau en vue. La poésie et la rhétorique seront précédées d'introductions convenables.
7. Dès la quatrième classe commenceront les leçons de la *langue grecque* qui passeront au Lycée avec le latin. On les commencera par les paradigmes et on ira de là à la traduction de livres gradués et instructifs avec double compte rendu.
8. Dès la quatrième classe, la langue ordinaire de l'enseignement sera le français, attendu que les Allemands auront appris à le connaître. Néanmoins, dans ces deux dernières classes, les Français seront appelés à faire des compositions allemandes et les Allemands des compositions françaises.
9. Au Gymnase, il y aura dès la première classe un *enseignement mathématique* gradué qui comprendra l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, etc. La mesure se prendra sur les besoins de la physique. Il y aura là assez de matière pour le développement intellectuel des étudiants.
10. Dans les deux premières classes, on conservera le catéchisme du diocèse et son explication hebdomadaire. Dans les quatre autres on emploiera le catéchisme historique du chanoine Schmid et on préparera ainsi l'instruction religieuse plus relevée qui fera partie de l'enseignement du Lycée.

B. *Livres classiques*
que devront avoir les étudiants du Gymnase

A cet égard, tout en choisissant ce que l'on a jugé de plus convenable pour l'instruction des étudiants, on a tâché de diminuer la dépense autant que possible.

Dictionnaires

1. Dans les leçons de vive voix, c'est le professeur qui est le dictionnaire de la classe. Pour le travail que les étudiants auront à faire par écrit, les Français devront avoir :
 - a) un dictionnaire latin-français ;
 - b) un dictionnaire allemand-français ;
 - c) et dès la quatrième, un dictionnaire grec-français.

Les Allemands devront avoir :

- a) un dictionnaire latin-allemand ;
- b) un dictionnaire français-allemand ;
- c) et dès la quatrième, un dictionnaire grec-allemand.

2. Livres à interpréter en première :

- a) les paradigmes latins avec le français et l'allemand à côté du mot latin (à imprimer) ;
- b) *Utrope (?)*, *Breviarium historiae romanae*, édition stéréotypée de Leipzig ;
- c) *Cornelius Nepos* ;
- d) catéchisme du diocèse.

3. Livres à interpréter en seconde :

- a) *J. Caesaris : Commentarii* ;
- b) *Narrationes T. Livii* ;
- c) *Cicero De officiis*, premier livre ;
- d) catéchisme du diocèse.

4. Livres à interpréter en troisième :

- a) *Tacite, Agricola — Germania* ;
- b) *Sallustii : Catilinae et Jugurtha* ;
- c) *Cicero De officiis*, les deux derniers livres ;
- d) *l'Ancien Testament*, du chanoine Schmid, en français et en allemand.
Il s'emploiera dans les leçons des deux langues cantonales.

5. Livres à interpréter en quatrième, en poésie, après l'introduction à donner sur cet art par le professeur sur le langage poétique ou figuré et la mythologie — versification latine :

- a) *Horatii ars poetica* ;
- b) *Virgilii*, le 1^{er} et le 6^e chant de l'*Enéide*.

Pour le grec on emploiera *Epithome historiae sacrae* (en grec), par Perrauld-Maquard, ouvrage suivi de son dictionnaire et d'autant plus facile à comprendre par les étudiants que le sujet leur est connu. Il devra être précédé des paradigmes grecs.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Projet d'éducation publique pour la République helvétique	9
Rapport sur la nécessité d'améliorer les écoles populaires du canton	38
Rapport sur la meilleure manière d'organiser une école de garçons dans nos campagnes.	54
Plan d'études pour les Ecoles, Gymnase et Académie de Fribourg en Suisse	87
Mémoire sur la combinaison de l'instruction et du travail à la Fabrique de bienfaisance de Fribourg	109
Projet d'un Règlement pour les écoles du canton de Fribourg . . .	129
Projet de réorganisation de l'instruction publique en 1848 et 1849	140